



PROJET DE PARC EOLIEN DE LA VALLEE DE BOVES (60)

Dossier autoportant – complément au DAE déposé en 2018
- Cahier n°3B 3 - Expertise paysagère, patrimoniale et
touristique

Partie 1/3



Rapport final V2

Groupe
auddicé

Dossier 17030058
30/09/2021

réalisé par


auddicé
environnement

Auddicé Environnement
ZA le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Evreux
03 27 97 36 39




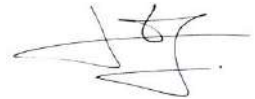
PROJET DE PARC EOLIEN DE LA VALLEE DE BOVES (60)

Dossier autoportant – complément au DAE déposé en 2018
- Cahier n°3B 3 - Expertise paysagère, patrimoniale et
touristique

Rapport final V2

NOUVERGIES

Version	Date	Description
Rapport final V2	30/09/2021	Expertise paysagère, patrimoniale et touristique

	Nom - Fonction	Date	Signature
Rédaction	François DELSIGNE – Responsable d’agence	30/09/2021	
Validation	Julien ELOIRE – Responsable du service Aménagement du Territoire	30/09/2021	



www.auddice.com

Agence nord
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Ouest
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Evreux
02 32 32 53 28

Agence Val de Loire
Pépinière d’Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Sud
Rue de la Claustre
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. PREAMBULE METHODOLOGIQUE	7
1.1 Introduction méthodologique	8
1.1.1 Objectifs de l'étude	8
1.1.2 Méthodologie	8
1.1.3 Présentation de la zone d'implantation potentielle	9
1.1.4 Quelques définitions préalables	11
1.2 Documents de cadrage	13
1.2.1 Atlas des paysages de l'Oise et ses recommandations	13
1.2.2 Schéma régional éolien (2012)	13
1.2.1 Stratégie sectorielle Oise & Somme du Schéma Régional 2012	16
1.3 Contexte éolien	17
CHAPITRE 2. ETAT INITIAL DU PAYSAGE	21
2.1 Le grand paysage	22
2.1.1 Unités paysagères principales	23
2.1.2 Les paysages particuliers des vallées	25
2.1.3 Le paysage urbain de Beauvais	27
2.1.4 Les paysages emblématiques	29
2.3 Eléments structurants	32
2.3.1 Topographique	32
2.3.2 Réseau hydrographique	32
2.3.3 Occupation du sol	34
2.3.4 Infrastructures	36
2.4 Sensibilité de ces paysages	38
2.4.1 La sensibilité des paysages par rapport au site éolien	38
2.4.2 La sensibilité de lieux de vie	41
2.4.3 Sensibilité des principaux axes de découverte	48
2.5 Synthèse sur les sensibilités du paysage	50
CHAPITRE 3. ETAT INITIAL PATRIMONIAL ET TOURISTIQUE	55
3.1 Patrimoine architectural	56
3.1.1 Monuments historiques	56
3.1.2 Protections UNESCO	60
3.1.3 Sites inscrits et classés	60
3.1.4 Sites patrimoniaux remarquables	61
3.1.5 Les Villes et les Pays d'art et d'histoire	64
3.1.6 Le patrimoine archéologique	66
3.1.7 Le patrimoine non protégé	67
3.2 Tourisme	68
3.2.1 Les éléments touristiques particuliers	68
3.2.2 Les chemins et sentiers de randonnée	68
3.3 Sensibilités du patrimoine et des sites touristiques à l'éolien	71
3.3.1 Généralités sur la sensibilité du patrimoine et des sites touristiques à l'éolien	71
3.3.2 La sensibilité des Monuments historiques protégés	72
3.3.3 La sensibilité des protections UNESCO	75
3.3.4 La sensibilité des Sites Inscrits et Classés	75
3.3.5 La sensibilité des Sites patrimoniaux remarquables	75
3.3.6 La sensibilité du patrimoine archéologique	76
3.3.7 La sensibilité du patrimoine non protégé	76
3.3.8 La sensibilité touristique	77
3.4 Synthèse sur les sensibilités potentielles du patrimoine et du tourisme	78
CHAPITRE 4. ANALYSE DES IMPACTS PAYSAGERS DU PROJET DE PARC EOLIEN	81
4.1 Généralités sur la perception d'un parc éolien	82
4.1.1 Le projet de paysage	82
4.1.2 La perception des éoliennes	82
4.2 Le projet	83
4.2.1 Analyse des variantes	83
4.2.2 Choix du type d'éolienne	90
4.2.3 La Zone d'influence visuelle (ZIV)	91
4.2.4 Choix des points de vue	92
4.2.5 Localisation des points de vue	92
4.3 Étude d'encerclement et de saturation visuelle	98
4.3.1 Méthodologie	98
4.3.2 Auchy-la-Montagne	100
4.3.3 Rotangy	102
4.3.4 Blicourt	104
4.3.5 Luchy	106
4.3.6 Crèvecœur-le-Grand	108
4.3.7 Regnonval	110
4.3.8 Pisseleu	112
4.3.9 La Neuville-sur-Oudeuil	114
4.4 Carnet de photomontages	117
4.5 Bilan des impacts	119
4.5.1 Analyse de l'impact du balisage lumineux	122
4.5.2 Analyse de l'impact du chantier	122
CHAPITRE 5. MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION	123
5.1 Mesures d'évitement (E)	124
5.2 Mesures de réduction (R)	124
5.3 Mesures de compensation (C)	126
5.4 Synthèse du budget prévisionnel des mesures paysagères	127
5.5 Synthèse des mesures et des impacts résiduels	128
5.6 Conclusion	129
CHAPITRE 6. CARNET DE PHOTOMONTAGES	131
6.1 Méthodologie de réalisation des photomontages	133
6.1.1 Logiciel	133
6.1.2 Système de projection	133
6.1.3 Modèle numérique de terrain	133
6.1.4 Prise de vue	133
6.1.5 Présentation des photomontages	133

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.	Les enjeux vis-à-vis de l'éolien dans l'atlas des paysages de l'Oise.....	13
Tableau 2.	Contexte éolien dans les aires d'étude immédiate et rapprochée	17
Tableau 3.	Contexte éolien dans l'aire d'étude éloignée	18
Tableau 4.	Synthèse des sensibilités faibles à fortes sur le paysage.....	53
Tableau 5.	Les Monuments Historiques dans l'aire d'étude rapprochée	56
Tableau 6.	Les Monuments Historiques dans l'aire d'étude éloignée	58
Tableau 7.	Les Monuments Historiques de la commune de Beauvais.....	59
Tableau 8.	Les Sites inscrits/Classés dans l'aire d'étude éloignée	60
Tableau 9.	Sites Patrimoniaux Remarquables localisés dans l'aire d'étude éloignée.....	61
Tableau 10.	Synthèse des sensibilités faibles à fortes sur le patrimoine et le tourisme.....	79

LISTE DES CARTES

Carte 1.	Situation du projet de parc éolien à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.....	10
Carte 2.	Situation de la ZIP dans le Schéma Régional Eolien.....	14
Carte 3.	Contexte éolien.....	20
Carte 4.	Unités paysagères et paysages particuliers.....	28
Carte 5.	Paysages emblématiques.....	31
Carte 6.	Relief et hydrographie	33
Carte 7.	Eléments structurants.....	37
Carte 8.	Sensibilités potentielles des villages de l'aire d'étude rapprochée.....	47
Carte 9.	Sensibilités potentielles au regard des axes de découverte.....	49
Carte 10.	Patrimoine	65
Carte 11.	Itinéraires de randonnée pédestre et cycliste	70
Carte 12.	Synthèse des sensibilités potentielles au regard du patrimoine, du tourisme et des lieux de vie	80
Carte 13.	Zone d'influence visuelle et contexte éolien.....	91
Carte 14.	Localisation des photomontages à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.....	94
Carte 15.	Localisation des photomontages à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée.....	95
Carte 16.	Zone d'influence visuelle, contexte éolien et localisation des photomontages.....	96
Carte 17.	Synthèse générale des sensibilités potentielles et ZIV	97

LISTE DES FIGURES

Figure 1.	Calcul de la distance de perceptibilité d'un objet de dimensions données	8
Figure 2.	Localisation géographique du projet et de son aire d'étude éloignée à l'échelle de la région Hauts de France	9
Figure 7.	Les paysages emblématiques	15
Figure 8.	Les paysages à petite échelle.....	15

Figure 9.	Le patrimoine architectural.....	15
Figure 10.	Stratégie sectorielle Oise & Somme du Schéma Régional Eolien de 2012	16
Figure 11.	Bloc diagramme 3D du site (relief accentué volontairement).....	22
Figure 12.	La vallée de l'Herperie et la situation du projet éolien de Rotangy.....	25
Figure 13.	La vallée du Thérain	26
Figure 1.	Profil topographique sud-ouest nord-est (coupe A/B)	32
Figure 14.	Le relief du département de l'Oise	32
Figure 15.	L'occupation du sol dans l'Oise et la situation du projet.....	34
Figure 16.	La carte de Cassini : une structure de boisements semblable à l'état actuel.....	35
Figure 21.	Les Sites Inscrits/Classés situés dans l'aire d'étude éloignée	60
Figure 22.	Projet de mise en valeur de l'AVAP de Conty et ses cônes de vue.....	64
Figure 23.	Zones de présomption de prescription archéologique	66
Figure 24.	Perception des éoliennes sur le patrimoine en fonction de la distance.....	71
Figure 25.	Perception des éoliennes sur le patrimoine selon leur taille et leur localisation	71
Figure 26.	Perception des éoliennes sur le patrimoine en fonction de la topographie	71
Figure 27.	Perception des éoliennes sur le patrimoine en fonction des composantes paysagères.....	71
Figure 28.	Schéma du château de Crèvecœur-le-Grand et des points focaux depuis la route de Rotangy	72
Figure 29.	Coupe topographique vis-à-vis du château de Troissereux	73
Figure 30.	Circuit de randonnée La vallée Madame	77
Figure 31.	Plans et dimensions de l'éolienne VESTAS V110	90
Figure 32.	Plans et dimensions de l'éolienne VESTAS V100	90
Figure 34.	Schéma du poste	126

LISTE DES PHOTOGRAPHIES

Photo 1.	Diagramme du Pays de Chaussée	23
Photo 2.	Le plateau du Pays de Chaussée	23
Photo 3.	Situation de la Picardie Verte.....	23
Photo 4.	La Picardie Verte	23
Photo 5.	Le Plateau du Pays de Chaussée, vue sur la zone d'implantation potentielle à Blicourt et Rotangy .	24
Photo 6.	Le Plateau du Pays de Chaussée et ses plus grandes étendues vers Francastel.....	24
Photo 7.	Les paysages de la vallée de l'Herperie depuis les alentours de Villepoix.....	24
Photo 8.	La vallée de l'Herperie.....	25
Photo 9.	La vallée du Petit Thérain.....	25
Photo 10.	La remontée sur le haut de la vallée de la Selle.....	26
Photo 11.	La cathédrale de Beauvais.....	27
Photo 12.	La Maladrerie	27
Photo 13.	La vallée de la Selle aux abords de Catheux.....	29
Photo 14.	La vallée du Thérain amont et le bocage du Haut Bray – RD930, la Ferme Brûlée	29
Photo 15.	La vallée du Thérain amont et le bocage du Haut Bray – La Chapelle-ss-Gerberoy	30
Photo 16.	La vallée de la Brèche vers Le Plessier-sur-Bulles	30

Photo 17.	La vallée de Rotangy, vallon agricole bordant l’ouest de la zone d’implantation du projet.....	34	Photo 60.	Les ambiances intérieures à Gerberoy.....	61
Photo 18.	Panorama dégagé sur la RD930 à l’approche de Lihus.....	36	Photo 61.	Vue depuis une terrasse du jardin Le Sidaner.....	62
Photo 19.	RD901 à hauteur de Courroy.....	36	Photo 62.	Vue depuis le chemin RD930/cimetière de Gerberoy.....	63
Photo 20.	RD149 après Juvignies.....	36	Photo 63.	Un patrimoine local riche et diversifié (1/2).....	67
Photo 21.	Les parcs éoliens de Lihus et du Muguet.....	36	Photo 64.	Un patrimoine local riche et diversifié (2/2).....	67
Photo 22.	Le parc éolien Luchy et Muidorge.....	36	Photo 65.	L’ancienne forge et l’axe de la rue vers le projet.....	72
Photo 23.	La vallée de la Selle entre Le Gallet et Catheux.....	39	Photo 66.	Perspective sur le château et l’église de Crèvecœur-le-Grand par le sud, route de Rotangy.....	72
Photo 24.	Entrée nord de Ribeuville par la d52, vue sur le parc éolien de Lihus.....	39	Photo 67.	Perspective vers la campagne dans l’axe du projet entre les bâtiments près du château Inscrit.....	72
Photo 25.	Vallée humide de l’Herperie à hauteur de Villepoix, vue en direction du futur projet.....	39	Photo 68.	Covisibilité entre l’église de Crèvecœur-le-Grand et le parc de la Demi Lieue.....	73
Photo 26.	Village de Pisseleu depuis le sud par la RD52.....	39	Photo 69.	La place de l’église.....	73
Photo 27.	Village d’Abbeville-Saint-Lucien depuis le pont de la RD9 surplombant l’A16.....	40	Photo 70.	La place de l’église.....	73
Photo 28.	Village en étoile de Luchy, sortie ouest en direction de la zone d’implantation du projet.....	40	Photo 71.	Vue aérienne du château de Monceaux.....	73
Photo 29.	La RD930 entre Viefvillers et Crèvecœur-le-Grand : une continuité visuelle forte.....	40	Photo 72.	L’église du Hamel vue par l’arrivée sud.....	74
Photo 30.	Sortie sud-est de Prévillers sur la RD72.....	41	Photo 73.	Vue en direction du projet (sud-ouest) depuis l’église en son cimetière attendant.....	74
Photo 31.	Sortie est de Prévillers sur la RD542.....	41	Photo 74.	Panorama des abords de l’église de Montmille.....	74
Photo 32.	Sortie sud-est de Haute-Epine.....	42	Photo 75.	Vue zoomée sur le site du projet de la vallée de Boves.....	74
Photo 33.	Sortie sud-est de La Neuville-sur-Oudeuil en direction du projet.....	42	Photo 76.	Fenêtre visuelle depuis le parvis de l’église de Folleville.....	75
Photo 34.	Sortie sud-est de Francastel sur la RD11 en direction du projet.....	42	Photo 77.	Eléments d’ambiance à Gerberoy.....	75
Photo 35.	Sortie sud-est de Lihus par la rue de Beauvais.....	42	Photo 78.	Vue sur la Chapelle Saint-Germain et le clocher de l’église d’Auchy-la-Montagne.....	76
Photo 36.	Vue aérienne de Crèvecœur-le-Grand, son lotissement entre les RD930 et RD615.....	42	Photo 79.	Vue sur la silhouette de Rotangy, son église et sa chapelle.....	76
Photo 37.	La sortie est de Luchy en direction de Blicourt.....	43	Photo 80.	Rue de Beauvais à Luchy.....	106
Photo 38.	Les dernières zones bâties d’Auchy-la-Montagne depuis la rue Michel Gricourt.....	43	Photo 81.	Une centralité bien définie et des axes routiers dirigés vers la campagne.....	108
Photo 39.	Le cordon d’arbres de haut jet depuis le sud-ouest de Rotangy (rue de Regnonval).....	43	Photo 82.	Rue du Mont Pommeret à Regnonval, ouverture en pied de coteau vers le projet.....	110
Photo 40.	Vue sur Rotangy depuis le nord avec le filtre végétal de l’ancienne voie ferrée.....	43	Photo 83.	La place de l’église à Pisseleu.....	112
Photo 41.	Sortie sud de Rotangy (rue du Coin Chabaille), le mât de mesure du vent visible dans le panorama.....	43	Photo 84.	La rue Prud’homme à La Neuville-sur-Oudeuil.....	114
Photo 42.	Partie est de Rotangy à hauteur du 15 rue de l’église.....	44			
Photo 43.	Sortie de Pisseleu par la rue de Blicourt.....	44			
Photo 44.	Sauqueuse-Saint-Lucien : un village de plateau dans un écrin boisé.....	44			
Photo 45.	Sortie nord de Sauqueuse-Saint-Lucien.....	44			
Photo 46.	Sortie de Rougemaison sur la RD149.....	44			
Photo 47.	La silhouette de Juvignies depuis le RD149.....	44			
Photo 48.	Entrée encaissante au nord de Maulers, la vallée naissante de la Brèche.....	45			
Photo 49.	Sortie nord de Maulers et ouverture progressive sur le plateau ouvert.....	45			
Photo 50.	Vue aérienne de Blicourt.....	45			
Photo 51.	Vue depuis les maisons concernées par l’ouverture visuelle à Blicourt.....	45			
Photo 52.	Arrivée nord sur le Petit-Blicourt.....	46			
Photo 53.	Dent creuse en direction de la ZIP depuis le centre de Regnonval.....	46			
Photo 54.	L’axe de la vallée de l’Herperie à Oudeuil.....	46			
Photo 55.	Axe de la vallée de l’Herperie depuis l’Hôpital de Belloy à Saint-Omer-en-Chaussée.....	46			
Photo 56.	RD930 à hauteur de Viefvillers en direction du parc de la Demi-Lieue (ZIP à l’arrière-plan).....	48			
Photo 57.	Les Monuments historiques les plus proches situés dans l’aire d’étude rapprochée.....	56			
Photo 58.	Autres Monuments historiques intéressants dans l’aire d’étude éloignée.....	57			
Photo 59.	Cathédrale Saint-Pierre à Beauvais.....	59			

CHAPITRE 1. PREAMBULE METHODOLOGIQUE

1.1 Introduction méthodologique

Le présent document constitue le volet paysager de l'étude d'impact dont il est indissociable.

1.1.1 Objectifs de l'étude

La construction du paysage définit une vision d'ensemble des éléments constitutifs d'un lieu. Le paysage révèle la formation du sol, en exprime l'histoire et retranscrit l'activité humaine afin de déterminer l'identité d'un site. La lecture d'un paysage va donc au-delà des limites administratives d'un territoire.

Ainsi, le paysage conçoit un territoire comme un tout qui ne peut se réduire à la juxtaposition d'éléments. Les

« Le paysage, tel que défini par la Convention Européenne du Paysage, désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, et dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains, et de leurs interrelations. »

éléments caractérisant un paysage appartiennent autant à la nature qu'à la culture des hommes qui occupent ou ont occupé un lieu. Le paysage est ainsi la traduction d'une interface nature/culture.

La mise en évidence des entités de paysage du territoire d'étude va permettre de définir les typologies de territoires propres au lieu. Ce volet paysager a ainsi pour objet l'analyse des paysages, afin de comprendre leurs sensibilités, ce qui permettra d'évaluer les impacts du futur projet éolien et d'en améliorer l'insertion visuelle. La connaissance des unités paysagères, des structures et des éléments particuliers sont expliqués. Ce type d'étude fait appel à des simulations permettant, d'une part, d'apprécier l'intégration d'un aménagement dans son contexte et d'autre part, d'évaluer l'étendue des zones d'influence visuelle et des covisibilités éventuelles.

1.1.2 Méthodologie

1.1.2.1 Articulation de l'étude

Deux grandes phases articulent l'étude paysagère :

- Dans un premier temps, la réalisation de l'état initial du paysage et du patrimoine vise à déterminer les caractéristiques du territoire et à évaluer les principales sensibilités. La synthèse de ces éléments permet de définir les grandes orientations concernant l'implantation éolienne ;
- La seconde partie de l'étude vise à évaluer les impacts du projet envisagé à la fois sur le paysage, le patrimoine et les sites touristiques.

1.1.2.2 Documentation consultée

La méthodologie s'appuie sur des recherches documentaires et un travail d'investigation sur le terrain. Les outils consultés sont les atlas des paysages, la documentation touristique, des études communales, et d'autres études diverses, compulsés auprès des services de l'Etat (DREAL, DDTM, CAUE...), des comités départementaux de tourisme, des communes...

Liste de la documentation principale consultée :

- Atlas des paysages de l'Oise, DIREN Picardie & DDE de l'Oise, septembre 2005 ;
- Atlas des paysages de la Somme – tome I, DIREN Picardie, Atelier Traverses (B. Le Boudec et H. Izembart), décembre 2007, 248 pages ;
- Atlas des paysages de la Somme – tome II, DIREN Picardie, Atelier Traverses (B. Le Boudec et H. Izembart), décembre 2007, 320 pages ;
- Base de données Mérimée, Direction de l'Architecture et du Patrimoine, Internet ;
- Schéma Régional Climat-Air-Energie de Picardie, Schéma Régional Eolien annexe, Préfecture de la région Picardie, Conseil Régional, ADEME, juin 2012.

1.1.2.3 Définition des aires d'étude

L'œil humain est caractérisé par une acuité visuelle pour un objet situé à l'infini, c'est-à-dire à une distance supérieure à 5 mètres. En appliquant ce schéma optique et la trigonométrie, il est possible d'en déduire la distance de perceptibilité d'un objet de dimensions données.

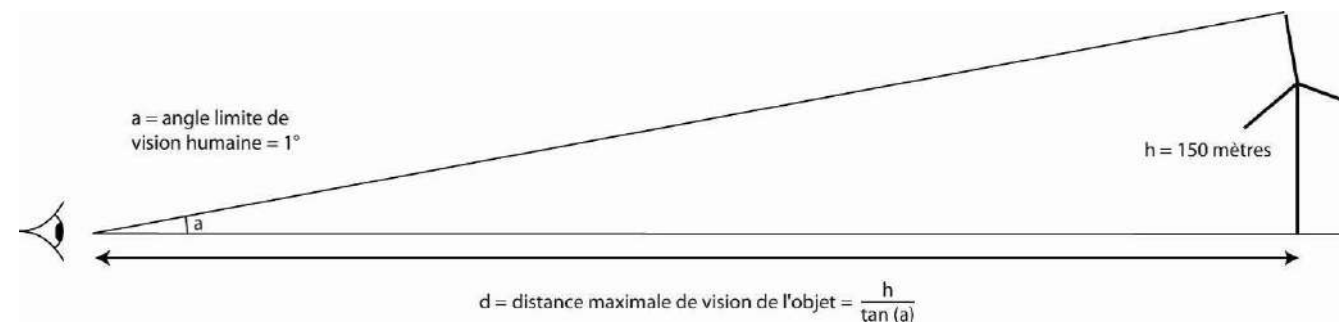


Figure 1. Calcul de la distance de perceptibilité d'un objet de dimensions données

D'une manière générale, la limite visuelle du projet éolien peut être amenée à une distance de référence de covisibilité d'environ 10 kilomètres autour du site d'implantation. Toutefois, en fonction des configurations paysagères locales, les vues peuvent porter plus loin. C'est pourquoi l'aire d'étude éloignée est ici élargie à un rayon de 20 kilomètres autour de la ZIP (Zone d'Implantation Potentielle).

Trois grands types d'échelles d'études sont utilisés dans ce document. Elles se complètent, apportent des informations différentes et permettent d'appréhender les effets du projet éolien dans le grand paysage, dans le paysage local et dans le paysage proche (ou immédiat). La définition des aires d'étude, leur correspondant, suit les règles suivantes :

- **La zone d'implantation potentielle (ZIP)** est la zone du projet de parc éolien où pourront être envisagées plusieurs variantes ; elle est déterminée par des critères techniques (gisement de vent) et réglementaires (éloignement de 500 mètres de toute habitation ou zone destinée à l'habitation). Ses limites reposent sur la localisation des habitations les plus proches, des infrastructures existantes, des habitats naturels ;
- **L'aire d'étude immédiate (600 m)** inclut cette ZIP et une zone tampon de plusieurs centaines de mètres ; c'est la zone où sont menées notamment les investigations environnementales les plus poussées et l'analyse acoustique en vue d'optimiser le projet retenu. A l'intérieur de cette aire, les installations auront une influence souvent directe et permanente (emprise physique et impacts fonctionnels) ;
- **L'aire d'étude rapprochée (6 km)** correspond, sur le plan paysager, à la zone de composition, utile pour définir la configuration du parc et en étudier les impacts paysagers. Sa délimitation inclut les points de visibilité du projet où les éoliennes seront les plus prégnantes. Son périmètre est inclus dans un rayon de 6 km autour de la zone d'implantation possible. Le rayon de 6 km est aussi celui qui est repris pour l'affichage public de la Demande d'Autorisation Environnementale (DAE) ;
- **L'aire d'étude éloignée (20 km)** est la zone qui englobe tous les impacts potentiels, affinée sur la base des éléments physiques du territoire facilement identifiables ou remarquables (ligne de crête, falaise, vallée, etc.) qui le délimitent, ou sur les frontières biogéographiques (types de milieux, territoires de chasse de rapaces, zones d'hivernage, etc.) ou encore sur des éléments humains ou patrimoniaux remarquables (monument historique de forte reconnaissance sociale, ensemble urbain remarquable, bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, site classé, Grand Site de France, etc.).

Certains secteurs patrimoniaux et/ou paysagers proches de l'aire d'étude éloignée pourront être considérés, en dehors du rayon de 20 km, et seront identifiés dans le corps de l'étude s'il y a lieu.

1.1.3 Présentation de la zone d'implantation potentielle

Le projet de parc éolien de la vallée de Boves est localisé en région Hauts-de-France, dans la partie nord-ouest du département de l'Oise (60), à 13 km au nord de Beauvais sur les communes de Rotangy et Blicourt.

Il consiste en l'implantation d'un nouveau parc éolien.

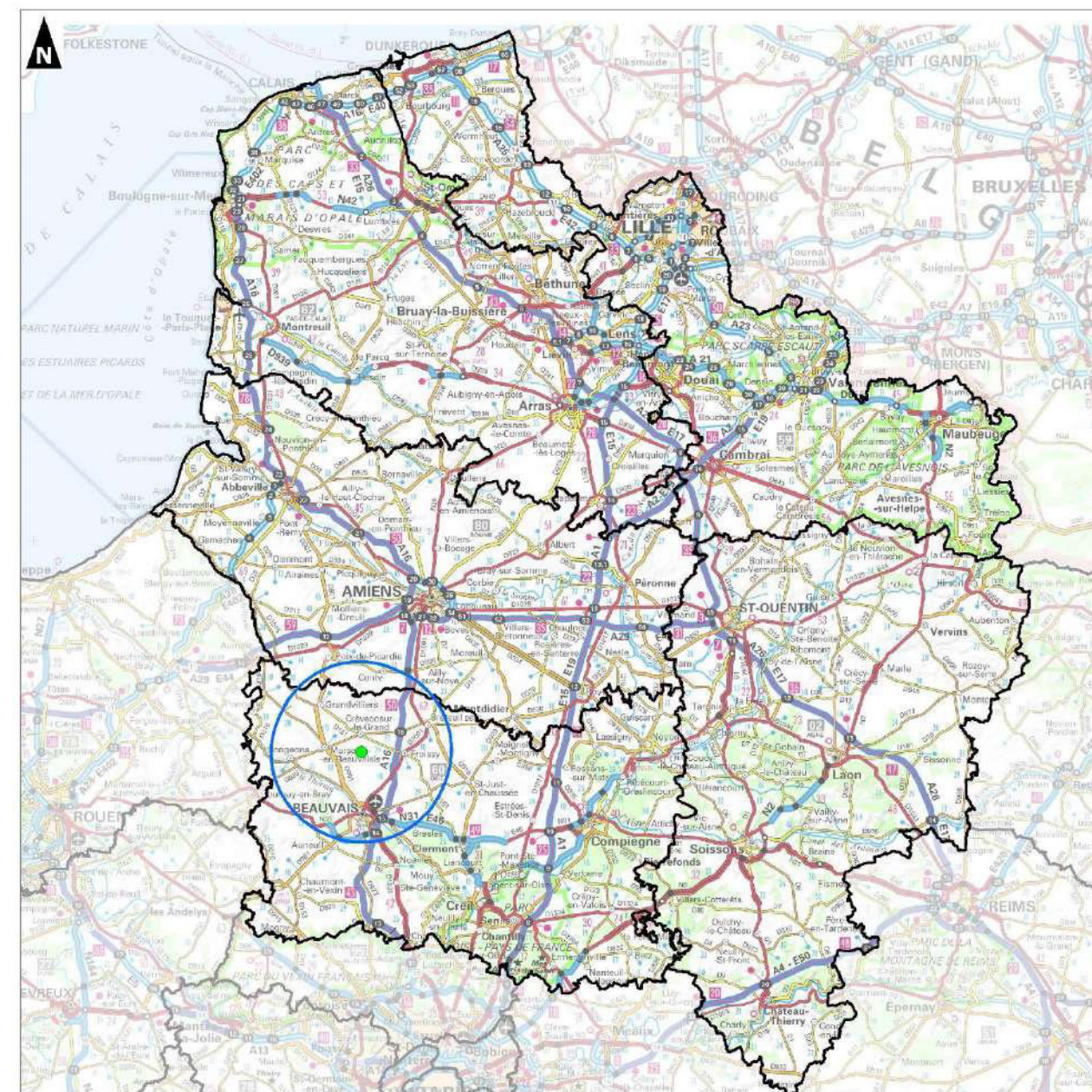


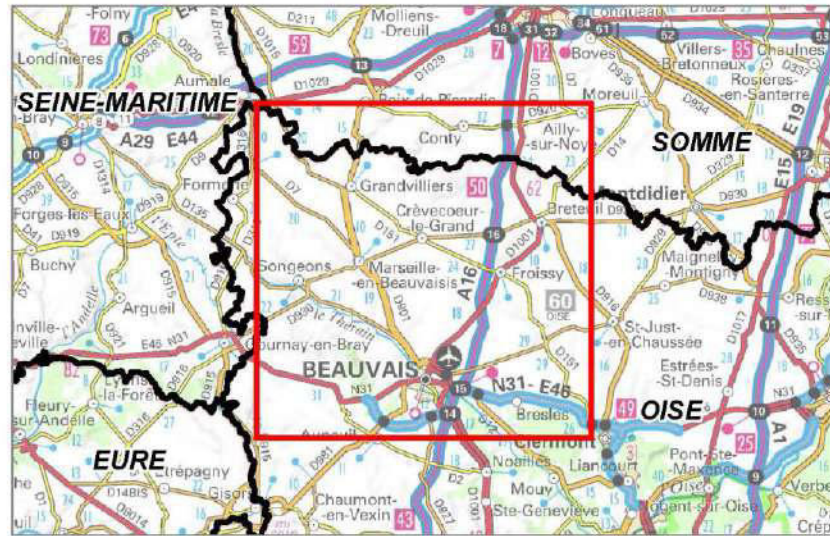
Figure 2. Localisation géographique du projet et de son aire d'étude éloignée à l'échelle de la région Hauts de France







Carte 1 - Situation du projet de parc éolien à l'échelle de l'aire d'étude éloignée – p.10

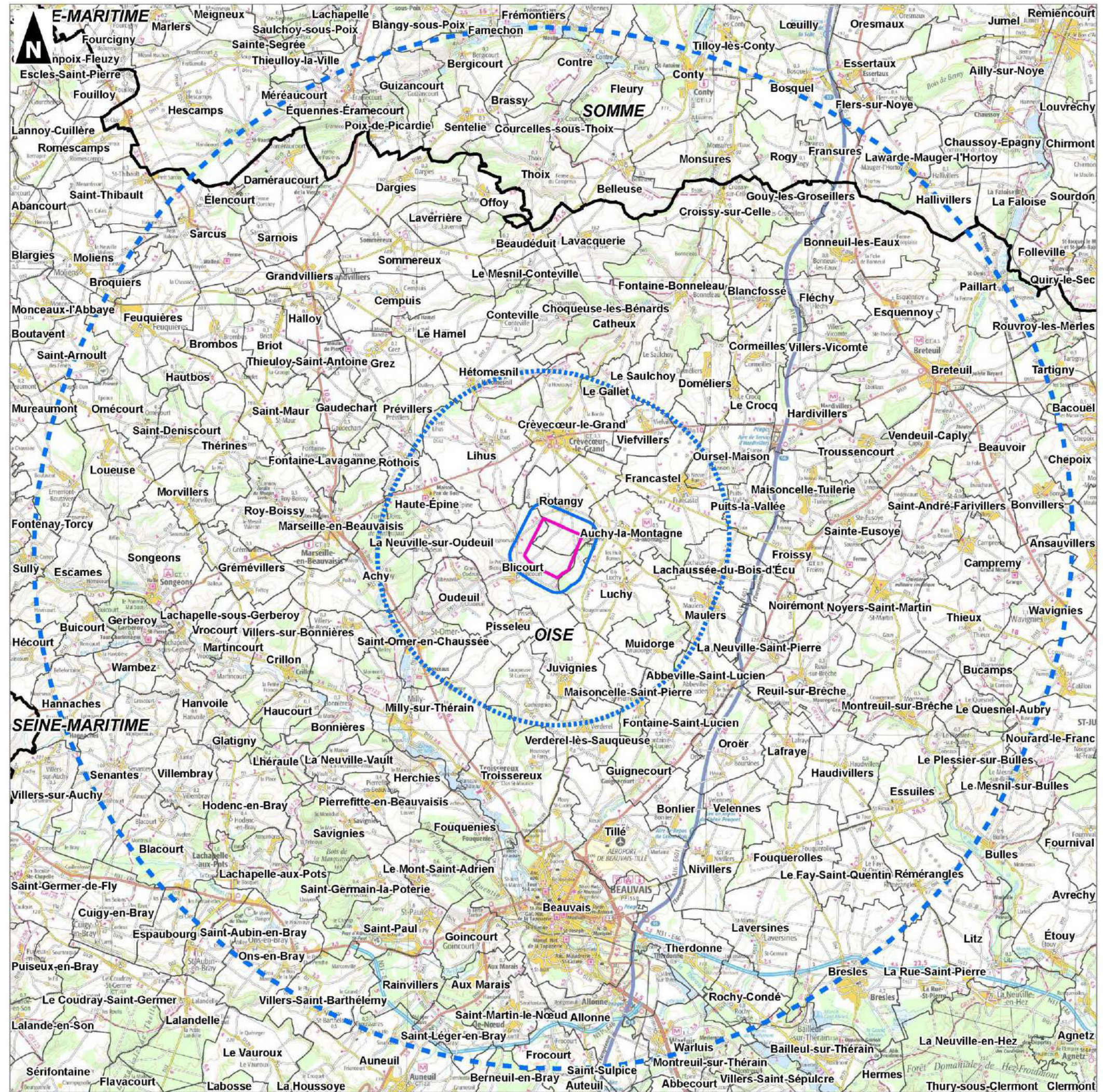
Projet de parc éolien de la vallée de Boves

Demande d'Autorisation Environnementale

Situation du projet de parc éolien à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate (600 m)
-  Aire d'étude rapprochée (6 km)
-  Aire d'étude éloignée (20 km)
-  Limite communale
-  Limite départementale



1.1.4 Quelques définitions préalables

1.1.4.1 Notion de visibilité

Dans le cadre de cette étude, sont retenues les définitions exposées dans le guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres :

- **Visibilité** : tout ou partie des éoliennes d'un parc sont visibles depuis un espace donné ;
- **Covisibilité directe** : superposition de l'élément de patrimoine, élément de paysage, silhouette de village avec le parc éolien ;
- **Covisibilité indirecte** : sans être superposés, les éléments évalués apparaissent dans un angle d'observation maximum de 50° soit 25° de part et d'autre de l'axe central de vision ;
- **Champ visuel juxtaposé** : au-delà de l'angle de vision de 50°, on parlera plutôt d'une perception selon des champs visuels juxtaposés.

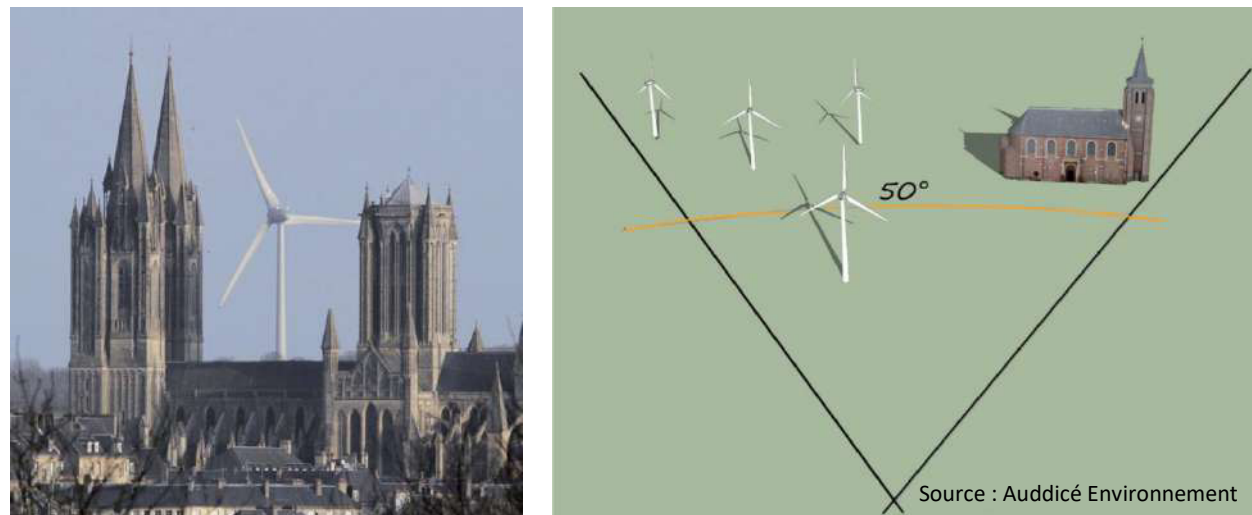


Figure 3. Covisibilité directe (à gauche) et covisibilité indirecte (à droite)

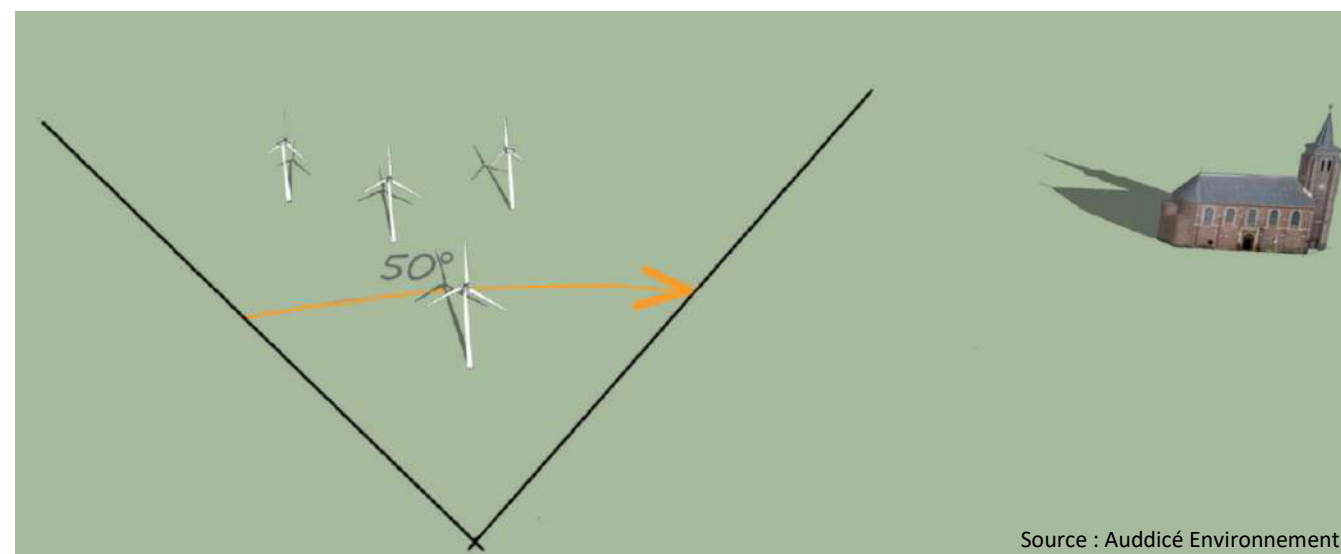


Figure 4. Champ visuel juxtaposé

1.1.4.2 Notion de contraste visuel

La notion de contraste visuel est importante à mentionner car elle intervient sur la perception que l'observateur a d'un parc éolien selon son emplacement de vue.

Un arrière-plan sombre comme un boisement de conifères fait ressortir les éoliennes de couleur claire par contraste. A l'inverse, un paysage sans arrière-plan boisé avec une part importante de ciel (exemple : un paysage d'openfield) permettra une meilleure inscription des éoliennes. L'effet de contraste est alors faible.

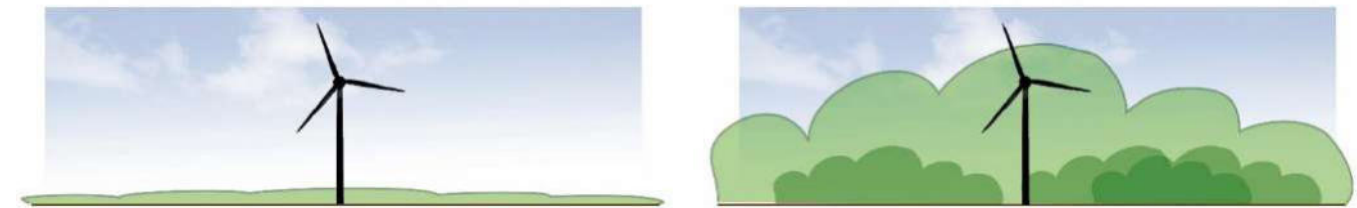


Figure 5. Notion de contraste visuel
 (Source : Auddicé Environnement)

1.1.4.3 Notion de champ de vision

Un observateur aura une perception différente selon l'angle du champ de vision. Une éolienne est perçue différemment dans un champ de vision très large (panorama de plus de 100° qui oblige à tourner la tête pour en voir tous les éléments), et dans un champ de vision très étroit (fenêtre visuelle, avec un angle de vue réduit par les éléments paysagers cadrant la vue). Lorsque des éléments viennent cadrer la vue sur les éoliennes (chemin creux, cadre bâti, double alignement d'arbres, etc...), cela peut occasionner un impact visuel majeur.



Figure 6. Notion de champ de vision
 (Source : Auddicé Environnement)

1.1.4.4 Notions de saturation visuelle

L'effet d'encerclement ne s'observe que très rarement à l'intérieur des agglomérations (hors petits hameaux et bâti linéaire) où seules les rares perspectives ouvertes sur la campagne permettent de percevoir des éoliennes.

Les points de perception sensibles seront :

- la perception à partir de la frange urbaine vers la campagne, notamment à partir des zones d'habitat souvent récentes (nouveaux lotissements souvent orientés vers l'extérieur du village) ;
- les perspectives visuelles proches sur les grands axes et à l'approche des agglomérations.

L'effet de saturation est un phénomène graduel dont l'effet d'encerclement constitue les prémices.

La Région Centre-Val de Loire a élaboré en 2014 une « Note méthodologique pour la prise en compte des enjeux « Paysage – Patrimoine » dans l'instruction des projets éoliens ». L'évaluation sur carte des risques de saturation visuelle du grand paysage y est abordée à travers trois indices :

- L'occupation de l'horizon : il correspond à la somme des angles de l'horizon intercepté par des parcs éoliens (à moins de 5 km et entre 5 et 10 km), depuis un point de vue pris comme centre ;
- La densité des horizons occupés : il correspond au ratio du nombre d'éoliennes à moins de 5 km / indice d'occupation des horizons ;
- L'espace de respiration ou le plus grand angle continu sans éoliennes.

La saturation visuelle du grand paysage est avérée quand les seuils d'alerte pour au moins deux indices sont approchés ou dépassés. Il y a risque de saturation quand un des indices est dépassé.

Le terme de saturation du paysage indique que l'on a atteint un degré au-delà duquel la présence de l'éolien dans un paysage n'est plus supportable pour les habitants.

Le degré de sensibilité des habitants vis-à-vis de la pression éolienne est bien sûr variable en fonction de chaque territoire, des sensibilités paysagères et patrimoniales mais également du niveau d'implication des habitants dans les projets éoliens.

Trois étapes sont relevées menant à l'effet de saturation :

- Une multiplication progressive des points d'appel du regard et un développement anarchique des projets éoliens : des implantations irrégulières, basées sur des opportunités foncières, ou des structures non compréhensives à partir du sol qui induisent un problème de lisibilité (développement éolien qui s'affranchit des lignes de force à l'échelle du grand paysage).
- Une fermeture systématique des horizons, une disparition des points de vue dégagés ou des espaces de respiration visuelle : la multiplication des projets peut envahir progressivement l'intégralité du champ visuel d'un observateur à partir des limites, voire du cœur d'un village. Généralement, quand il ne reste que des respirations de 60°-70° (correspondant au champ de vision de l'œil humain), les éoliennes sont considérées comme omniprésentes dans le paysage.
- Une généralisation de l'encerclement à l'échelle de plusieurs communes : l'effet de saturation est vraiment manifeste quand l'encerclement se généralise à plusieurs communes, voire à tout ou partie d'un bassin visuel ou d'une unité de paysage.

1.2 Documents de cadrage

1.2.1 Atlas des paysages de l'Oise et ses recommandations

L'atlas des paysages de l'Oise, rédigé en 2005, fait déjà référence à l'éolien sur le territoire. Dans un chapitre dédié sur « Les principales évolutions et les enjeux des paysages de l'Oise » (p.261), la thématique du « Développement des réseaux et de la production d'énergie » (p.284) est clairement identifiée.

Le tableau suivant expose les principaux enjeux spécifiques à l'éolien et les renvois correspondants dans l'expertise paysagère.

Atlas des paysages de l'Oise Les enjeux du développement des réseaux et de la production d'énergie	La situation du site du projet éolien de la vallée de Boves
La lisibilité des caractères identitaires des paysages	Au sein du Plateau Picard, le projet est situé dans l'unité paysagère du plateau du Pays de Chaussée.
La planification éolienne : gestion des échelles et des rythmes, un enjeu à l'échelle du Plateau Picard. Etant donné les caractères communs aux paysages du Plateau Picard et les spécificités de certaines sous-entités, le bon sens voudrait que les questions d'implantations éoliennes soient abordées pour le plateau dans son ensemble. On limiterait ainsi les risques de mitage du paysage et l'on augmenterait les possibilités de créer de véritables « paysages éoliens » dans les secteurs où les effets d'échelle et de covisibilité sont moindres (paysages ouverts de très grandes cultures).	Le site du projet prend place entre les parcs en exploitation de Lihus et du Muguet et le parc de La Chaussée Brunehaut III (Luchy et Muidorge). Le paysage local est ainsi déjà marqué par la présence éolienne. Il s'agit d'une évolution contemporaine du grand paysage démarrée il y a une quinzaine d'années. Cette évolution est associée au développement éolien constaté au niveau régional. En s'inscrivant dans un large espace déjà équipé : le Santerre ; et en conservant la même logique d'implantation, il ne crée aucun mitage dans le paysage. Le projet est localisé dans une zone favorable à l'éolien sous conditions du SRE.

Tableau 1. Les enjeux vis-à-vis de l'éolien dans l'atlas des paysages de l'Oise

Nota : l'atlas des paysages décrit la situation de l'époque (2005) en soulignant la planification éolienne à l'aide du dispositif des Zones de Développement de l'Eolien (ZDE). Ce dispositif n'est désormais plus en vigueur.

Le projet éolien de la vallée de Boves respectera les recommandations formulées dans l'Atlas des paysages de l'Oise. Avec le développement éolien local et la mise en service des nombreux parcs aux alentours, on peut considérer qu'un « paysage éolien » est déjà en place.

1.2.2 Schéma régional éolien (2012)

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) de l'ancienne région Picardie, instauré par le Grenelle 2, est entré en vigueur le 30 juin 2012 suite à l'arrêté du Préfet de région en date du 14 juin 2012.

Le volet annexé au SRCAE, intitulé « Schéma Régional Eolien » (SRE), identifie les parties du territoire régional favorables au développement de l'énergie éolienne compte tenu d'une part du potentiel éolien et d'autre part des servitudes, des règles de protection des espaces et du patrimoine naturel et des ensembles paysagers, des contraintes techniques et des orientations régionales. Il a été annulé par un jugement du Tribunal administratif de la Cour d'appel de Douai le 16 juin 2016. Malgré son annulation, le SRE a été pris en compte dans cette étude.

L'élaboration du volet « énergie éolienne » du SRCAE s'appuie sur les démarches existantes au niveau départemental, régional et infrarégional, afin d'aboutir à un document de cadrage régional.

Le SRCAE a une portée stratégique. Il ne s'agit pas d'un outil réglementaire, directement opposable à une demande d'autorisation administrative (d'urbanisme par exemple), mais d'un cadre qui définit les objectifs régionaux en matière de maîtrise de l'énergie. L'autorisation ICPE doit tenir compte des zones favorables définies par le Schéma Régional Eolien.

■ La cartographie du SRE

La cartographie finale du SRE (définie selon les contraintes ou servitudes techniques, patrimoniales et paysagères répertoriées) se présente sous forme du code couleur suivant :

- Les secteurs non contraints sont représentés en vert ;
- Les secteurs à enjeux assez forts sont en orange ;
- Les secteurs à enjeux très forts restent transparents.

Les zones favorables à l'éolien (en vert sur la figure ci-après) :

Ces zones vertes présentent des contraintes faibles à modérées où l'implantation d'éoliennes est possible sous réserve d'études locales. Une grande partie de ces zones vertes ont vocation à accueillir des pôles de densification. C'est dans ces zones que se tient l'essentiel des possibilités de développement de l'énergie éolienne

Les zones favorables à l'éolien sous conditions (en orange sur la figure ci-contre) :

Ces zones orange présentent des enjeux assez forts, avec la présence d'une ou plusieurs contraintes et où l'implantation d'éoliennes est soumise à des études particulières adaptées. Ces zones ont vocation à accueillir des pôles de structuration ou de l'éolien en ponctuation (un confortement des parcs éoliens existants, ou des éoliennes intégrées dans des zones d'activité économique). Des pôles de densification peuvent être envisagés de façon très maîtrisée.

Les zones défavorables en raison de contraintes majeures (sans coloration sur la figure ci-contre) :

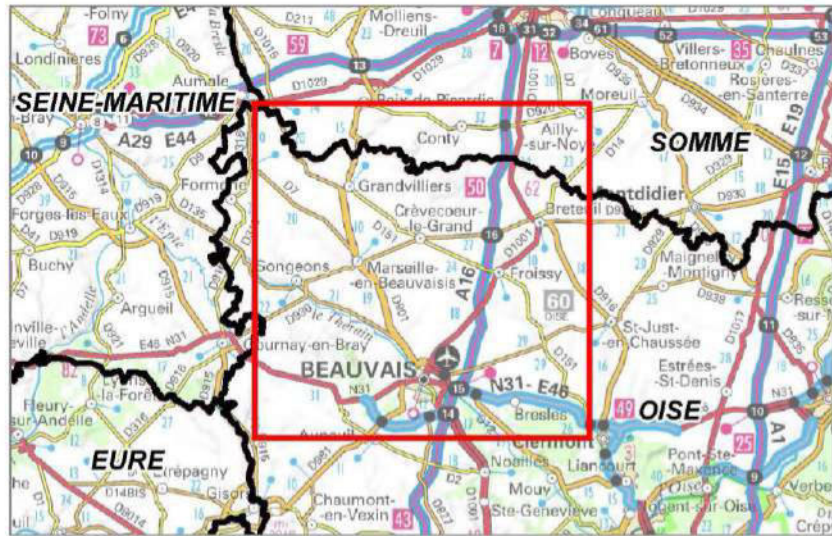
Ces zones intègrent au moins une contrainte absolue. Elles sont de ce fait défavorables à l'implantation d'éoliennes. Ces zones blanches n'ont pas vocation à accueillir de l'éolien.









Carte 2 - Situation de la ZIP dans le Schéma Régional Eolien – p.14

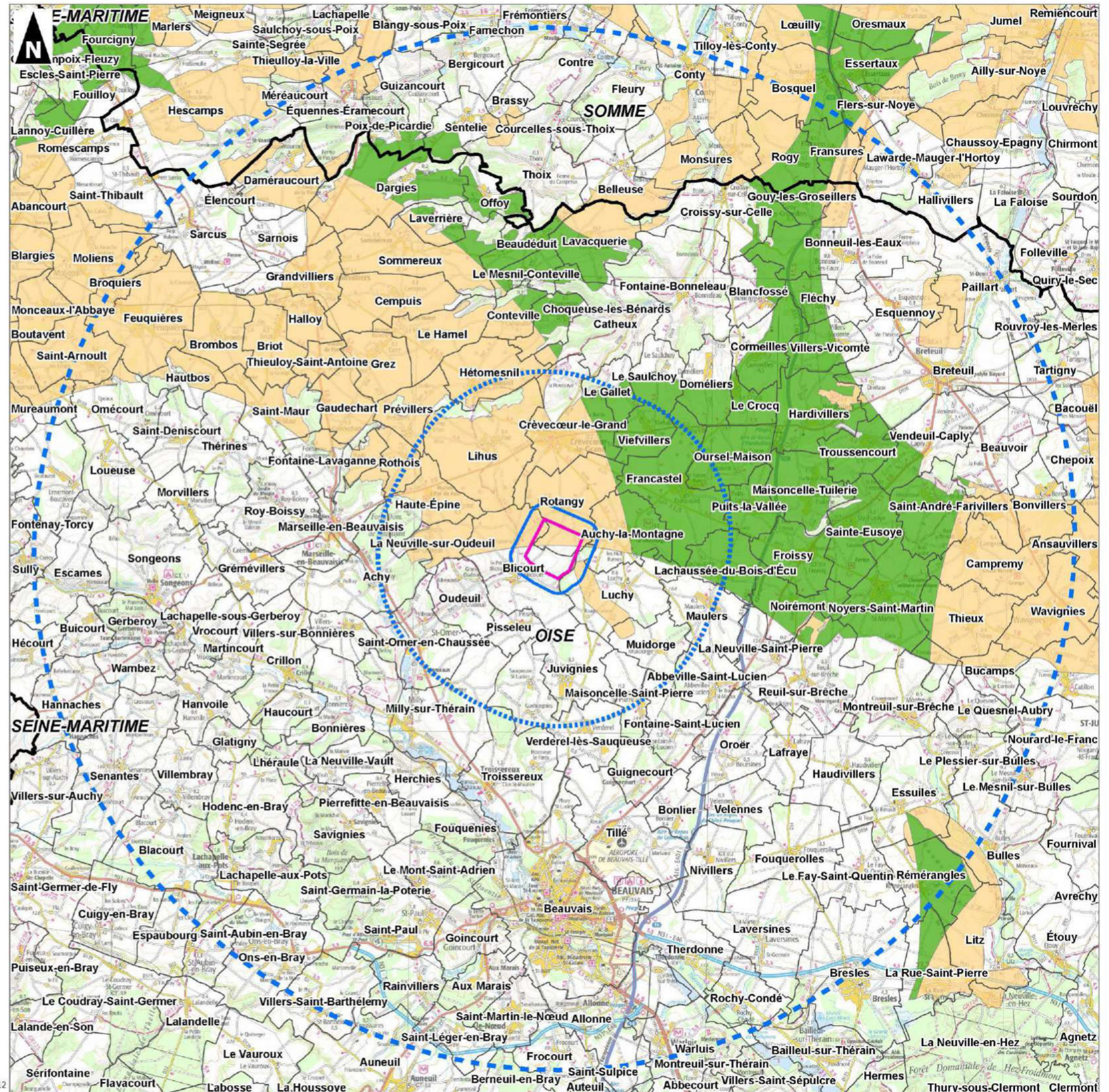
NOUVERGIES

Projet de parc éolien de la vallée de Boves
 Demande d'Autorisation Environnementale

Situation de la ZIP dans le Schéma Régional Eolien



-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate (600 m)
-  Aire d'étude rapprochée (6 km)
-  Aire d'étude éloignée (20 km)
-  Limite communale
-  Limite départementale
-  Zone favorable à l'éolien
-  Zone favorable à l'éolien sous conditions



■ Analyse de la ZIP dans le SRE

La zone d'implantation potentielle (ZIP) se situe à cheval entre une zone favorable à l'éolien sous conditions vers le nord et une zone défavorable à l'éolien vers le sud.

Cette zone défavorable est motivée par un retrait vis à vis de Beauvais ainsi que la butte de Montmille, située au nord-ouest de l'agglomération. Au nord-ouest de Crèvecœur-le-Grand, la zone défavorable est induite par un recul de protection pour la vallée humide de la Selle (paysage emblématique).

Enfin, au nord-est, un recul est présent en limite de l'aire d'étude éloignée (territoire de Breteuil) : il s'agit de la protection des sites patrimoniaux de Folleville (80) et de St-Martin -aux-Bois (60).

■ Données générales sur le paysage et le patrimoine

Ces informations sont directement tirées du SRE. Elles permettent de positionner le projet au regard des éléments identifiés à proximité.

- Les paysages emblématiques

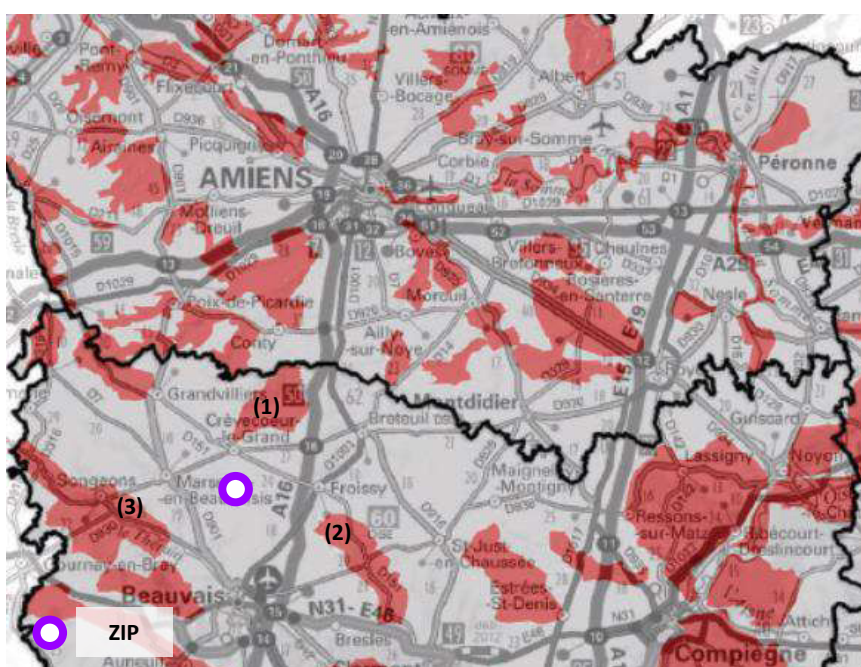


Figure 7. Les paysages emblématiques
 (Source : SRE de Picardie de 2012)

■ Zone défavorable pour l'implantation d'éoliennes (enjeux très forts)

La ZIP est située sur le plateau à bonne distance des paysages emblématiques présentés dans le SRE. Les paysages emblématiques les plus proches sont :

- (1) la Vallée de la Selle
- (2) la vallée de la Brèche
- (3) La vallée du Thérain

- Les paysages à petite échelle

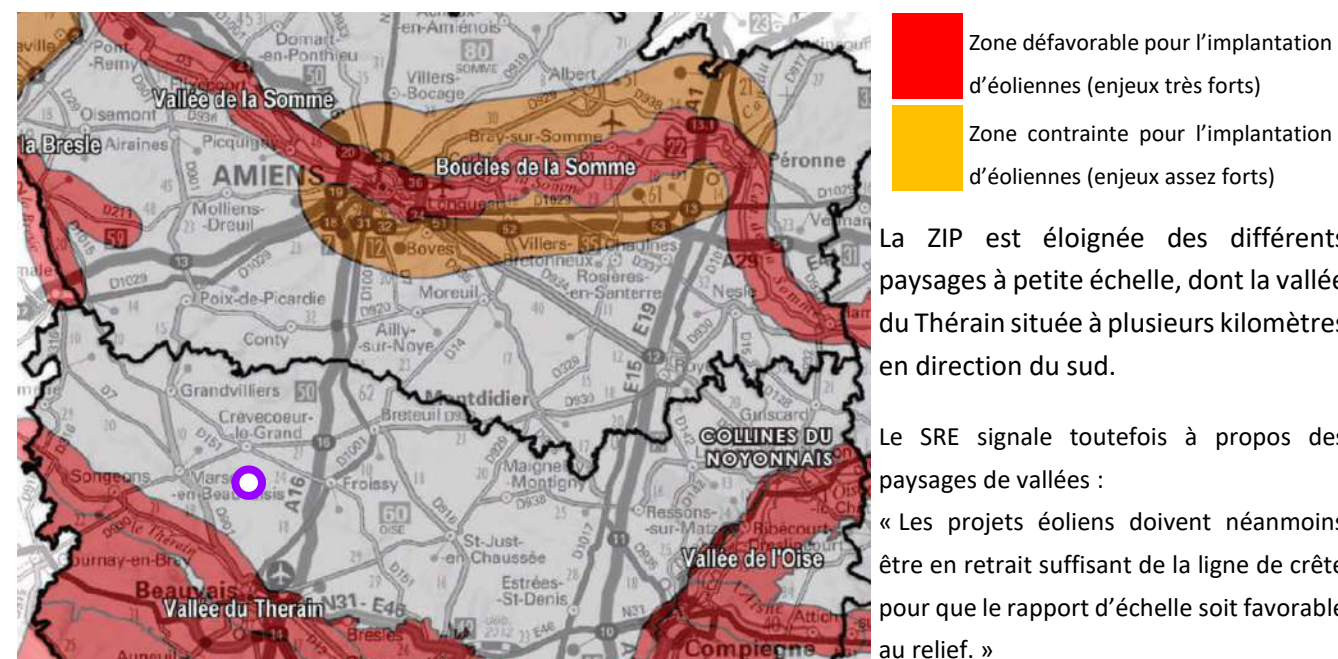


Figure 8. Les paysages à petite échelle
 (Source : SRE de Picardie de 2012)

■ Zone défavorable pour l'implantation d'éoliennes (enjeux très forts)
 ■ Zone contrainte pour l'implantation d'éoliennes (enjeux assez forts)

La ZIP est éloignée des différents paysages à petite échelle, dont la vallée du Thérain située à plusieurs kilomètres en direction du sud.

Le SRE signale toutefois à propos des paysages de vallées :

« Les projets éoliens doivent néanmoins être en retrait suffisant de la ligne de crête pour que le rapport d'échelle soit favorable au relief. »

- Le patrimoine architectural

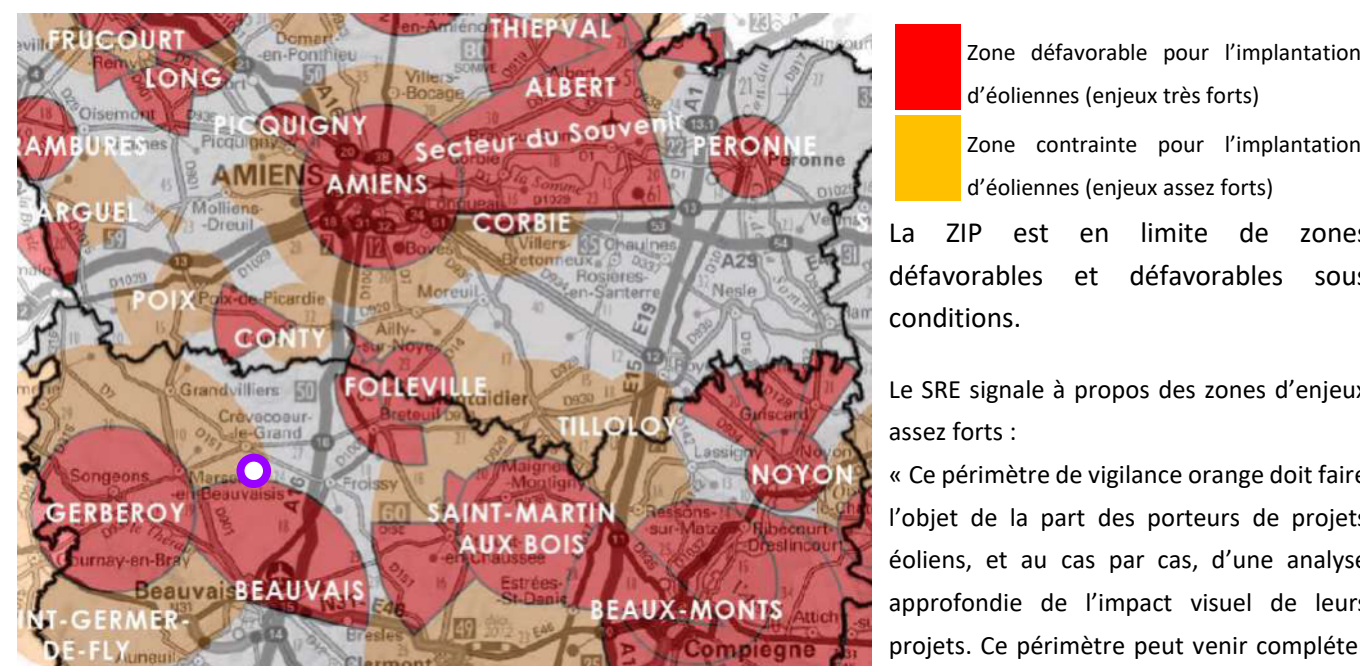


Figure 9. Le patrimoine architectural
 (Source : SRE de Picardie de 2012)

■ Zone défavorable pour l'implantation d'éoliennes (enjeux très forts)
 ■ Zone contrainte pour l'implantation d'éoliennes (enjeux assez forts)

La ZIP est en limite de zones défavorables et défavorables sous conditions.

Le SRE signale à propos des zones d'enjeux assez forts :

« Ce périmètre de vigilance orange doit faire l'objet de la part des porteurs de projets éoliens, et au cas par cas, d'une analyse approfondie de l'impact visuel de leurs projets. Ce périmètre peut venir compléter un périmètre d'enjeux très forts. »

1.2.1 Stratégie sectorielle Oise & Somme du Schéma Régional 2012

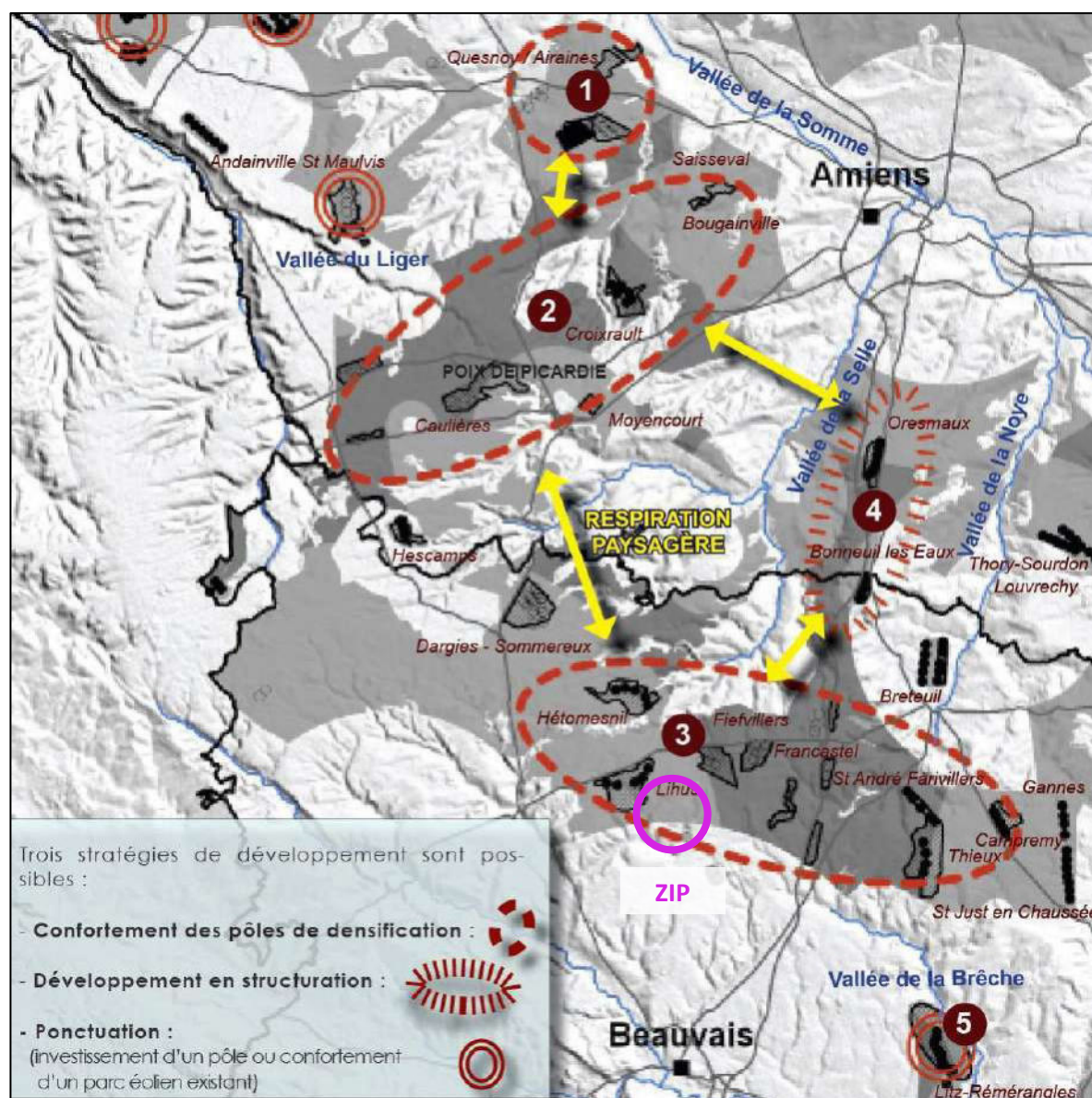


Figure 10. Stratégie sectorielle Oise & Somme du Schéma Régional Eolien de 2012

(Source : SRE de Picardie 2012)

STRATÉGIE GLOBALE :

La partie nord du territoire, le sud Amiénois, est propice à la création de nouveaux parcs éoliens dans le cadre du pôle de densification n°2.
 La partie sud du territoire, le plateau Picard, est déjà fortement investi par l'éolien, le développement de nouveaux projets est limité. Aussi une stratégie de confortement des projets existants paraît la plus réaliste.

STRATÉGIE PAR PÔLES :

Les nouvelles éoliennes devront être implantées en cohérence avec les projets existants qu'elles viendront compléter (hauteur, rythme, type de machine, ..).

- CONFORTEMENT DES PÔLES DE DENSIFICATION :

- PÔLES 1, 2, 3 : les parcs existants pourront être densifiés au cas par cas :
 - pôle 1 : Quesnoy/Airaines, Airaines et pôle 3 (plateau Picard) .
 - pôle 2 : pôle sud-Amiénois.
- De nouveaux parcs pourront être créés essentiellement dans le :
- pôle 2 : pôle sud-Amiénois.

- STRUCTURATION :

- PÔLE 4 : la ligne d'éoliennes accompagnant la vallée de Selle pourra être complétée de façon harmonieuse avec l'existant, sans créer d'effet de barrière visuelle et en respectant les rapports d'échelle avec la vallée.

- PONCTUATION :

- PÔLE 5 : le parc éolien de Litz-Rémérangles pourrait être conforté mais de façon maîtrisée.

La zone d'implantation potentielle est située sur le plateau Picard, un territoire déjà marqué par l'éolien, en grande partie dans une zone favorable au développement de l'énergie éolienne sous conditions. Elle s'inscrit dans le pôle 3 orienté d'ouest en est et désigné par le SRE comme un pôle de densification de l'exploitation éolienne.

Le projet éolien de la vallée de la Boves devra prendre en compte la composition éolienne afin de venir conforter l'existant de manière cohérente.

Des respirations paysagères sans éoliennes sont souhaitables entre le pôle de densification Picard et le pôle 2 (Sud-Amiénois).

De même entre le pôle 4 qui ponctue de façon maîtrisée l'axe de la vallée de la Selle et le pôle 3, une respiration est souhaitable.

1.3 Contexte éolien

Le projet s’inscrit dans un paysage agricole et ouvert, dans lequel les éoliennes constituent des jalons verticaux qui modifient les horizons. Le développement cohérent de l’éolien est donc un enjeu fort, afin de composer une harmonie et de permettre une appropriation des nouveaux paysages par le public.

A l’échelle du grand paysage, la présence de plusieurs parcs éoliens installés sur un territoire génère des vues plus ou moins lointaines propices aux covisibilités. Il est donc nécessaire de prendre en compte les parcs éoliens déjà présents sur le territoire, ainsi que ceux en développement (qu’ils soient en instruction ou accordés), afin de rendre compte de l’intégration paysagère de l’ensemble des projets.

Pour la bonne réalisation du dossier, et notamment le montage des simulations visuelles, le contexte éolien a été arrêté à une date donnée (mai 2021). Cet état du contexte éolien a été réalisé après une double vérification : les données issues des services de l’état et les constatations de terrain.

PARC EOLIEN	ETAT	NOMBRE D’EOLIENNES	DISTANCE A LA ZIP
<u>Aire d’étude immédiate (600 m)</u>			
La chaussée Brunehaut III	En exploitation	5	En partie dans l’aire d’étude immédiate
<u>Aire d’étude rapprochée (6 km)</u>			
La Garenne (extension)	Accordé	2	0,9 km
La Garenne, Lihus, Lihus II, Le Muguet (3 parcs)	En exploitation	17	2,2 km
Moulin Malinot	En instruction	11	2,4 km
La Demi-Lieue	En exploitation	6	3,4 km
Chemin Blanc et Ourcel-Maison (2 parcs)	En exploitation	13 (6 dans l’aire éloignée)	5,0 km
Hétomesnil I, II	En exploitation	10 (7 dans l’aire éloignée)	5,7 km
La chaussée Brunehaut IV	En exploitation	5 (2 dans l’aire rapprochée)	5,8 km

Tableau 2. Contexte éolien dans les aires d’étude immédiate et rapprochée

PARC EOLIEN	ETAT	NOMBRE D’EOLIENNES	DISTANCE A LA ZIP
<u>Aire d’étude éloignée (20 km)</u>			
Coqliamont, Les Haillis	En instruction	9	6 km
Mont Moyen	En exploitation	6	7 km
L’Européenne	En instruction	8	7 km
Bois Gallets	En instruction	6	7 km
Greze Le Hamel	Accordé	10	8 km
Chaussée Brunehaut II	En exploitation	3	9 km
Marendeuil	En exploitation	8	10 km
Mont Herbé	En instruction	4	11 km
Les Beaux Voisins	Accordé	2	11 km
Chaussée Brunehaut V	En exploitation	3	11 km
Champ Saint-Pierre	En instruction	4	12 km
Bi-Herbin	Accordé	3	12 km
Lavacquerie	Accordé	7	12 km
Les Capucines	En instruction	7	13 km
La Créssonnière	En instruction	5	13 km
La Murette	En exploitation	5	13 km
Sommereux et Cempuis	En instruction	4	13 km
Belleuse	Permis accordé	5	14 km
Nordex XXVIII	En exploitation	4	14 km
Noyers-Saint-Martin	En exploitation	5	
Le Cornouiller (renouvellement)	En instruction	6	
Les Hauts Bouleaux	Accordé	8	
Puchot, Dargies et le Champ Vert	En exploitation	15	14 km
Bonneuil	En exploitation	5	14 km
Monsures	En instruction	7	15 km
Chemin de l’Ormelet	En exploitation	5	16 km
Bel Hérault	En instruction	6	16 km
Le Routis	Accordé	5	16 km

PARC EOLIEN	ETAT	NOMBRE D'EOLIENNES	DISTANCE A LA ZIP
Le Cornouiller	Accordé	5	16 km
Esquennoy	En exploitation	5	16 km
Daméraucourt	En exploitation	6	17 km
Bois Ricart	Accordé	5	17 km
Breteuil	En exploitation	5	17 km
Elicio France	En exploitation	9	18 km
Campremy-Bonvilliers	En exploitation	5	18 km
La Cense	En instruction	4	18 km
Chemin des Haguenets 1, 2 et 3	En exploitation	14	18 km
Bosquel	En instruction	4	19 km
Wavignies	En instruction	6	19 km

Tableau 3. Contexte éolien dans l'aire d'étude éloignée

Synthèse

La zone d'implantation potentielle est localisée sur la frange sud du plateau Picard, où la très bonne exposition aux vents a entraîné un important développement de l'exploitation éolienne. Cette zone, favorable sous conditions, est aujourd'hui un pôle de densification éolienne.

En matière de perception visuelle, les parcs en exploitation sont constitués chacun d'un ou de plusieurs parcs distincts sur le plan administratif (sociétés d'exploitation différentes). Ils forment un vaste ensemble occupant la moitié nord-est du territoire étudié. L'occupation est homogène, bien répartie dans l'espace et sans zones de regroupements préférentielles. Les implantations ont généralement une logique individuelle en ligne, en double ligne ou en bouquet. Les parcs localisés parallèlement à l'autoroute A16 sont les plus structurants en raison du principe nord/sud qui régit leur stratégie d'implantation.

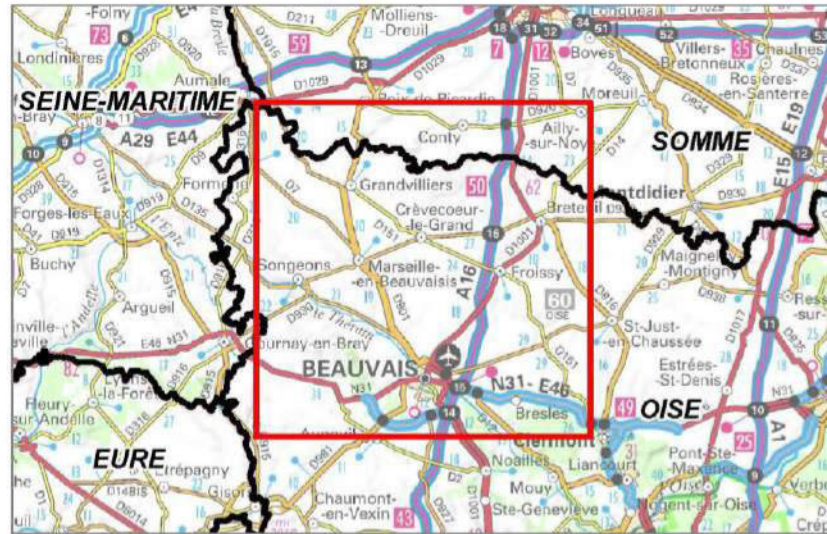
Il est important de noter que le projet envisagé ici prend place à l'intérieur d'un espace déjà occupé par trois parcs éoliens en fonctionnement depuis plusieurs années : le parc éolien de Lihus/La Garenne/Le Muguet, le parc de la Demi-Lieue et le parc de Luchy et Muidorge dit « Chaussée Brunehaut III ». Le projet de parc éolien de la vallée de Boves viendra s'inscrire dans le prolongement visuel des parcs existants.

Carte 3 - Contexte éolien – p.20

NOUVERGIES

Projet de parc éolien de la Vallée de Boves
Demande d'Autorisation Environnementale

Contexte éolien



- Eolienne en projet
- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (600 m)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Aire d'étude éloignée (20 km)
- Limite départementale

Contexte éolien (25.05.2021)

- Construit
- Autorisé
- En instruction



CHAPITRE 2. ETAT INITIAL DU PAYSAGE

2.1 Le grand paysage

Les unités paysagères sont des clés de lecture d'un territoire qui s'apparentent à l'approche géographique d'un site. Il s'agit d'une portion d'espace homogène et cohérente tant au niveau des composants spatiaux, que des perceptions sociales et des dynamiques paysagères, lui octroyant une singularité. Ses différents constituants, ambiances, dynamiques et modes de perception permettent de la caractériser. C'est le premier niveau de découpage paysager d'un territoire en plusieurs secteurs qui disposent de leur propre ambiance paysagère. Ces secteurs peuvent ensuite être découpés à leur tour en sous-unités paysagères.

Ainsi la lecture des unités paysagères permet une approche globale reliant les territoires de plusieurs cantons, pays et intercommunalités. Les unités paysagères révèlent les réalités naturelles ainsi que les usages et les pratiques qui ont façonné les paysages.

L'étude de ces entités est un préalable à l'analyse paysagère, car elle permet de localiser le site dans un ensemble connu et défini. Ceci est important pour en comprendre le fonctionnement et faire ressortir ses enjeux, ses atouts et ses contraintes. Cette phase du diagnostic paysager est donc réalisée à une large échelle.

On relève **2 grandes unités paysagères principales** :

- dans le tiers ouest : la Picardie Verte ;
- dans les deux tiers est : le plateau du Pays de Chaussée ;
- auxquelles s'ajoute la Boutonnière du Pays de Bray, moins concernée car elle présente une topographie en creux.

Par ailleurs, le territoire est ponctué par **6 paysages particuliers** :

- au sud-est : la vallée humide de l'Herperie ;
- au nord-est : la vallée de la Selle ;
- à l'est : la vallée du Petit Thérain ;
- au sud-ouest : la vallée du Thérain ;
- au sud-est : la vallée de la Brèche ;
- à l'extrême sud : l'agglomération de Beauvais.

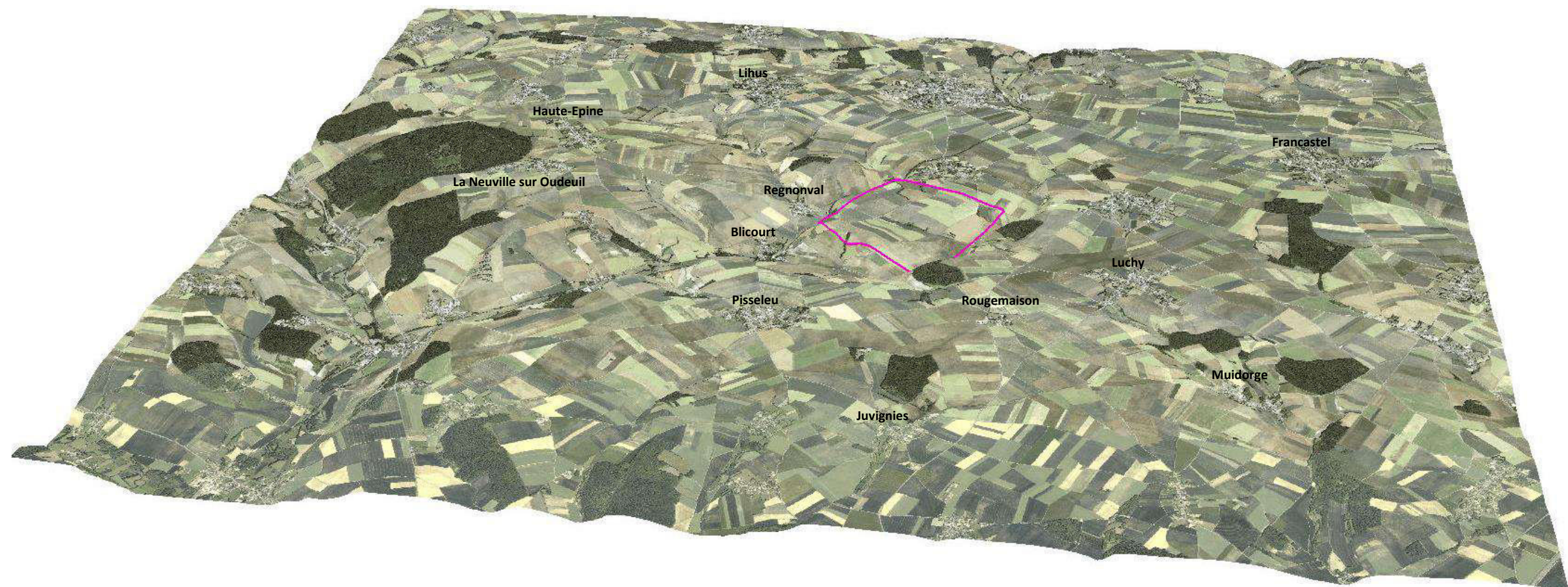


Figure 11. Bloc diagramme 3D du site (relief accentué volontairement)

2.1.1 Unités paysagères principales

La zone d'implantation potentielle est localisée sur le plateau du Pays de Chaussée en amont du système de bassin versant de l'Oise, avec le Thérain comme affluent recevant lui-même le Petit Thérain. Ainsi aux environs on rencontre à la fois les grandes étendues agricoles avec les perspectives sur la plaine et les ambiances plus intimistes et végétalisées qui accompagnent les vallées humides. Le site qui accueille le projet est localisé non loin des sources de l'Herperie situées sur la commune de Blicourt.

■ Le plateau du Pays de Chaussée

Dans le département de l'Oise, le Pays de Chaussée couvre une bonne moitié du Plateau Picard et par la même occasion la partie est de l'aire éloignée de l'étude. C'est un territoire de plateaux crayeux vallonnés, sur lesquels se déploient de vastes parcelles agricoles. Le paysage est modelé par un système de vallons secs connectés perpendiculairement aux vallées humides. Des bosquets et des rideaux boisés forment un jeu de coulisses intéressant. Les bandes boisées soulignent généralement le relief alors que les grandes cultures occupent indifféremment les replats et les vallonnements.

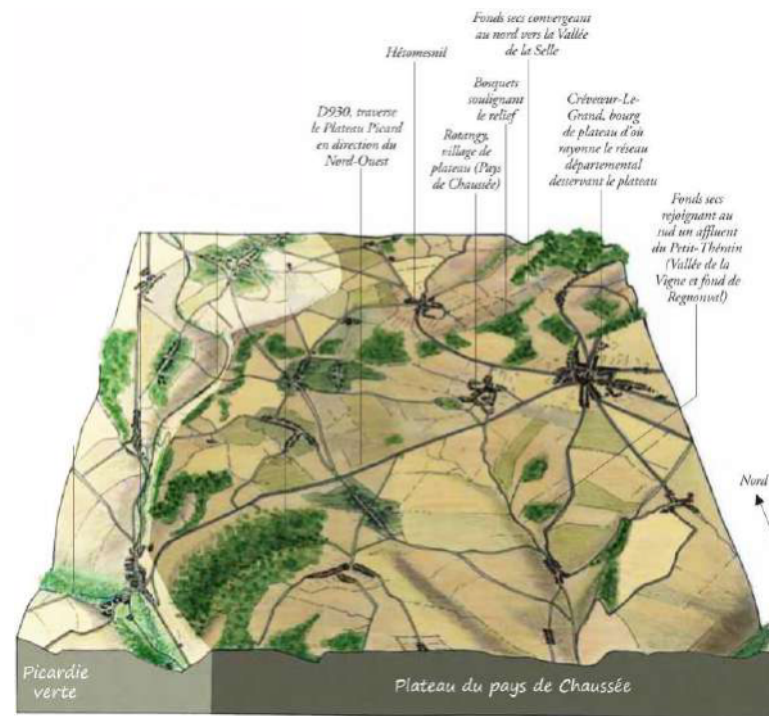


Photo 1. Diagramme du Pays de Chaussée

C'est un territoire rural où sont pratiquées les grandes cultures avec un paysage perçu ample et largement ouvert sur des horizons lointains. On y rencontre des sols limoneux assez profonds. Les herbages y sont rares et exceptionnels, localisés sur le relief (butte de Vandeuil-Caply).



Photo 2. Le plateau du Pays de Chaussée
(vue depuis Viefvillers – RD930)

■ La Picardie Verte

Le plateau de la Picardie verte se situe à l'Ouest du début de la vallée du petit Thérain. Des fonds secs convergent vers les vallées du Thérain et du petit Thérain. Dans la partie Nord-Est de l'entité, les fonds secs convergent vers la vallée de la Selle.

Plus on s'achemine vers l'est et plus les cultures deviennent présentes, à mesure aussi que le relief s'assagit. La structure asymétrique des vallons est typique des plateaux crayeux et détermine les occupations humaines :

- le versant doux accueille des cultures ;
- le versant abrupt est boisé ;
- le fond accueille dans des proportions qui varient des cultures sur sol limoneux ou des pâtures bocagères sur les sols à tendance argileuse.

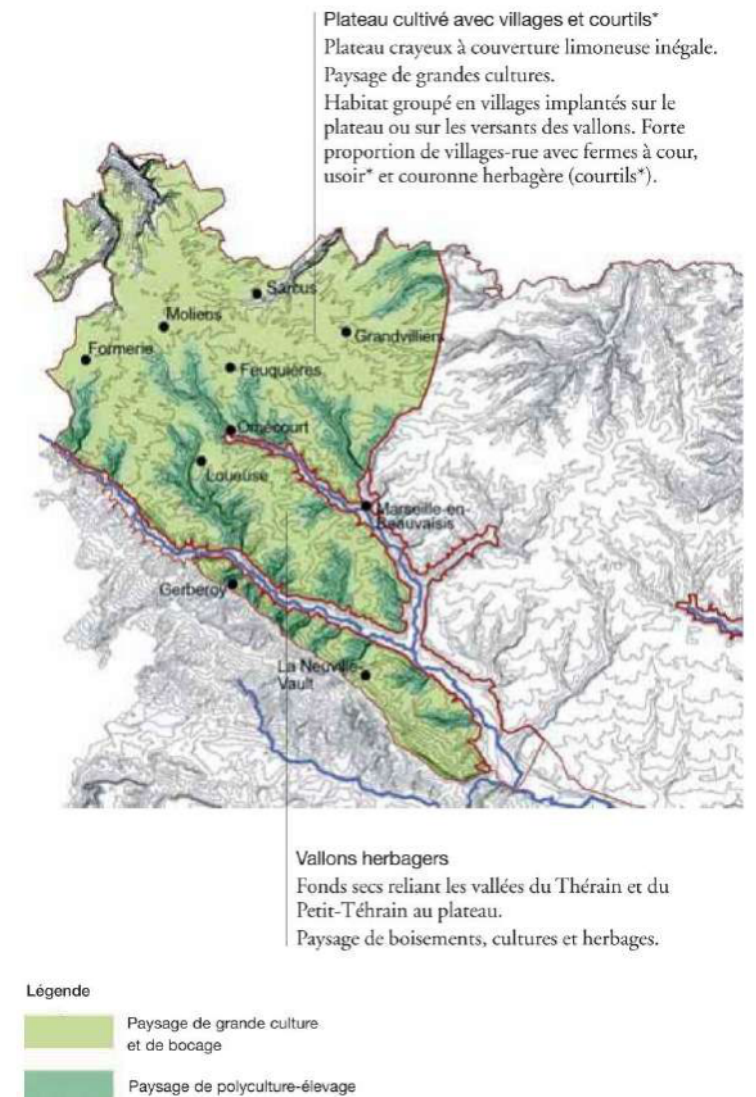


Photo 3. Situation de la Picardie Verte
(Source : Atlas des Paysages de l'Oise)



Photo 4. La Picardie Verte
(vue depuis Villers-sur-Bonnières)

Carte 4 - Unités paysagères et paysages particuliers – p.28

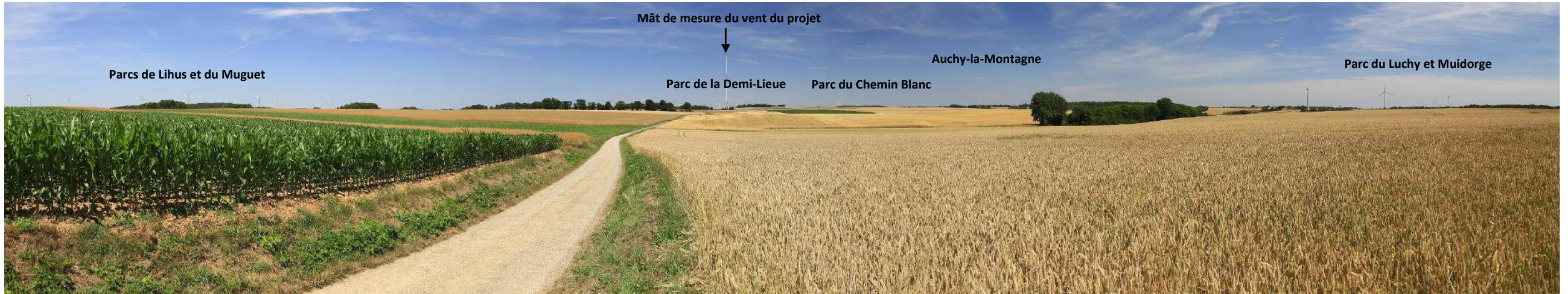


Photo 5. Le Plateau du Pays de Chaussée, vue sur la zone d'implantation potentielle à Blicourt et Rotangy



Photo 6. Le Plateau du Pays de Chaussée et ses plus grandes étendues vers Francastel



Photo 7. Les paysages de la vallée de l'Herperie depuis les alentours de Villepoix

2.1.2 Les paysages particuliers des vallées

Sont présentés dans cette partie les paysages particuliers les plus importants et les plus pertinents de l'aire d'étude éloignée. Ce sont des éléments constitutifs des paysages locaux référencés dans l'inventaire des paysages exploité en tant que source bibliographique.

Ils sont des points d'attention qu'il convient d'intégrer à l'analyse paysagère globale. Ils peuvent être des lieux particulièrement évocateurs de l'entité du paysage à laquelle ils appartiennent.

■ La vallée du Thérain amont

Elle se découpe en trois paysages particuliers.

● La vallée humide de l'Herperie

La vallée humide de l'Herperie entaille le plateau du Pays de Chaussée dans une direction perpendiculaire à la vallée du Petit-Thérain. Elle prend naissance à Blicourt et se termine à St-Omer-en-Chaussée. A Blicourt il est notable de voir les deux vallées sèches qui encerclent la zone d'implantation potentielle par le sud et l'ouest.

Le paysage dominant est bocager marqué par la présence du cordon bocager de la coulée verte, et la présence de rideaux Picards soulignant l'axe de la vallée. Des boisements sont présents sur les coteaux (Bois de Coullemogne, Bois de Campagne, Bois du Châtel). A l'exception de St-Omer-en-Chaussée à la croisée de deux vallées, les villages de la vallée de l'Herperie ont une forme urbaine étirée dans le sens de la vallée. Les pâtures du centre des villages constituent de rares lieux herbagers de cette partie du plateau du Pays de Chaussée.

Le tracé ferroviaire entre St-Omer-en-Chaussée et Crèvecœur-le-Grand fait l'objet d'une étude de faisabilité de train touristique en cours. Le départ est projeté à Crèvecœur-le-Grand.



Photo 8. La vallée de l'Herperie
(vue depuis Le Grand Oudeuil – RD52)

La zone d'implantation potentielle du projet est située dans le prolongement sud-ouest de la vallée de l'Herperie et se trouve ainsi localisée à l'amont de son bassin versant. Les vues depuis l'axe de cette dernière seront à étudier à l'aide des photomontages. L'extrait de la carte relative au relief présente cet agencement.

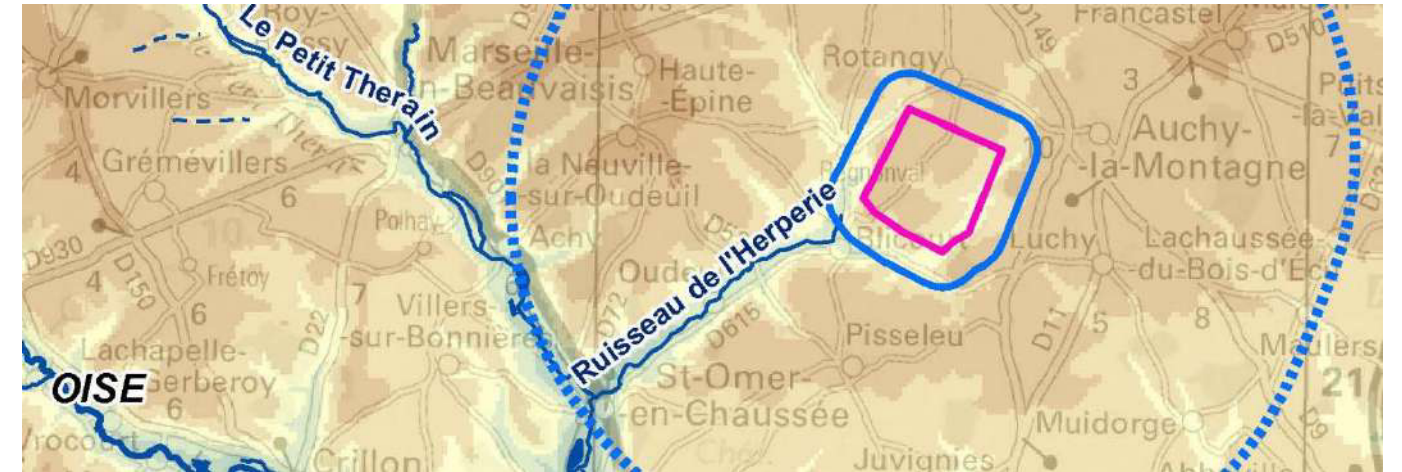


Figure 12. La vallée de l'Herperie et la situation du projet éolien de Rotangy

● La vallée du petit Thérain

La vallée du petit Thérain est une vallée fermée visuellement à l'est par la forêt domaniale de Malmifait qui est dans l'axe du projet. Le Petit Thérain est un affluent du Thérain, plus au sud et qui irrigue la ville de Beauvais. En fond de vallée, sont présents les villages de Saint-Deniscourt, Thérines, Roy-Boissy avec son hameau Lannoy, Marseille-en-Beauvais, Achy et Saint-Omer en Chaussée. Ils présentent généralement une structure bocagère bien préservée.



Photo 9. La vallée du Petit Thérain
(vue depuis Saint-Omer-en-Chaussée – rue de la gare)

On observe un bâti rural de grande qualité sur l'ensemble de la haute vallée du Petit Thérain. Le château et la ferme d'Omécourt couronnent l'arrivée sur le plateau de la Picardie Verte. On relève aussi des maisons à colombages et un lavoir à Saint-Deniscourt, ainsi qu'une abbaye à Lannoy.

• **La vallée du Thérain**

En amont de Songeons, la vallée est ouverte sur le Haut-Bray et la Picardie Verte. Son versant sud est très doux et le fond de vallée présente une structure bocagère. Les versants sont ouverts sur la Picardie Verte qui se trouve de part et d'autre de la vallée. On passe successivement à des paysages de bocage, d'herbages. A hauteur de Milly-sur-Thérain, un paysage post-industriel se fait sentir. En effet, on rencontre des étangs de loisirs construits en fond de vallée sur d'anciennes carrières de gravats. Au fil de l'eau, le bâti ancien industriel est présent tandis que la pression de l'habitat péri-urbain est marquée à l'approche de Beauvais.

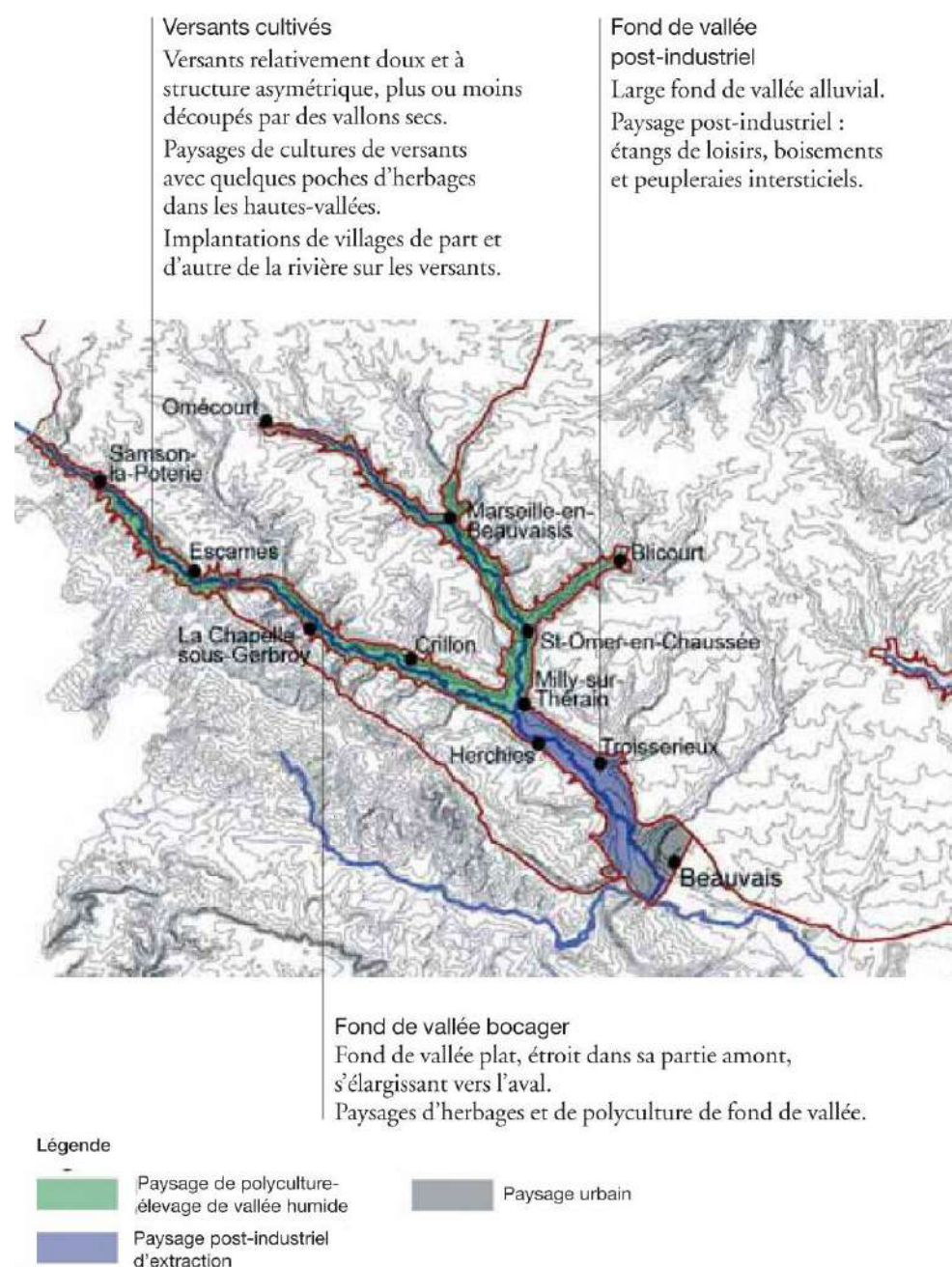


Figure 13. La vallée du Thérain
 (Source : Atlas des Paysages de l'Oise)

■ **La vallée de la Selle**

D'orientation sud/nord, la vallée de la Selle s'étend sur 36 km. Elle prend sa source à Catheux dans l'Oise (Pays de Chaussée) et entre dans le département de la Somme aux environs de Monsures. Ses versants sont dissymétriques : le côté oriental est relativement abrupt et continu, par opposition au versant occidental, ouvert sur de profondes vallées sèches. Cette caractéristique géomorphologique définit les limites adoptées pour cette unité : à l'est, elle épouse la ligne de crête du versant de vallée ; à l'ouest, elle s'ouvre sur les vallées de Namps-Maisnil et de Creuse. Les parcs de Lihus et du Muguet peuvent être aperçus après Le Gallet.

C'est l'une des vallées les plus industrielles de l'Amiénois avec les activités de la papeterie et du textile qui y ont profondément façonné les paysages. Les plateaux dominent le fond de vallée d'un peu moins de cent mètres. Sur ces derniers, les versants et le fond de vallée, l'activité agricole demeure intense avec la polyculture et l'élevage laitier. Le plateau et le sud de la vallée conservent des villages ruraux traditionnels. Il convient de relever le Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Conty marquant l'extrémité sud de l'entité et singularisant sa grande qualité paysagère.



Photo 10. La remontée sur le haut de la vallée de la Selle
 (vue entre le Gallet et Crèvecœur-le-Grand)

■ **La vallée de la Brèche**

La « Brèche » prend sa source dans la plaine Picarde au Canton de Froissy, entre les villages de La Neuville St-Pierre et de Reuil-sur-Brèche, au lieu-dit « La Fontaine au but » par 110 m d'altitude. C'est une rivière de sources, dont les eaux tranquilles ne gèlent jamais du fait que certaines de ces sources jaillissent dans le lit même.

C'est le plus constant des affluents de l'Oise, son cours sinueux atteint environ 51 km. Elle tient son nom du mot d'origine germanique « Brecha » (fracture). Ce nom évoque l'espace étroit où coule la rivière dans la basse vallée.

Entre Reuil-sur-Brèche et Montreuil-sur-Brèche, le paysage de la vallée est dominé par la polyculture. Au Sud de Montreuil-sur-Brèche, le fond de vallée humide est d'avantage boisé avec une présence de peupleraies fermant la vue sur le cours d'eau. Ce paysage fermé contraste beaucoup avec le paysage cultivé ouvert sur le plateau.

Elle a accueilli près de 46 moulins. Les moulins qui étaient présents n'existent plus (Moulin du Reuil, Moulin de Ponceaux à Montreuil-sur-Brèche). La Brèche présente un fond plat propice à la peupleraie au sud de Montreuil-sur-Brèche. Le val naissant de Brèche présente les vestiges de l'abbaye de Froidemont.

■ La Vallée de la Noye

Au nord-est de l'aire d'étude éloignée et convergeant vers Amiens, la vallée de la Noye est nettement moins industrialisée que la Selle. Riche d'un patrimoine historique, architectural et paysager remarquable, c'est un site de randonnée privilégié.

Parallèle à la Selle, la vallée de la Noye s'étend sur 33 km. Elle prend sa source à Vendeuil-Caply (Pays de Chaussée) et entre dans le département de la Somme à hauteur de La Faloise. Sa géomorphologie est similaire à la Selle avec des versants dissymétriques, ce qui conduit à définir les limites de l'unité paysagère suivant les mêmes principes, c'est-à-dire depuis sa ligne de crête est jusqu'à celle à l'est de la Selle.

Traversé par la Chaussée Brunehaut entre Rogy et Saint-Saufliu aux environs de l'A16, le territoire compte de nombreux vestiges antiques, des ruines de forteresses médiévales (Folleville, La Faloise), des éléments d'architecture religieuse (Folleville, Chaussoy-Epagny, petit patrimoine à Ailly), ainsi que des châteaux du XVIII^{ème} siècle, témoignant de la prospérité de l'industrie textile (Chaussoy, Esserteaux, Guyencourt, Remiencourt).

Les plateaux céréaliers sont ouverts, vallonnés et étayés de rideaux végétalisés. Le fond de vallée (élevage extensif) est couvert par la végétation ripisylve avec populecultures. Les villages de la vallée de la Noye sont de dimension modeste.

La vallée de la Noye n'est pas en relation avec le site du projet de parc éolien de la vallée de Boves.

2.1.3 Le paysage urbain de Beauvais

La ville de Beauvais est située au sud dans l'aire d'étude éloignée, à 13 km du site du projet. Elle s'est constituée historiquement dans la vallée du Thérain avec un développement urbain selon un axe est-ouest. Les bombardements de la seconde guerre mondiale vont impacter fortement le centre-ville. Après-guerre, plusieurs communes sont annexées à Beauvais dont : Notre-Dame du Thil, Marissel, Voisinlieu et Saint-Just-des-Maraîs. Cette annexion permet d'urbaniser les plateaux nord et sud.

Le centre-ville a été totalement reconstruit après la seconde guerre mondiale. Le plan de reconstruction s'efforce de respecter l'équilibre des anciens quartiers, avec des rues plus larges, plus régulières. Il en résulte néanmoins une ville morcelée manquant d'unité.

Toutefois, la ville conserve quelques vestiges architecturaux d'importance dont la cathédrale gothique Saint-Pierre, bien visible par sa hauteur. La Maladrerie Saint-Lazare constitue un témoignage remarquable de l'architecture hospitalière des XII^{ème} et XIII^{ème} siècles. Elle est présente sur un terrain clos de 3 hectares.

A noter au nord de la ville : un site de 45 hectares est consacré aux loisirs nautiques au niveau du plan d'eau du Canada.



Photo 11. La cathédrale de Beauvais

(Source : Auddicé)



Photo 12. La Maladrerie

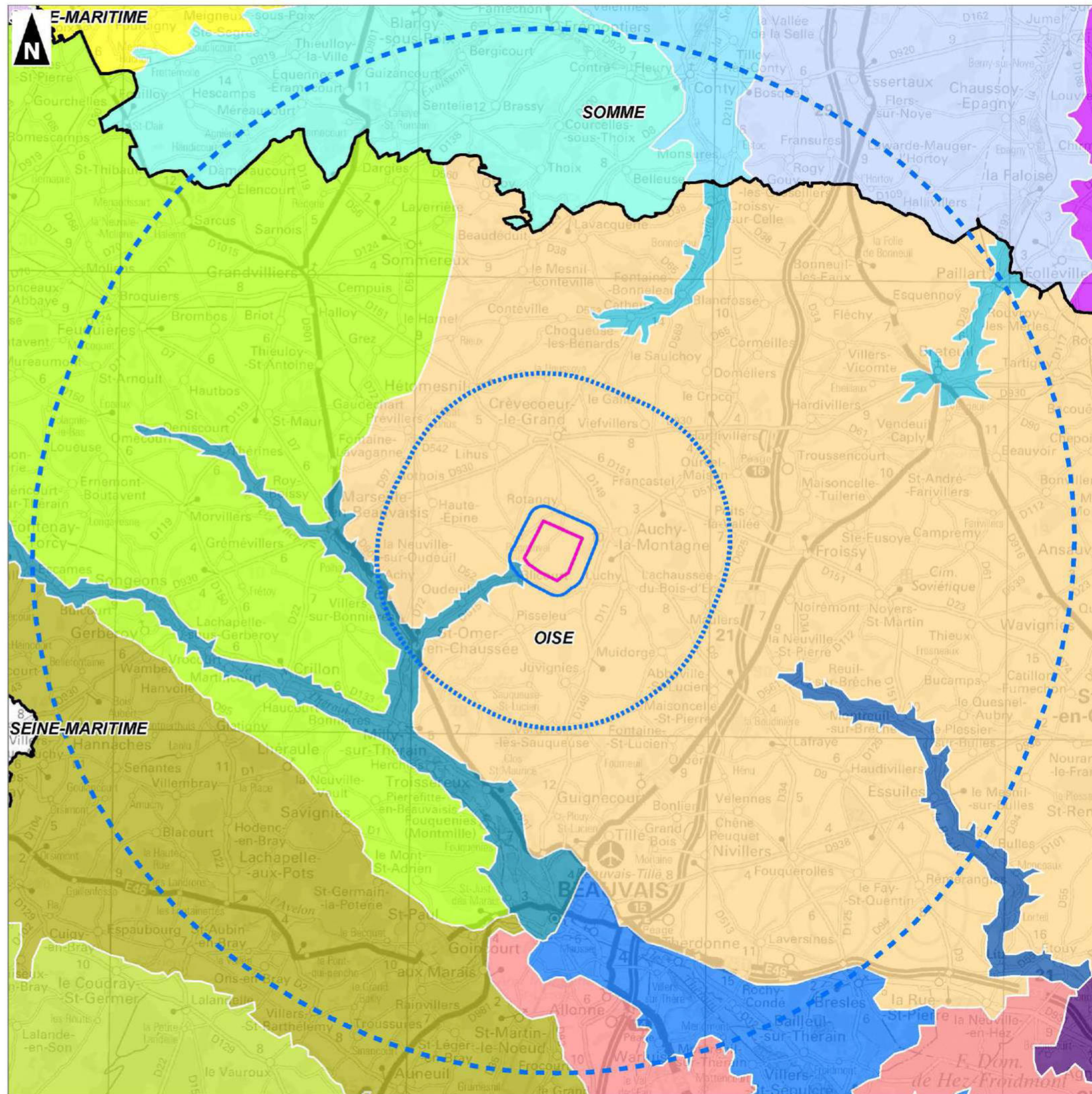
(Source : Auddicé)

NOUVERGIES

Projet de parc éolien de la vallée de Boves Demande d'Autorisation Environnementale

Entités paysagères

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate (600 m)
-  Aire d'étude rapprochée (6 km)
-  Aire d'étude éloignée (20 km)
-  Limite départementale
-  La boutonnière de Bray
-  La Bresle, le Liger, la Vimeuse
-  La vallée de l'Avre et des Trois-Doms
-  La vallée de la Brèche-aval
-  La vallée de la Noye
-  La vallée de la Selle
-  Les vallées de la Selle et de la Noye
-  La vallée du Thérain-amont
-  La vallée du Thérain-aval
-  Les petites vallées : Brèche, Arré, Aronde
-  Le plateau agricole du Vimeu
-  Le plateau de Thelle et la vallée de la Troësne
-  Le plateau de la Picardie verte
-  Le plateau du Pays de Chaussée
-  Les plateaux du Clermontois
-  Les Evoissons



2.1.4 Les paysages emblématiques

Les paysages emblématiques sont identifiés dans les atlas des paysages de chaque département. Ils correspondent à des territoires particulièrement évocateurs (caractéristiques identitaires fortes) de l'entité à laquelle ils appartiennent.

Les paysages des vallées ont commencé à être préalablement décrits dans les chapitres sur les unités paysagères et les paysages particuliers. Sont signalés ici les trois paysages emblématiques les plus proches : la Vallée de la Selle, la Vallée du Thérain amont et bocage du Haut Bray et la Vallée de la Brèche. Une cartographie en page suivante permet de les localiser par rapport à la ZIP du projet.

■ La vallée de la Selle (vers le nord à 3,7 km de la ZIP)

Ce paysage caractéristique est situé en amont de la Selle, plus précisément dans les environs de Catheux à hauteur de sa source. C'est un espace particulièrement vallonné et boisé en raison d'un système de plusieurs vallons secs qui convergent vers Catheux avant que la vallée ne devienne effectivement humide. En conséquence, l'encaissement du plateau est significatif et introduit une diversité paysagère intimiste et tout à fait bienvenue.

La grande culture y est pratiquée mais la présence végétale marque une belle différence avec le plateau dégagé ailleurs en Pays de Chaussée. Le fond de vallée est plat, occupé par des prairies et des peupleraies. Les villages (Le Gallet, Catheux, Fontaine-Bonneleau et Croissy-sur-Celle) baignent littéralement dans une végétation dense. La remontée sur le plateau s'effectue vers Blancfossé, Cormeilles et Doméliers avec un panorama sensiblement plus ouvert. De là seront perçus les différents parcs éoliens (en fonctionnement ou accordés) qui accompagnent l'A16.

La vallée de la Selle est située dans un autre bassin versant que le site du projet éolien de la vallée de Boves. Les vues en belvédère (de l'amont vers l'aval du bassin versant) sont tournées en direction du nord, à l'opposé de la zone d'implantation potentielle.



Photo 13. La vallée de la Selle aux abords de Catheux

Carte 5 - Paysages emblématiques – p.31

■ La Vallée du Thérain amont et bocage du Haut Bray (vers l'ouest à 9,3 km de la ZIP)

Cet ensemble prend place à l'interface entre le Pays de Bray et la Picardie Verte avec la vallée du Thérain en guise de séparation. Cette dernière est une ancienne vallée industrielle aux versants ouverts et aux paysages ruraux composés de cultures, de villages de versants et d'herbages de fond de vallée.

Les paysages de la vallée du Thérain se fondent plus ou moins dans la traversée du plateau avec des herbages qui côtoient les cultures. Celles-ci occupent le parcellaire dès que le relief le permet (pentes modérées) et à mesure que l'on avance dans la vallée. En amont de Songeons/Gerberoy, le lit de la vallée du Thérain reste plus étroit et le relief plus mouvementé, avec une prédominance des herbages. La présence des grandes cultures caractérise fortement le paysage plus vers l'aval.

Ainsi les paysages passent du bocage à l'herbage dans le fond de vallée puis aux grandes cultures sur les versants ouverts. Le relief est assez marqué, offrant des séquences visuelles plus ou moins étendues. Il n'y a pas de présence éolienne proche à signaler car les parcs ne sont pas installés dans cette portion du territoire. Pour les plus proches : le parc d'Avesnes-en-Bray et Bosc-Hyons (Seine-Maritime) est à 16 km ; Le parc Le Muguet/Lihus et La Garenne est à 14 km (Oise).

Il reste toutefois quelques points hauts ponctuels qui laissent émerger certains rotors du contexte éolien lointain du plateau du Pays de Chaussée comme sur les photographies ci-dessous, volontairement choisies à l'approche de Gerberoy.

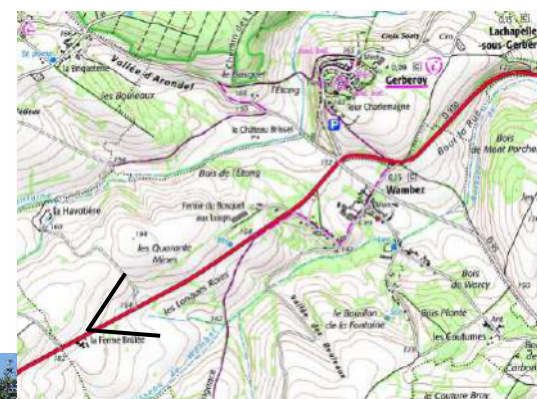


Photo 14 : Depuis un point haut sur la RD930 (la Ferme Brûlée), les éoliennes du parc Le Muguet, Lihus et La Garenne (à 16 km) apparaissent sur l'horizon pendant une séquence de 100 à 200 m. Le clocher de la Collégiale de Gerberoy émerge tout juste sur l'horizon. Nous constatons une cohabitation discrète et sans mise en relation.



Photo 14. La vallée du Thérain amont et le bocage du Haut Bray – RD930, la Ferme Brûlée

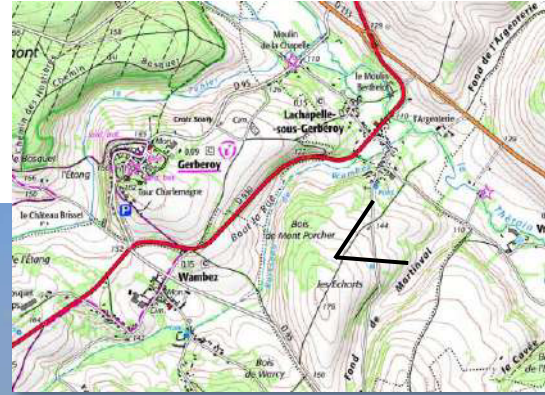


Photo 15 : Depuis un chemin agricole, sur les hauteurs de Lachapelle-sous-Gerberoy, un panorama représentatif du paysage emblématique laisse le regard se porter jusqu’au plateau du Pays de Chaussée. Les éléments de composition de la vallée du Thérain sont les plus significatifs (boisements et rideaux boisés, relief issu de la vallée du Thérain) ; tandis de l’horizon voit émerger les éoliennes du parc Le Muguet, Lihus et La Garenne (à 13 km) et celles de La Chaussée Brunehaut III (à 17 km). La zone d’implantation potentielle du projet de la vallée de Boves prend place entre ces deux parcs. Le village de Gerberoy n’est pas visible depuis cet emplacement, car la butte qui le reçoit est derrière un boisement (Bois du Mont Porcher).



Photo 15. La vallée du Thérain amont et le bocage du Haut Bray – La Chapelle-ss-Gerberoy

■ **La vallée de la Brèche (vers le sud-est à 10 km de la ZIP)**

Comme pour la vallée de la Selle, cet ensemble est également situé à l’amont du bassin versant de la Brèche, formant une bande de 5 x 15 km de Reuil-sur-Brèche (où elle prend sa source) à Etouy. Le versant est nettement dissymétrique : court et abrupt à l’ouest, plus long et disséqué vers l’est où un important réseau de vallons secs entaille le plateau. A partir de Montreuil-sur-Brèche, le fond de vallée devient plus large et plat. L’encaissement du lit de la rivière et les nombreuses variations du relief sont une caractéristique notable de cet espace.

Les territoires agricoles dominent largement avec environ 75% de la surface (source : Sage de la Brèche 2018). Le second type d’occupation du sol correspond aux forêts et aux milieux semi-naturels. Pour ce dernier, ici dans la partie amont du bassin versant, il apparait essentiellement en fond de vallée le long de la rivière. Les parties boisées forment des rideaux sur les pentes non exploitées. C’est depuis les secteurs de plateaux ouverts que les horizons lointains sont visibles avec notamment les sites éoliens des alentours.

Une illustration est présentée ci-dessous depuis une zone ouverte (RD938 à hauteur de Le Plessier-sur-Bulles) avec une vue montrant le parc de Noyer Saint-Martin et la direction du projet au centre de la vue à 18 km.



Photo 16. La vallée de la Brèche vers Le Plessier-sur-Bulles






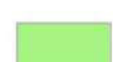
Il est constaté que les sites éoliens prennent en compte les paysages emblématiques et sont positionnés en dehors des périmètres qu’ils dessinent. La cohabitation visuelle se fait donc indirectement sur les marges et entre ces derniers.

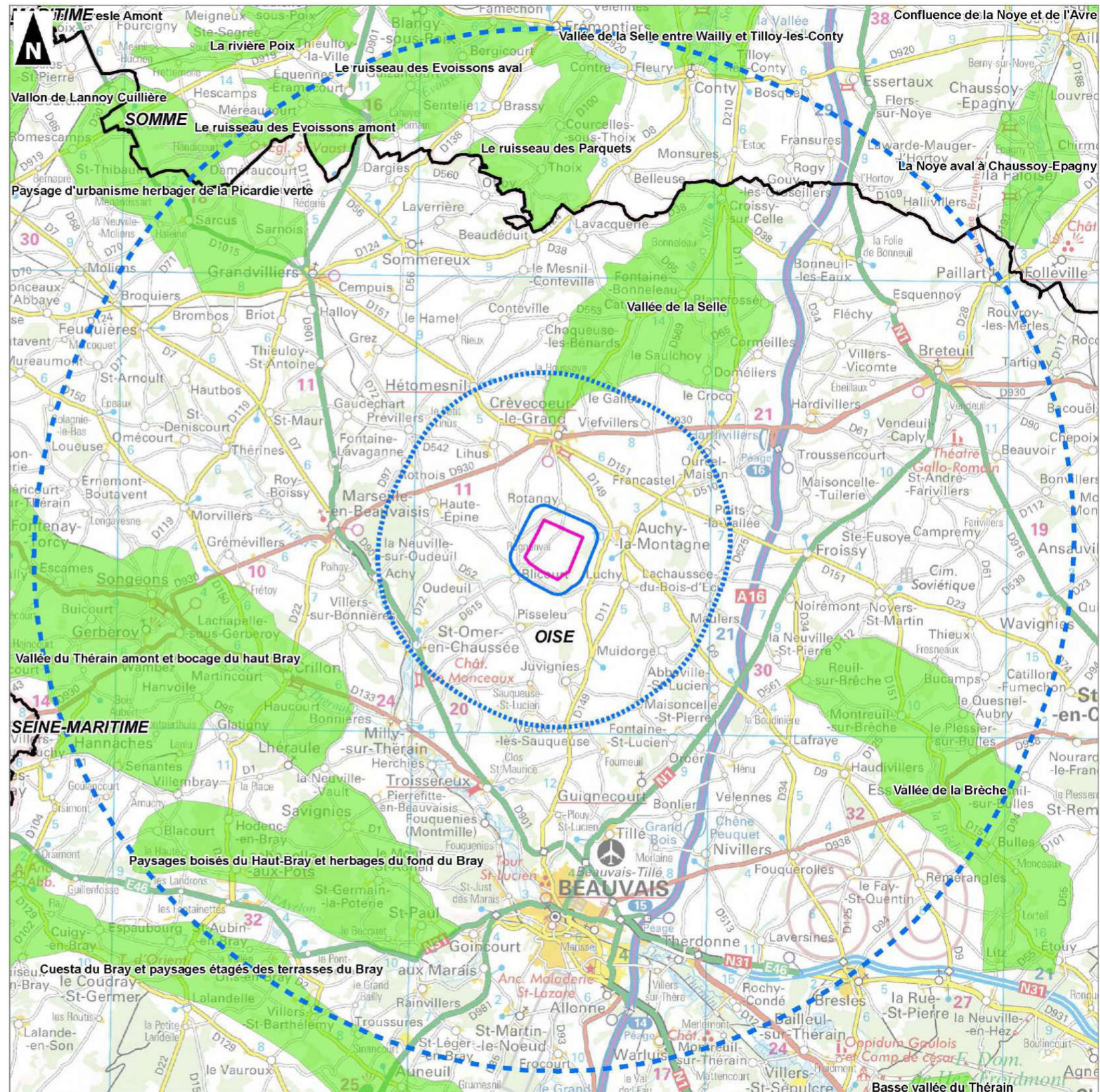
D’autre part les paysages emblématiques sont majoritairement associés à des portions de vallées encaissées en amont de bassin versant. Avec le relief, ce ne sont donc pas les portions du territoire les plus directement en lien avec le site du projet de la vallée de Boves.

NOUVERGIES

Projet de parc éolien de la vallée de Boves
 Demande d'Autorisation Environnementale

Paysages emblématiques

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate (600 m)
-  Aire d'étude rapprochée (6 km)
-  Aire d'étude éloignée (20 km)
-  Limite départementale
-  Paysages emblématiques



2.3 Eléments structurants

2.3.1 Topographique

Le département de l’Oise fait partie intégrante du Bassin Parisien et combine plusieurs éléments géographiques prépondérants : les plateaux, les plaines calcaires, les buttes et les vallées alluviales. Du fait de son relief peu élevé, le point haut culmine à 237 m (cf. Carte 6). Ce point haut est inclus dans l’aire d’étude éloignée au niveau du massif forestier du Haut-Bray 1,5 km au nord-ouest de Savignies. Le plateau Picard est orienté du nord-ouest au sud-est, il est traversé par les vallées alluviales du Thérain, de la Selle et de la Brèche.

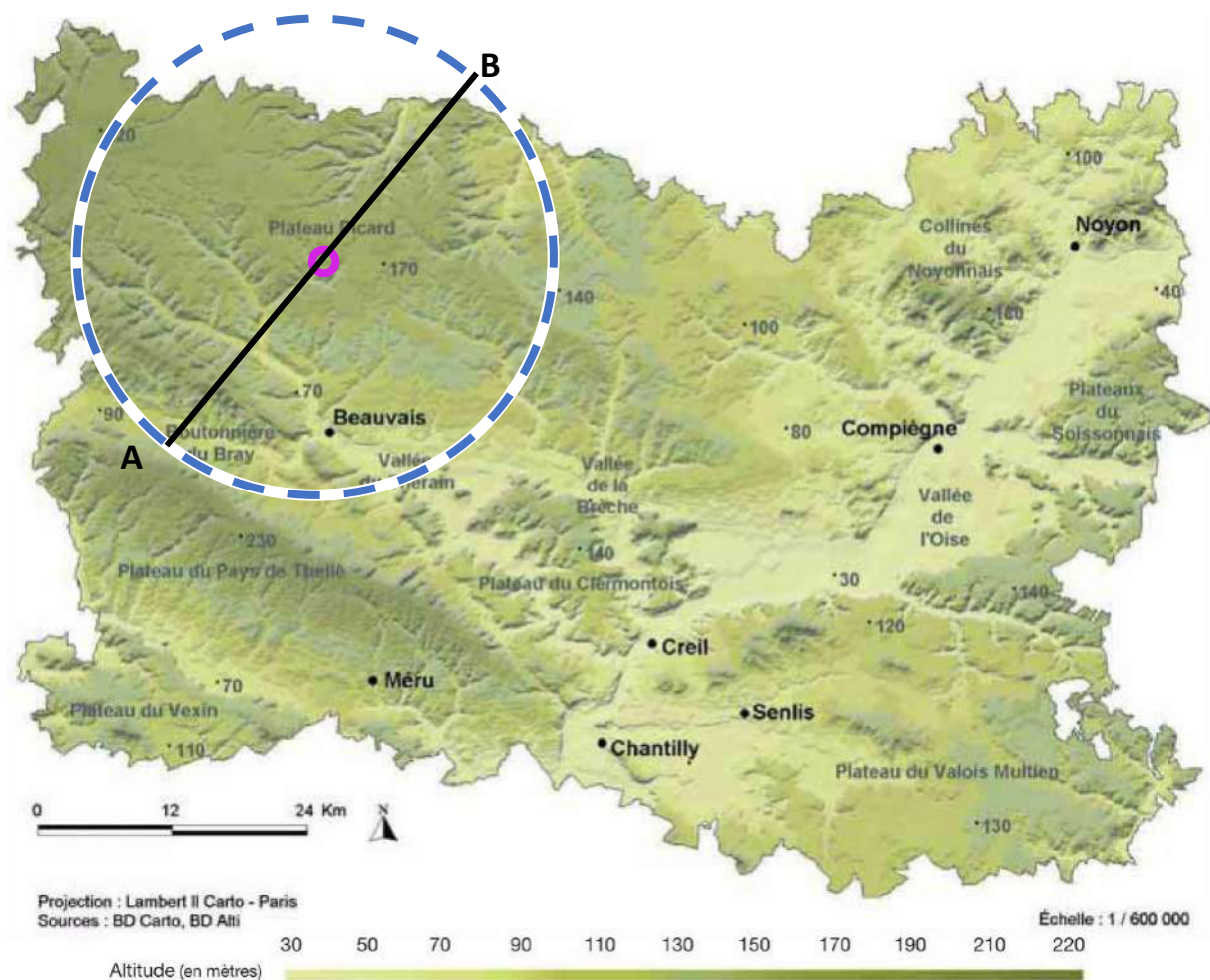


Figure 14. Le relief du département de l’Oise

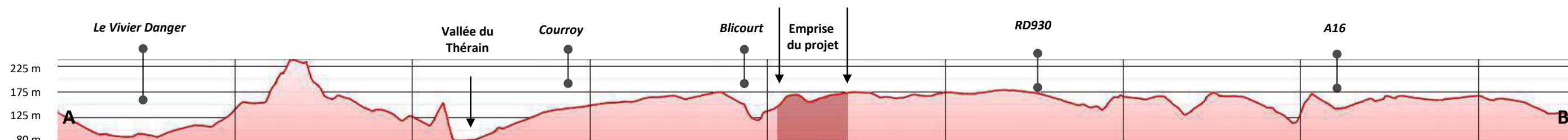


Figure 1. Profil topographique sud-ouest nord-est (coupe A/B)

La butte de Montmille sur le coteau sud-ouest de la vallée du Thérain culmine à +117 mètres. Située au nord-ouest de Beauvais, elle offre un joli point de vue en belvédère sur la vallée. La vue, très dégagée, permet d’admirer certains monuments du Beauvaisis dont la cathédrale Saint-Pierre et le château de Troissereux. En étudiant la table d’orientation qui y est installée, le promeneur pourra également se repérer sur le plateau Picard qui s’étend plus loin vers le nord.

La zone d’implantation potentielle (altitude moyenne : 170 m) se situe au cœur du plateau Picard dont l’orientation va du nord-ouest (Moliens : 210 m) au sud-est (Wavignies : 145 m) dans l’axe de la vallée du Thérain et de la Brèche. Le plateau descend légèrement vers le bassin versant de l’Oise en direction de l’est. La vallée du Petit Thérain et la vallée de la Selle viennent entailler de manière perpendiculaire le plateau Picard. Le point culminant départemental se trouve au sud de la vallée du Thérain sur le rebord de la Boutonnière du Pays de Bray (Savignies : 240 m).

2.3.2 Réseau hydrographique

Sur le plateau Picard, l’eau est relativement peu présente en raison de son soubassement crayeux perméable. Néanmoins, le réseau hydrographique est une composante importante de la morphologie paysagère. En plus de l’unité principale où est localisé le projet, le bassin versant du Thérain, avec ses différents affluents, recoupe également différentes unités paysagères du plateau créant un lien physique dans cet ensemble géographique « en mosaïque ».

Le projet est situé sur la ligne de partage des eaux entre les bassins versants de l’Oise d’une part et de la Somme d’autre part. La rivière principale de l’aire d’étude est le Thérain, affluent de l’Oise. La Selle, la Brèche naissante et le Petit Thérain constituent quant à elles des rivières secondaires. Parmi ce système hydrographique, la rivière de l’Herperie est la vallée la plus proche.

Ces éléments sont décrits dans le chapitre consacré aux unités paysagères (cf. § 2.1.2 Les paysages particuliers des vallées p.25). Le lecteur est invité à s’y reporter.





Carte 6 - Relief et hydrographie – p.33

NOUVERGIES

Projet de parc éolien de la vallée de Boves




Demande d'Autorisation Environnementale

Relief et hydrographie







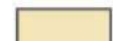




-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate (600 m)
-  Aire d'étude rapprochée (6 km)
-  Aire d'étude éloignée (20 km)

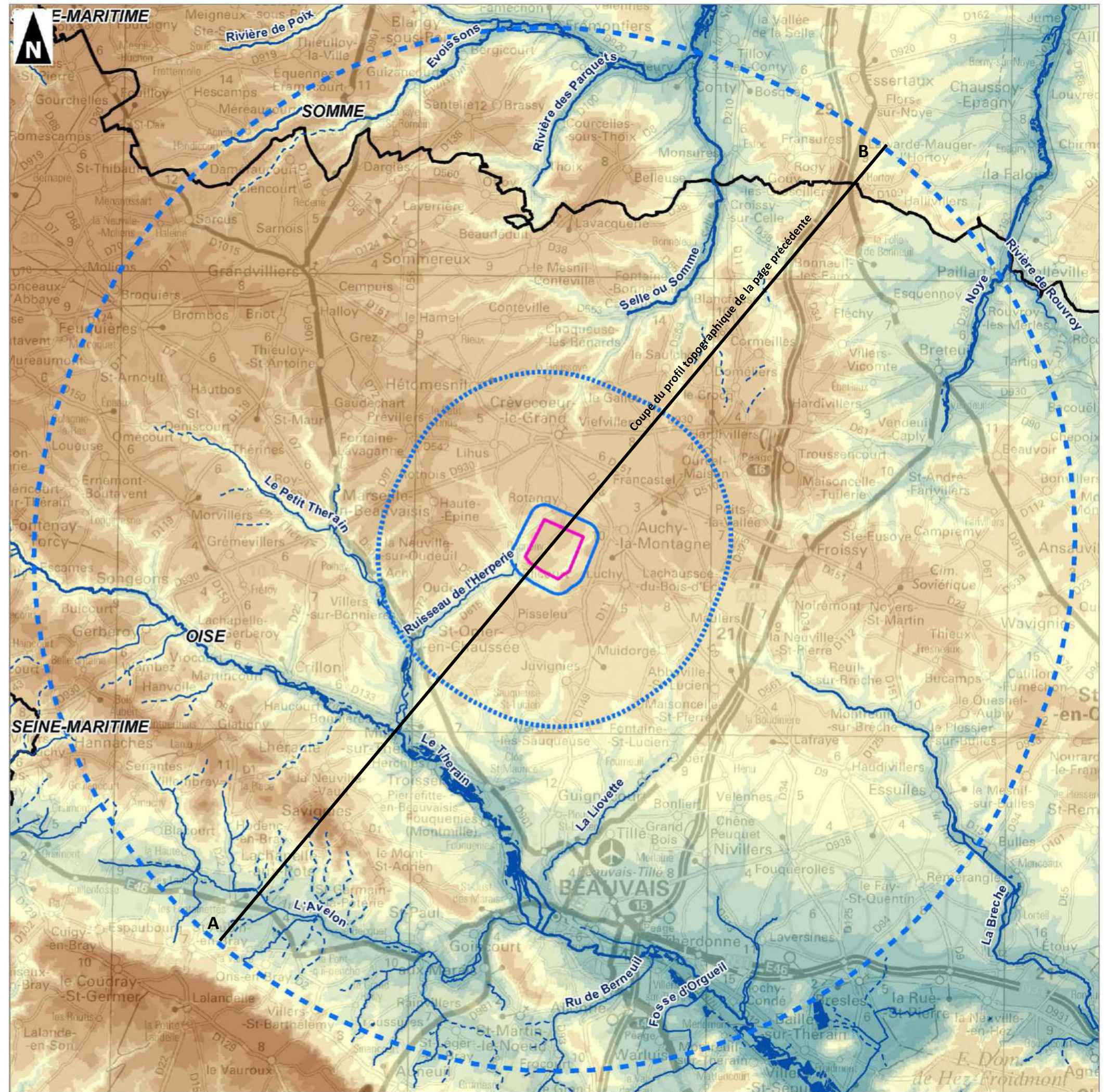
— Limite départementale

Réseau hydrographique :

-  Cours d'eau permanent
-  Cours d'eau intermittent
-  Plan d'eau

Altitude (en m) :

-  >220
-  200 - 220
-  180 - 200
-  160 - 180
-  140 - 160
-  120 - 140
-  100 - 120
-  80 - 100
-  60 - 80
-  40 - 60
-  < 40



2.3.3 Occupation du sol

Le département de l’Oise, avant tout rural, est marqué par la présence de grands ensembles homogènes :

- les espaces les plus boisés se concentrent à l’est de l’Oise. Les herbages situés au cœur du Pays de Bray marquent la transition avec la Normandie proche ;
- le plateau Picard est dominé par les grandes cultures (67 % de la surface agricole de l’Oise est consacrée aux grandes cultures).

L’axe d’urbanisation majeur est la vallée de l’Oise. Ainsi la zone d’implantation potentielle apparaît-elle peu urbanisée dans le contexte départemental.

■ Les surfaces agricoles

Avec son plateau limoneux ondulant (terres riches et profondes) et le climat local, la majorité de la plaine du Pays de Chaussée est occupée par des espaces agricoles. On y trouve un paysage ouvert à semi-ouvert, composé de vastes aplats aux couleurs changeantes selon les saisons et les cultures pratiquées. La production agricole est composée de céréales et d’oléagineux d’une part ; ainsi que de pommes de terre et de betteraves d’autre part.

Ces paysages sont visibles depuis les routes principales et secondaires qui parcourent le territoire. Ils offrent des vues assez souvent occupées par une présence boisée ponctuelle.

Ces boisements épars créent un effet de « paysage à coulisses ». Ils donnent de la profondeur avec des perspectives étagées qui guident le regard à plus ou moins grande distance. Depuis les points hauts, de longs panoramas sur la plaine sont fréquents avec des points de repères traditionnels (clochers, châteaux d’eau, silos) qui apparaissent ou disparaissent au gré des vallonnements.



Photo 17. La vallée de Rotangy, vallon agricole bordant l’ouest de la zone d’implantation du projet

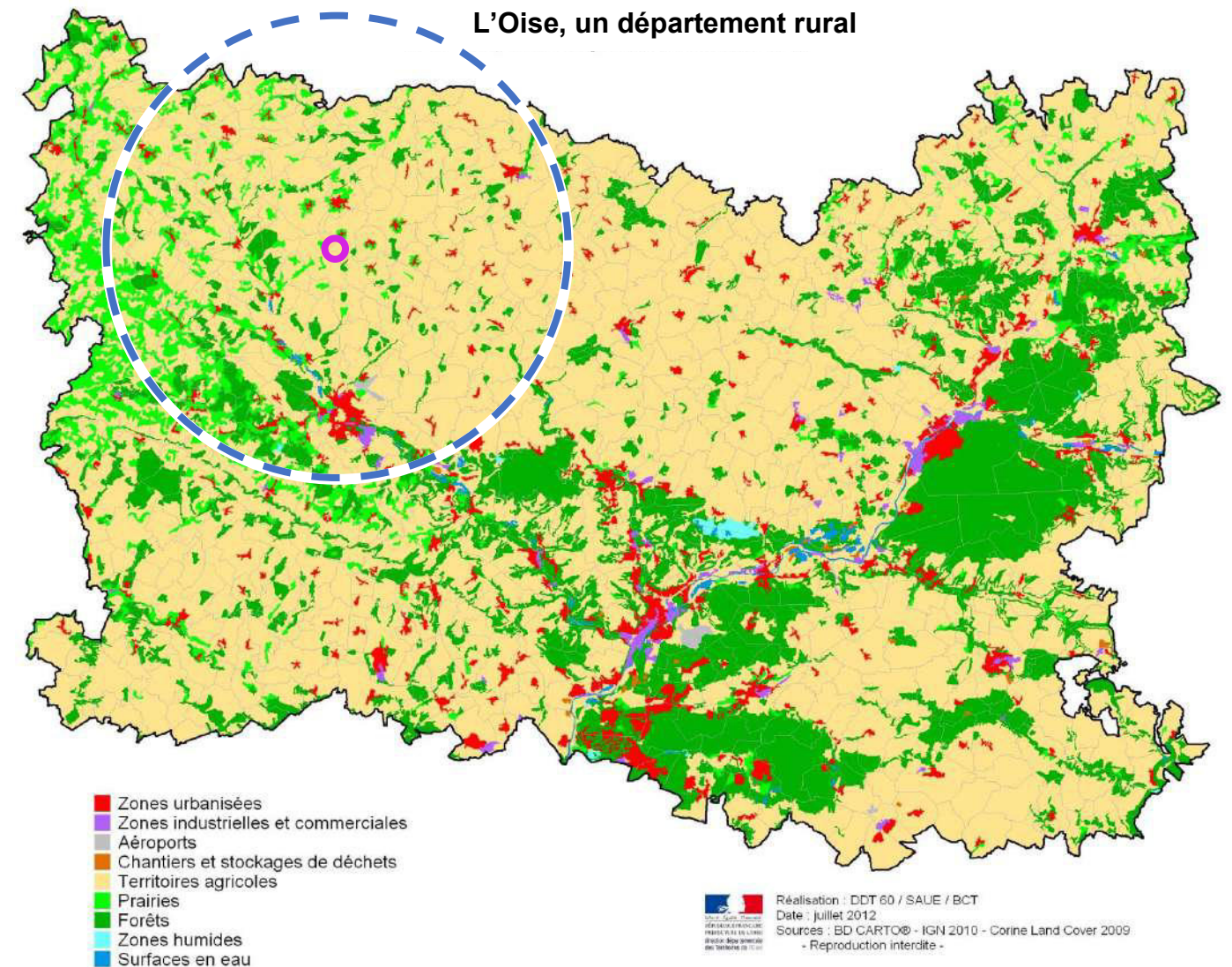


Figure 15. L’occupation du sol dans l’Oise et la situation du projet

(Source : DDTM de l’Oise)

■ Les surfaces boisées

Les surfaces boisées sont présentes dans les vallées alluviales et sur les reliefs. Les principaux massifs sont la forêt de Malmifait à l'est de Marseille-en-Bauvaisis, la forêt domaniale du parc de St-Quentin à l'ouest de Beauvais.

Les peuplements forestiers investissent pour la plupart les fonds de vallons ainsi que les coteaux lorsque le relief ne permet plus l'agriculture. Les boisements se rencontrent également de manière plus discrète sur les parties planes ou élevées du territoire, sous forme de bosquet ou de forêts. On rencontre de belles futaies de chênes à Luchy. Des futaies de hêtres sont présentes près de l'éperon rocheux du hameau du Gallet.

La carte de Cassini fait apparaître peu d'évolution du territoire boisé entre le XVII^{ème} siècle et aujourd'hui et une même répartition dans le long des vallées alluviales et sur les coteaux.

La forêt domaniale de Malmifait porte alors le nom de forêt de Beaupré en lien avec l'abbaye.



Figure 16. La carte de Cassini : une structure de boisements semblable à l'état actuel

■ Les zones urbanisées

Dans le plateau Picard côté **Pays de Chaussée** (à l'est du Petit Thérain), les villages sont implantés indifféremment sur le plateau et dans les vallons. Le bâti agricole est de grande taille, caractérisé par des fermes Picardes avec grange alignée sur rue.

Ces fermes organisent l'activité agricole autour d'une cour. L'habitation est en fond de cour. La grange sur rue est fermée par une porte cochère. L'ensemble formé par l'alignement sur rue des granges constitue le village traditionnel Picard. Originellement construites en torchis avec ossature bois, les granges ont quasiment été toutes reconstruites en briques. A l'approche de la vallée de la Brèche débouchant sur le Clermontois, la brique peut être associée à la pierre.

Les structures urbaines des villages du plateau du Pays de Chaussée sont variées : en étoile, fédérées en noyau ou étirées. Lorsqu'elles sont étirées, c'est généralement sous l'influence des éléments du relief.

Dans le secteur sud-est de l'aire d'étude proche de la chaussée Brunehaut (D1001), on observe néanmoins quelques exceptions de villages étirés suivant l'axe de la chaussée Brunehaut et l'axe du petit ru de la Lovette (Guignecourt, Fontaine Saint-Lucien). On sent également l'influence de Beauvais par la dominance des pavillons.

- **Les villages les plus proches** du projet sont Rotangy, Blicourt (à la naissance de la vallée de l'Herperie), Luchy et Auchy-la-Montagne.
- **Les autres villages sont répartis sur le plateau** : Haute-Epine, Le Neuville-sur-Oudeuil, Francastel, Lihus, Pisseleu, Sauqueuse-Saint-Lucien, Rougemainson, Juvignies, Viefvillers, Maulers, Oudeuil et Saint-Omer-en-Chaussée ;
- **Crèvecœur-le-Grand est l'agglomération la plus importante** avec environ 3 300 habitants.

Les villages de la **Picardie Verte** présentent en périphérie une couronne herbagère ou courtil. Le courtil constitue un espace de transition entre les villages et les cultures. Sur le plateau de la Picardie verte la morphologie des villages apparaît étirée avec la présence de fermes avec cour. A Formerie ou Grandvilliers, le bâti présente un vocabulaire traditionnel d'architecture à pans de bois.

2.3.4 Infrastructures

Le territoire est desservi par divers axes de communication qui ont une incidence directe sur son fondement et la perception visuelle. Dans l'aire d'étude éloignée, des lignes électriques à haute tension et plusieurs parcs éoliens parcourent les paysages et guident le regard. Tous ces éléments de composition constituent des repères et contribuent à structurer le paysage.

■ Les axes routiers

Les plus grandes chaussées du réseau routier primaire sont associées aux liaisons entre les trois villes de Beauvais, Amiens et Abbeville. Elles forment l'armature des axes de déplacement qui irriguent le reste du territoire :

- **l'autoroute A16 et la RD1001**, passent à environ 8,3 km à l'est du projet. Elles traversent le territoire du nord au sud, assurant la liaison entre les villes de Beauvais et d'Amiens ;
- **la RD901**, à 6 km à l'ouest du site, relie Beauvais à Abbeville via Grandvilliers. Elle chemine d'abord parallèlement à la vallée du Thérain puis du Petit Thérain pour émerger sur le plateau de la Picardie Verte après Marseille-en-Beauvaisis. Elle est fort fréquentée (environ 8000 véhicules/j) et offre des vues sur la plaine depuis le nord-ouest du territoire ;
- **la RD930** à 3,3 km du projet. Elle chemine d'est en ouest entre Crèvecœur-le-Grand et Montdidier (environ 3200 véhicules/j). Elle dessert le cœur du plateau en ne faisant que recouper les différentes vallées qu'elle traverse perpendiculairement.

Les plus grandes chaussées qui traversent les paysages de plaine ont pour caractéristiques d'être rectilignes avec des perspectives dégagées sur les horizons cultivés. Les routes qui empruntent les vallées présentent quant à elles une forme plus sinueuse et plus rurale. La portée du regard y est alors plus limitée.



Photo 18. Panorama dégagé sur la RD930 à l'approche de Lihus

De nombreuses routes départementales d'importance secondaire encerclent ou passent à proximité du site. Les perceptions visuelles depuis ces axes routiers sont dépendantes des ondulations de la topographie et de la présence des ponctuations boisées. **La zone d'implantation potentielle est située à proximité immédiate de la RD615 et de la RD149** ; elle est aussi traversée par deux voies communales, l'une reliant Rotangy à Blicourt et l'autre allant de Rotangy à Luchy.

Ces axes routiers sont à considérer comme des axes de découverte du territoire. Ils permettent de traverser et d'admirer les différentes unités paysagères en passant d'un bassin versant à un autre.



Photo 19. RD901 à hauteur de Courroy



Photo 20. RD149 après Juvignys

■ Les infrastructures ferroviaires

Les voies ferrées les plus proches sont :

- La ligne Beauvais/Marseille-en-Beauvaisis. Elle emprunte la vallée du Petit Thérain et passe sur la périphérie de l'aire d'étude rapprochée à Saint-Omer-en-Chaussée et Achy à environ 6 km du projet ;
- Vient ensuite la ligne Creil-Amiens parcourant l'aire d'étude éloignée via Breteuil-embranchement. Elle passe à environ 17 km du projet et ne revêt pas d'enjeu particulier.

La ligne de fret Beauvais/St-Omer-en-Chaussée/Amiens a été déclassée. Elle est devenue propriété du Conseil Général en 1985. Une coulée verte de 12 km y a été aménagée entre Crèvecœur-le-Grand et Catheux.

■ Les infrastructures verticales (parcs éoliens)

Avant le développement de l'éolien, les seuls éléments verticaux majeurs étaient représentés par les clochers des églises, les châteaux d'eau et les silos agricoles. Désormais, les parcs éoliens occupent une place relativement prégnante dans le paysage de la plaine agricole (Cf. Carte 3 Contexte éolien p20) dont notamment :

- Le parc en exploitation de Luchy et Muidorge (dit La Chaussée Brunehaut 3) ;
- les deux parcs de Chemin Blanc et Demi Lieu ;
- le parc de Lihus avec son extension autorisée.



Photo 21. Les parcs éoliens de Lihus et du Muguet



Photo 22. Le parc éolien Luchy et Muidorge














Carte 7 - Eléments structurants – p.37

NOUVERGIES

Projet de parc éolien de la vallée de Boves

Demande d'Autorisation Environnementale

Éléments structurants

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate (600 m)
-  Aire d'étude rapprochée (6 km)
-  Aire d'étude éloignée (20 km)
-  Limite départementale
-  Eoliennes
-  Villes et villages
-  Boisements
-  Axes autoroutiers et nationaux
-  Axes routiers principaux
-  Voies ferrées
-  Lignes électriques
-  Vallées



Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN SCAN 250®
Sources de données : IGN BD Cartho® - IGN Route500® - RTE - SANDRE - DREAL Hauts-de-France - NOUVERGIES - AUDDICE, 2018 - Union européenne - SoES, CORINE Land Cover, 2012



2.4 Sensibilité de ces paysages

2.4.1 La sensibilité des paysages par rapport au site éolien

Le paysage est constitué d'éléments visibles et d'éléments perceptibles. La perception qu'un observateur a d'un lieu est souvent personnelle, en revanche ce que l'on y voit peut être analysé et décrit. Les paysages ruraux et urbains sont aujourd'hui en réelle mutation. Tout élément nouveau est susceptible d'en transformer la perception.

S'enfermer dans un regard passéiste sur un état des lieux reviendrait à nier leur mutation. Au contraire, travailler à leur évolution est une démarche dynamique qui permet d'établir les bases sur leur transformation et leur développement.

La compatibilité d'un paysage avec les éoliennes dépend à la fois de sa sensibilité intrinsèque (présence de relief, diversité des ambiances et de l'occupation du sol, présence d'éléments identitaires...), mais aussi de :

- **l'échelle** : un paysage de grande ampleur, qui offre des vues larges correspond à l'échelle d'un projet éolien, d'autant plus s'il possède peu de repères permettant des comparaisons d'échelle (église, végétation...). Cette notion d'échelle s'applique également pour des repères horizontaux. En effet, un paysage bocager présente une surface morcelée non adaptée à l'implantation d'un grand parc éolien (champ de vision étroit), ce dernier se révélant mieux adapté à de grandes surfaces horizontales comme les plaines agricoles (champ de vision large) ;
- **la présence de filtres ou d'écrans visuels** tels que les boisements ou les jeux du relief qui peuvent masquer tout ou partie d'un parc éolien ;

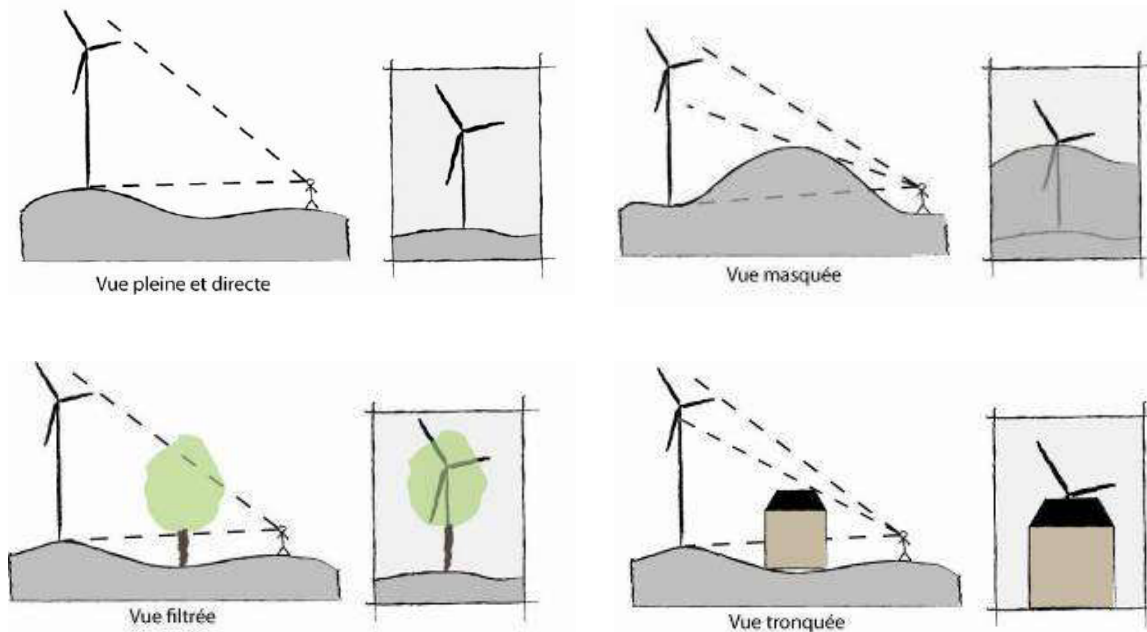


Figure 17. Perception des éoliennes en fonction des composantes paysagères

- **la présence de points d'appel / de repère** : la dimension verticale des éoliennes est sans commune mesure avec celles des repères traditionnels qui ponctuent ou structurent nos paysages (clochers, masses végétales, château d'eau...). L'insertion de tels éléments dans un paysage vierge peut donc créer une concurrence visuelle avec ces repères traditionnels. Toutefois, il en est tout autre dans un paysage déjà occupé par l'éolien, la lecture paysagère étant déjà modifiée avant l'implantation de nouvelles éoliennes ;
- **la distance par rapport au site d'implantation du parc** qui diminue la sensibilité des paysage : la visibilité du parc diminue en fonction de la distance (au-delà de 5 km, l'impact d'un parc éolien diminue fortement jusqu'à n'être quasiment plus perceptible à environ 10 km). Cet impact varie en fonction de l'échelle du paysage et de l'éventuelle présence de filtres ou écrans visuels ;

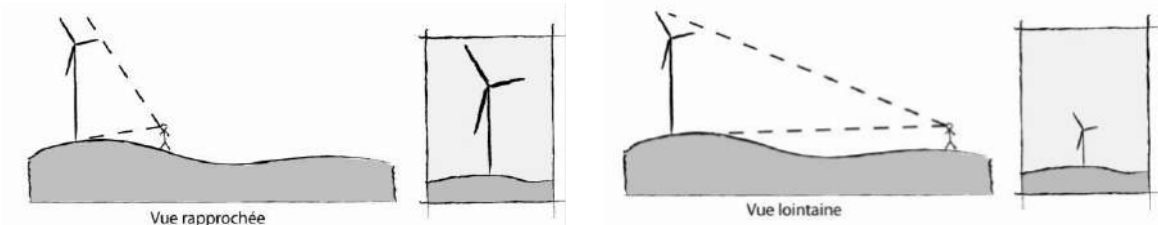


Figure 18. Impact des éoliennes dans le paysage en fonction de la distance

- **la fréquentation** : l'implantation dans un site touristique engendre plus de contraintes que dans un lieu uniquement voué à l'agriculture.

2.4.1.1 Analyse des interactions de la zone d'implantation potentielle avec le paysage

Le secteur d'étude vient prendre place dans un plateau dégagé dont les étendues sont vouées à la culture intensive, activité caractéristique et identitaire du département. En conséquence de ce trait d'organisation, les perceptions visuelles peuvent être relativement longues. Mais cependant aucune monotonie ici ; les scènes paysagères sont toujours « habillées » d'éléments de composition variés qui apportent du rythme et de la richesse aux panoramas observés :

- les silhouettes végétalisées des villages avec leur clocher et/ou leur château d'eau ;
- Les variations topographiques et les bosquets résiduels épars ;
- les infrastructures électriques et routières ;
- les parcs éoliens.

Ce sont autant d'éléments érigés qui occupent le champ visuel selon différents rapports d'échelle.

■ Depuis le nord

Au nord de la zone d'implantation potentielle, la vallée naissante de la Selle est un secteur bocager dont l'ambiance est très différente en comparaison avec le plateau connexe situé vers le sud. Le relief, les bois, les « rideaux Picards », créent une intimité par rapport à la zone d'implantation potentielle. Le tracé de l'ancienne voie ferrée reconvertie en « coulée verte » traverse l'ensemble en toute discrétion grâce à l'écrin végétal. Seuls quelques ponts signalent cette liaison intercommunale piétonne.



Photo 23. La vallée de la Selle entre Le Gallet et Catheux

■ Depuis l'ouest

A l'ouest, le paysage de plateau est élevé et présente peu de boisements, sauf en ligne de fond sur l'horizon. Cela induit des continuités visuelles fortes sur le site. C'est surtout dans ce contexte que le cumul éolien doit être évalué.



Photo 24. Entrée nord de Ribeuuillé par la d52, vue sur le parc éolien de Lihus

■ Depuis le sud-ouest

Au sud-ouest, La vallée bocagère humide de l'Herperie marque une sensibilité forte du paysage. Proche, de qualité bocagère, elle génère aussi un couloir visuel vers la zone d'implantation potentielle qu'il conviendra d'évaluer par photomontage. L'antenne de Blicourt et le mât de mesure installé pour l'évaluation du vent sont visibles à l'extrémité amont de cette vallée.

Par ailleurs, dans l'aire d'étude éloignée depuis le sud-ouest, la **butte de Montmille** connexe à la vallée du Thérain permet des continuités visuelles sur le secteur d'étude.

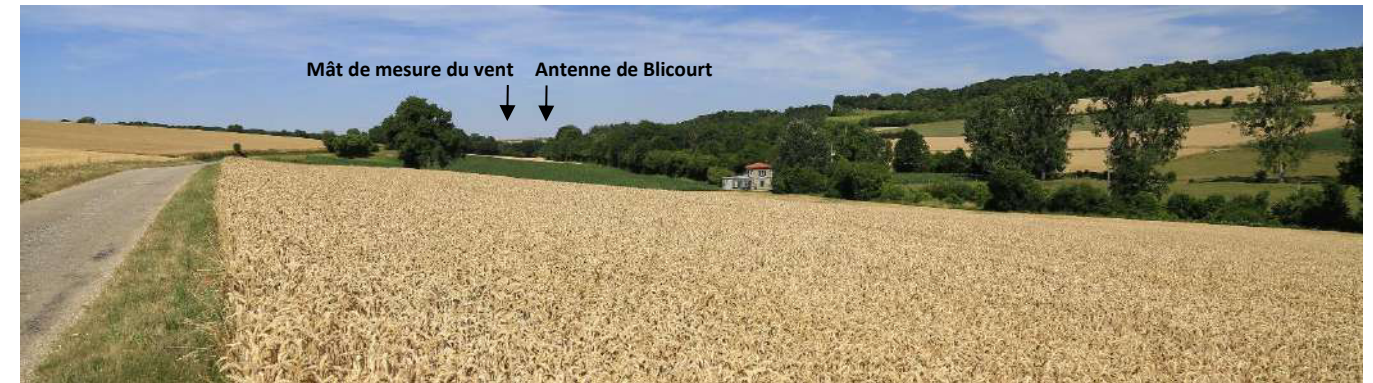


Photo 25. Vallée humide de l'Herperie à hauteur de Villepoix, vue en direction du futur projet

■ Depuis le sud

Au sud, les villages du plateau sont marqués par une présence plus forte d'habitat pavillonnaire sous l'influence attractive de Beauvais. Les villages sont néanmoins entourés d'écrins végétaux et font un écran partiel avec le secteur d'étude (Sauqueuse St-Lucien, Pisseleu, Juvignies).



Photo 26. Village de Pisseleu depuis le sud par la RD52

■ Depuis le sud-est

La présence d'infrastructures majeures (A16, D1001) marque un paysage routier. Les franchissements qui surviennent au-dessus de l'autoroute A16 peuvent ponctuellement constituer des points de vue privilégiés sur les sites éoliens du secteur. Le dégagement visuel est toutefois lié à la présence ou non de végétation aux abords des ouvrages.



Photo 27. Village d'Abbeville-Saint-Lucien depuis le pont de la RD9 surplombant l'A16

■ Depuis l'est

A l'intérieur de l'aire d'étude rapprochée de la zone d'implantation potentielle, deux boisements ponctuels sont présents. On observe également les différents parcs présents dans le secteur, dont les éoliennes du parc de Luchy et Muidorge proches de Rotangy.



Photo 28. Village en étoile de Luchy, sortie ouest en direction de la zone d'implantation du projet

■ Depuis le nord-est

Le contexte de plateau plus élevé et l'absence de villages et de boisements en interface avec la zone du projet créent des continuités visuelles fortes. C'est un « paysage éolien » qui se présente au voyageur qui emprunte la RD930.



Photo 29. La RD930 entre Viefvillers et Crèvecœur-le-Grand : une continuité visuelle forte

La vallée humide de l'Herperie, affluent du petit Thérain constitue un point d'attention particulier vis-à-vis des ambiances paysagères dans l'aire d'étude rapprochée.

La vallée de la Selle reste confinée et protégée intimement par ses boisements sur coteaux.

La butte de Montmille est un autre point d'attention de la perception lointaine de la zone d'implantation potentielle.

Les continuités visuelles du plateau Picard dans l'aire d'étude éloignée sur ses parties hautes attirent invariablement le regard avec un contexte éolien marqué et des continuités visuelles fortes par la quasi absence de strate arborée ou de villages en interface (par exemple au sud-est de Grandvillers et au nord-ouest de Francastel sur la D930). Toutefois le caractère patrimonial du paysage de plateau ouvert reste globalement modéré et donc propice au développement éolien.

2.4.2 La sensibilité de lieux de vie

2.4.2.1 Généralités sur l'impact d'un projet éolien par rapport aux lieux de vie

La sensibilité des villages au développement de l'éolien dépend fortement de leur position dans le paysage :

- **les villages promontoires (1) et de plateau relativement plat et ouvert** présentent une sensibilité accrue, les franges urbaines étant fortement exposées et les percées visuelles étant potentiellement plus nombreuses depuis le centre-bourg ;
- **les villages de plateau ondulé (2)** offrent des perceptions différentes en fonction des ondulations marquées du relief et de la présence de masques visuels. Ce sont généralement les franges urbaines qui sont les plus exposées, les vues depuis le centre-bourg étant généralement filtrées par la densité des constructions ;
- **les villages de haut de vallon (3)** présentent essentiellement une sensibilité au niveau de leur frange exposée, le reste du village étant implanté sur le coteau de la vallée. Ces villages sont toutefois sensibles au surplomb ;
- **les villages de fond de vallée (4)** sont protégés par les effets de relief et le caractère fermé du paysage. Ces villages sont toutefois sensibles au surplomb ;
- **les villages des massifs forestiers (5) ou les villages-bosquets (ceinture arborée dense)** présentent des sensibilités moindres ou peu de sensibilités, les vues vers le site étant filtrées par la végétation.

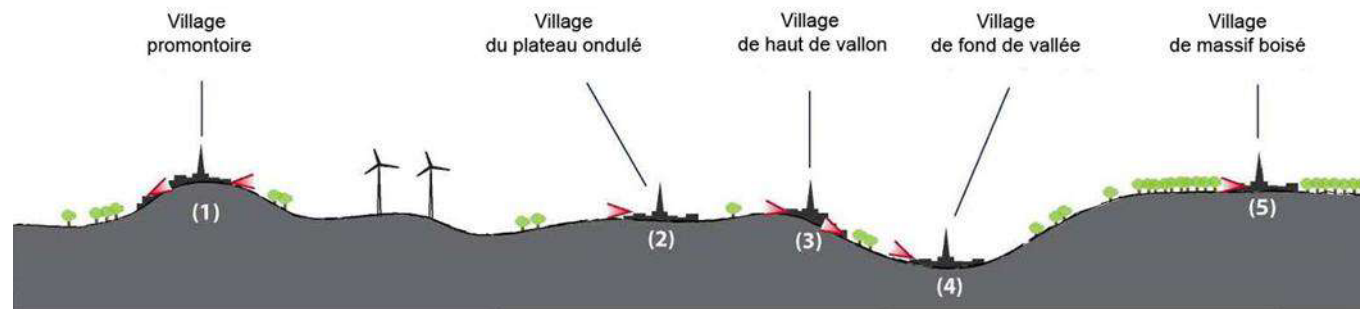


Figure 19. Situation des éoliennes sur les zones bâties en fonction de la position des villages

Les lieux de vie les plus sensibles sont les villages proches, qu'ils soient localisés sur le plateau ou dans une dépression du relief, et les villages éloignés situés sur des points hauts du paysage. Le site éolien doit alors respecter un recul suffisant pour contenir les effets d'écrasement, de surplomb et de rapport d'échelle disproportionnés.

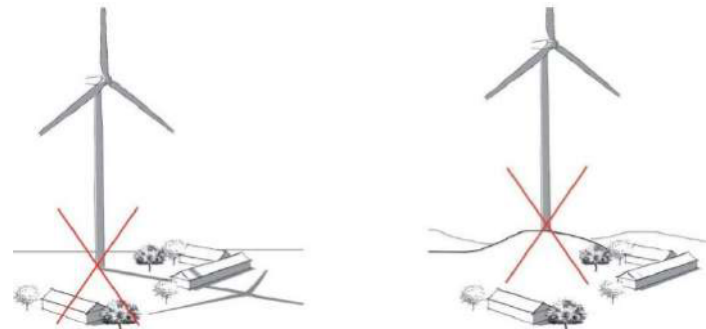


Figure 20. Effet d'écrasement et effet de surplomb sur les villages

L'étude détaillée envers les bourgs ou les hameaux du territoire éventuellement susceptibles d'entrer en interaction de façon notable avec la zone d'implantation potentielle sont les suivants (en fonction des éléments du relief) :

- **les communes ou hameaux promontoires ou en haut de vallon** : Grandvillers, Lihus, Francastel, Prévillers, Haute-Epine, La Neuville-sur-Oudeuil ;
- **les communes du plateau Picard** : Crèvecœur-le-Grand, Auchy-La-Montagne, Viefvillers, Rotangy, Luchy, Rougemaison, Pisseleu, Sauqueuse St-Lucien, Juvignies ;
- **les communes de fond de vallée ou sur coteau** : Troissereux, Milly-sur-Therain, St-Omer-en-Chaussée, Oudeuil, Blicourt, Le Petit-Blicourt, Regnonval, Maulers.

■ Les communes en promontoire ou en haut de vallon

Grandvillers est une commune dynamique présentant une large proportion d'habitat pavillonnaire. L'absence d'écran végétal et le contexte de plateau Picard plus haut à l'est la rend sensible à l'impact paysager du projet des aérogénérateurs. Toutefois, deux éléments viennent modérer sa sensibilité : la distance importante avec la zone d'implantation potentielle du projet à 13,7 km et le fait que sa frange urbaine sud-est soit consacrée aux activités artisanales.

Prévillers est une petite commune. La présence d'un écran végétal atténue sa sensibilité qui se concentre sur deux sorties comme cela est visible sur les photographies suivantes.



Photo 30. Sortie sud-est de Prévillers sur la RD72



Photo 31. Sortie est de Prévillers sur la RD542

Haute-Epine est une petite commune à la forme urbaine linéaire induite par le relief et la voirie. La place Verte est protégée par la présence du bâti. La présence d'un écran végétal atténue sa sensibilité qui se concentre sur les entrées/sorties ou le recul peut permettre des continuités visuelles sur le haut des éoliennes. La sortie du village présente une haie et un léger relèvement de la topographie qui atténuent le dégagement visuel vers le projet.



Photo 32. Sortie sud-est de Haute-Epine

La Neuville-sur-Oudeuil est un petit hameau sur un coteau adossé à l'ouest à la forêt de Malmifait. La présence d'un écran végétal en pourtour atténue sa sensibilité qui se concentre à la sortie est du hameau par la D52. La vue sur la ZIP sera lointaine et associée au plateau où le contexte éolien est notable. A retenir pour l'encerclement.



Photo 33. Sortie sud-est de La Neuville-sur-Oudeuil en direction du projet

Francastel se situe sur un coteau en openfield au nord-est de la zone d'implantation potentielle. Les dernières maisons au Sud-Ouest du village de Francastel sont impactées par le secteur d'étude mais l'écran végétal périphérique de Francastel limite les ouvertures visuelles sur la campagne. On aperçoit au loin la Chapelle de Saint-Germain appartenant au territoire communal de Francastel au sud de la D151. Des zones boisées ponctuelles et le village dans son écran végétal d'Auchy-la-Montagne forment un écran partiel sur le secteur d'étude.



Photo 34. Sortie sud-est de Francastel sur la RD11 en direction du projet

Lihus se situe à flanc de coteau. Le village entouré d'un écran végétal conserve une zone bâtie assez préservée des impacts visuels par rapport au secteur d'étude. La frange sud-est du village la plus proche de la zone d'implantation potentielle reste faiblement bâtie, surtout occupée par des exploitations agricoles. L'écran végétal au sud-est est bien marqué.

En sortie de village, on perçoit les éoliennes du parc éolien du Muguet, en avant-plan de la zone d'implantation potentielle du projet. L'enjeu sera d'évaluer la covisibilité et le cumul éolien du parc éolien existant du Muguet avec le secteur d'étude.



Photo 35. Sortie sud-est de Lihus par la rue de Beauvais

■ Les communes de plateau

Crèvecœur-le-Grand constitue la commune la plus importante de l'aire d'étude rapprochée. Sa partie urbaine à l'est est plus exposée par l'absence de transition de la campagne environnante et du lotissement récent. En conséquence les éoliennes des parcs de Lihus et du Muguet y sont nettement visibles. Il s'agira ici de mesurer le contexte du cumul des parcs en exploitation avec la zone d'implantation potentielle : à retenir pour l'encerclement. Le quartier sud de la commune (RD615, et rue de Beauvais) reste protégé par la végétation. La frange sud-est de la ville est une zone artisanale ouverte sur la plaine agricole. Cette dernière est en interface avec la zone d'implantation potentielle.



Photo 36. Vue aérienne de Crèvecœur-le-Grand, son lotissement entre les RD930 et RD615

Luchy est présent dans un écrin végétal limitant sa sensibilité visuelle au secteur d'étude. De plus, sa structure urbaine en étoile sans espace public central ni place verte ne permet pas de recul visuel pour percevoir dans l'intérieur du village la zone d'implantation. Les dernières maisons en sortie nord du village sont impactées visuellement avec le contexte éolien, on note la présence en premier plan des éoliennes de La Chaussée Brunehaut III. La zone du projet se présente donc en complément avec ces éoliennes. L'approche de la silhouette villageoise par la route de Maulers à l'est met en perspective la ZIP située à l'arrière-plan.



Photo 37. La sortie est de Luchy en direction de Blicourt

Bien qu'**Auchy-la-Montagne** soit dans un écrin végétal, son tissu urbain reste aéré avec des cœurs d'îlots verts et des pâtures favorables à des continuités visuelles éventuelles avec le secteur d'étude. Néanmoins ce sont essentiellement les entrées/sorties dirigées vers la ZIP dont il conviendra d'évaluer la sensibilité à l'aide de photomontages : entrée nord depuis Francastel, sortie ouest (rue Neuve au niveau du cimetière) et entrée sud.



Photo 38. Les dernières zones bâties d'Auchy-la-Montagne depuis la rue Michel Gricourt

Rotangy est présent dans un écrin végétal avec des cordons d'arbres de haut jet constituant un atout pour l'inscription paysagère de la zone d'implantation potentielle. Ces haies sont connectées avec la trame verte de la coulée verte (12 km), support de liaison de randonnée de potentiel inter régional. La coulée verte assure un filtre végétal sur le bâti lorsque l'on regarde le secteur d'étude depuis le nord de la commune et aussi depuis l'intérieur de la liaison piétonne territoriale. Toutefois en arrivant de Crèvecœur-le-Grand l'alignement du village avec la ZIP fera émerger les futures éoliennes.



Photo 39. Le cordon d'arbres de haut jet depuis le sud-ouest de Rotangy (rue de Regnonval)

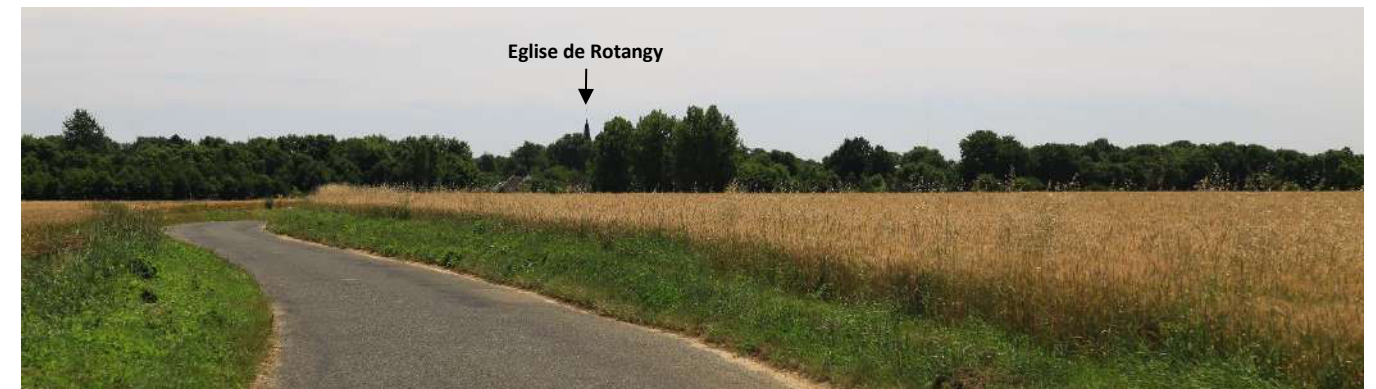


Photo 40. Vue sur Rotangy depuis le nord avec le filtre végétal de l'ancienne voie ferrée

La sortie sud est plus exposée car elle donne directement sur la zone d'implantation. Sur la périphérie dans le sens de la sortie, le paysage est très ouvert avec un reliquat de haies qui entoure les prairies. Cette ampleur est néanmoins favorable à une bonne insertion d'un site éolien dans la ZIP.



Photo 41. Sortie sud de Rotangy (rue du Coin Chabaille), le mât de mesure du vent visible dans le panorama

A **Rotangy**, Les continuités visuelles sont aussi à rechercher depuis l'intérieur du village via la rue de Crèvecœur qui est la voie pénétrante depuis le Nord. Toutefois, l'arrière-plan végétal et bâti maintient un filtre conséquent sur la zone d'implantation. La sensibilité générale est surtout liée à la proximité géographique.



Photo 42. Partie est de Rotangy à hauteur du 15 rue de l'église

Pisseleu, dans un écran végétal au Sud du territoire d'étude, est dans une section descendante du plateau Picard en direction du bassin versant du Thérain. En interface avec le secteur d'étude se trouve la vallée de l'Herperie. Néanmoins, cette vallée au caractère bocager particulier n'est pas visible depuis les dernières zones bâties au nord. A retenir pour l'encerclement.



Photo 43. Sortie de Pisseleu par la rue de Blicourt

Sauqueuse St-Lucien, au Sud de Pisseleu, se trouve en contrebas de Pisseleu dans le bassin versant du Thérain. La commune, compacte et fermement ceinturée par son écran végétal, ne présente pas d'enjeu visuel fort par rapport au secteur d'étude. La sortie nord est un peu exposée avec des extrémités de rotors existants visibles.



Photo 44. Sauqueuse-Saint-Lucien : un village de plateau dans un écran boisé



Photo 45. Sortie nord de Sauqueuse-Saint-Lucien

Rougemaison, au sud-est du territoire d'étude est un petit hameau cerné d'installations agricoles (silos, hangars). Seules les maisons en bordure de la RD149 sont impactées visuellement par la zone d'implantation potentielle. Une sensibilité est à vérifier depuis le sud sur la RD149. Il y a une visibilité avec 2 éoliennes du parc de La Chaussée-Brunehaut III. La zone boisée au nord-ouest constitue un écran partiel vers la ZIP.



Photo 46. Sortie de Rougemaison sur la RD149

Juvignies, à l'est de Sauqueuse-Saint-Lucien, réunit les mêmes caractéristiques paysagères. Elle présente l'avantage en plus d'avoir une zone boisée proche au nord en interface avec le secteur d'étude. Toutefois en amont, depuis la RD149, sa silhouette se mêle au parc de Luchy, le site de Rotangy étant situé dans la continuité.



Photo 47. La silhouette de Juvignies depuis le RD149

Vieffillers est présent dans un écrin végétal au nord-est de la zone d’implantation potentielle. Le hameau, dans un écrin végétal protecteur, présente une structure urbaine linéaire compacte avec une absence d’espace public central. Il y a donc peu de recul possible pour avoir une vue sur le secteur d’étude. Les enjeux visuels y sont faibles en dépit du contexte paysager de plateau Picard en openfield.

Le village lui-même est aussi légèrement encaissé ce qui limite naturellement les perspectives. Ce sont principalement les parcs de la Demi Lieue et du Chemin Blanc qui sont présents aux abords.

■ Les communes de fond de vallée ou sur coteau

Maulers, à l’est en limite du territoire intermédiaire présente une urbanisation récente linéaire suivant la vallée naissante de la Brèche. Le couloir visuel de la vallée oriente la vue vers le nord-ouest en direction d’Auchy-La-Montagne et de Luchy. Les habitations encaissées sont bien préservées, la sortie ouest est quant à elle plus exposée au projet situé en arrière-plan de Luchy.



Photo 48. Entrée encaissée au nord de Maulers, la vallée naissante de la Brèche



Photo 49. Sortie nord de Maulers et ouverture progressive sur le plateau ouvert

Blicourt, au sud-ouest de la zone d’implantation potentielle, est présent dans la vallée humide de l’Herperie. La sensibilité visuelle s’exprime à l’est du village au niveau de l’ouverture sur les pâtures qui concerne un rang de huit maisons (rue de Luchy). Aux abords le relief est significatif et ne permet une visibilité vers la zone d’implantation du projet que si un recul des éoliennes est envisagé. La mesure de ce point de vue est néanmoins retenue en raison de la proximité du secteur d’étude. On relève également l’entrée sud (depuis Pisseleu) et l’entrée ouest (depuis Oudeuil) qui voient la ZIP en continuité visuelle à l’arrière-plan du village. A retenir pour l’encerclement.



Photo 50. Vue aérienne de Blicourt

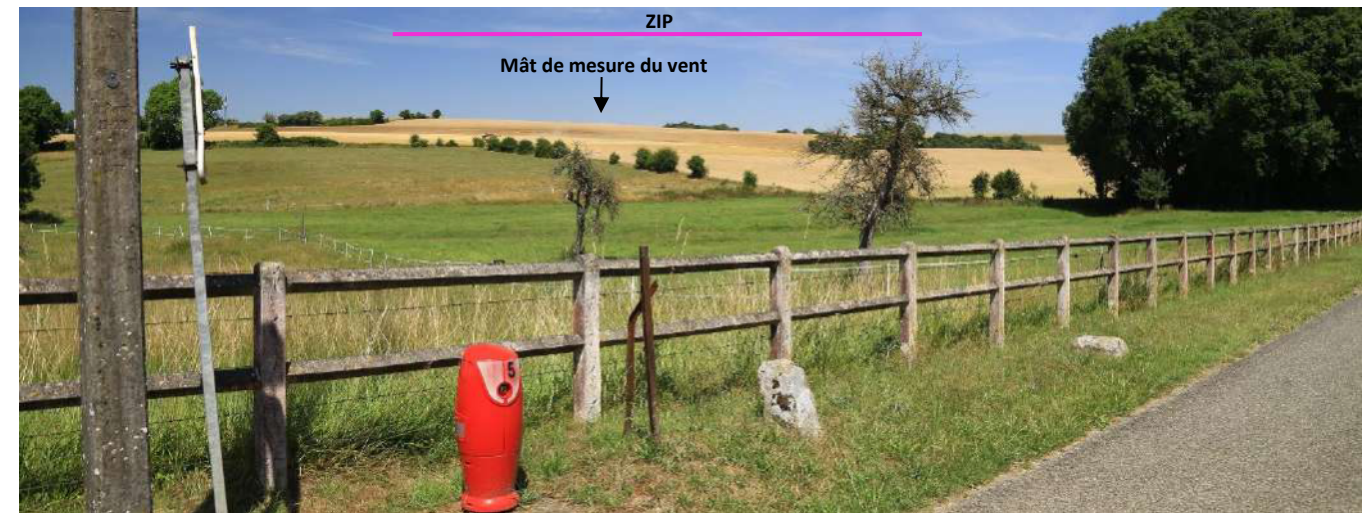


Photo 51. Vue depuis les maisons concernées par l’ouverture visuelle à Blicourt

Le Petit-Blicourt, hameau de Blicourt, est installé dans un creux du relief sur un pied versant exposé vers le sud-est. Les deux arrivées par le nord depuis Regnonval (RD615) et depuis Le Neuville-sur-Oudeuil sont des points de sensibilité car elles sont dirigées vers le projet. L’arrivée depuis le plateau permet une continuité visuelle vers la ZIP qui cependant est positionnée latéralement sur le haut du plateau. Vers la sortie nord (RD615), la perception du projet sera évaluée au regard du gabarit des éoliennes avec le coteau.



Photo 52. Arrivée nord sur le Petit-Blicourt

Regnonval est également un village de proximité avec la ZIP du projet. Il est situé à la croisée de deux vallons secs : « le Fond de Regnonval » et la « vallée de Rotangy ». Lieu de vie du quotidien, l'arrivée par la route communale venant de la Neuville-sur-Oudeuil expose la vue en direction de la ZIP avec le village en contrebas du coteau. On note également une dent creuse dans le centre-village rue du Mont Pommeret.

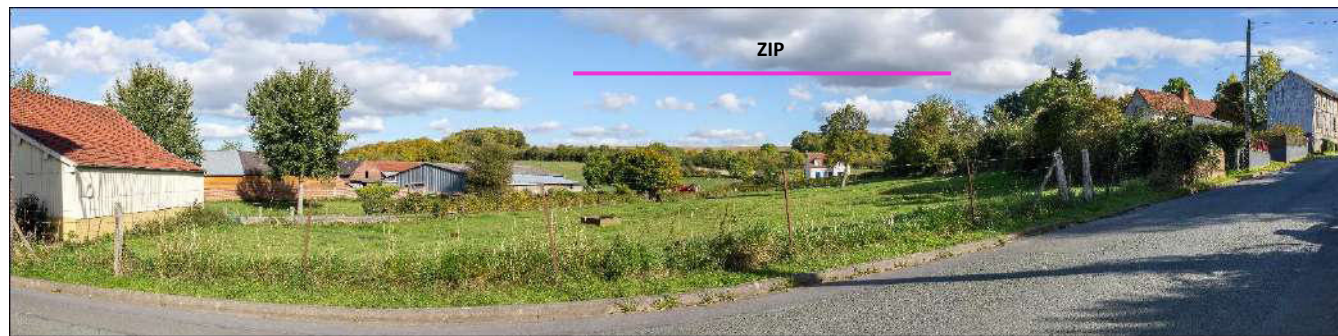


Photo 53. Dent creuse en direction de la ZIP depuis le centre de Regnonval

Oudeuil est en recul de Blicourt au sud-ouest dans la vallée de l'Herperie. Le village haut reste toutefois concerné par la zone d'implantation du projet située derrière le relief dans la même perspective visuelle que la vallée de l'Herperie. La sortie du village en empruntant la RD615 (rue de Saint-Omer-en-Chaussée) offre une vue sur l'antenne de Blicourt et l'extrémité du mât de mesure du vent installé temporairement sur le site.



Photo 54. L'axe de la vallée de l'Herperie à Oudeuil

Saint-Omer en Chaussée appartient à la vallée humide du Petit Thérain à la confluence du ruisseau de l'Herperie. Les continuités visuelles à mesurer se trouvent au niveau du quartier est du Belloy et de l'hôpital situés sur un point haut du côté ouest du Val du petit Thérain. La situation sur un point haut avec un rang d'habitat pavillonnaire en belvédère nécessitent une vérification à l'aide d'un photomontage. Le creux de la vallée de l'Herperie y est lisible mais avec la distance et le relief, le potentiel de vue sur la zone d'implantation potentielle est très ténue.

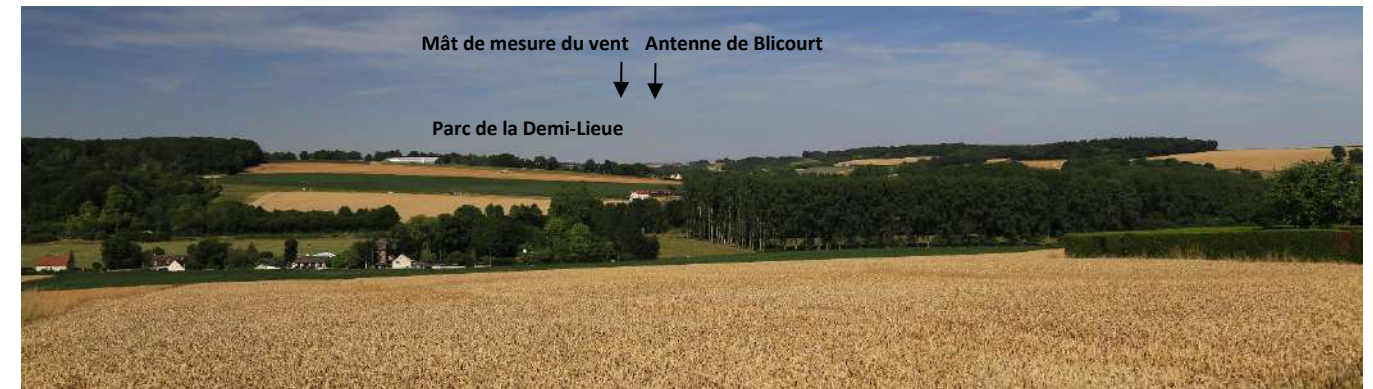


Photo 55. Axe de la vallée de l'Herperie depuis l'Hôpital de Belloy à Saint-Omer-en-Chaussée

Troissereux et Milly-sur-Therain appartiennent à la vallée humide du Therain. Les deux villages situés au-delà de l'aire d'étude rapprochée ne présentent pas de continuité visuelle avec le site du projet en raison de la présence de boisements sur coteau épousant le contour des vallées humides.

La carte de la page suivante présente une synthèse des sensibilités des villages vis-à-vis de la zone d'implantation du projet éolien de la vallée de Boves. La distance d'éloignement et le relief sont deux éléments importants à prendre en compte vis à vis de cette évaluation.

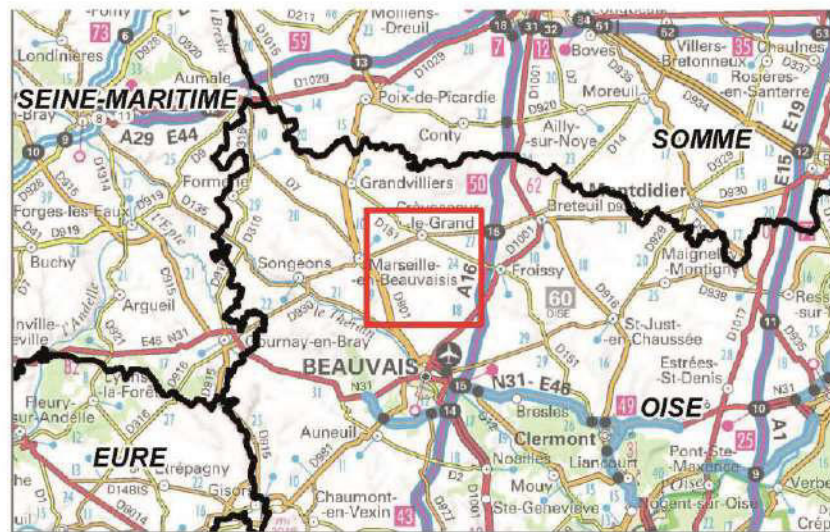
Carte 8 - Sensibilités potentielles des villages de l'aire d'étude rapprochée – p.47





NOUVERGIES





Projet de parc éolien de la vallée de Boves

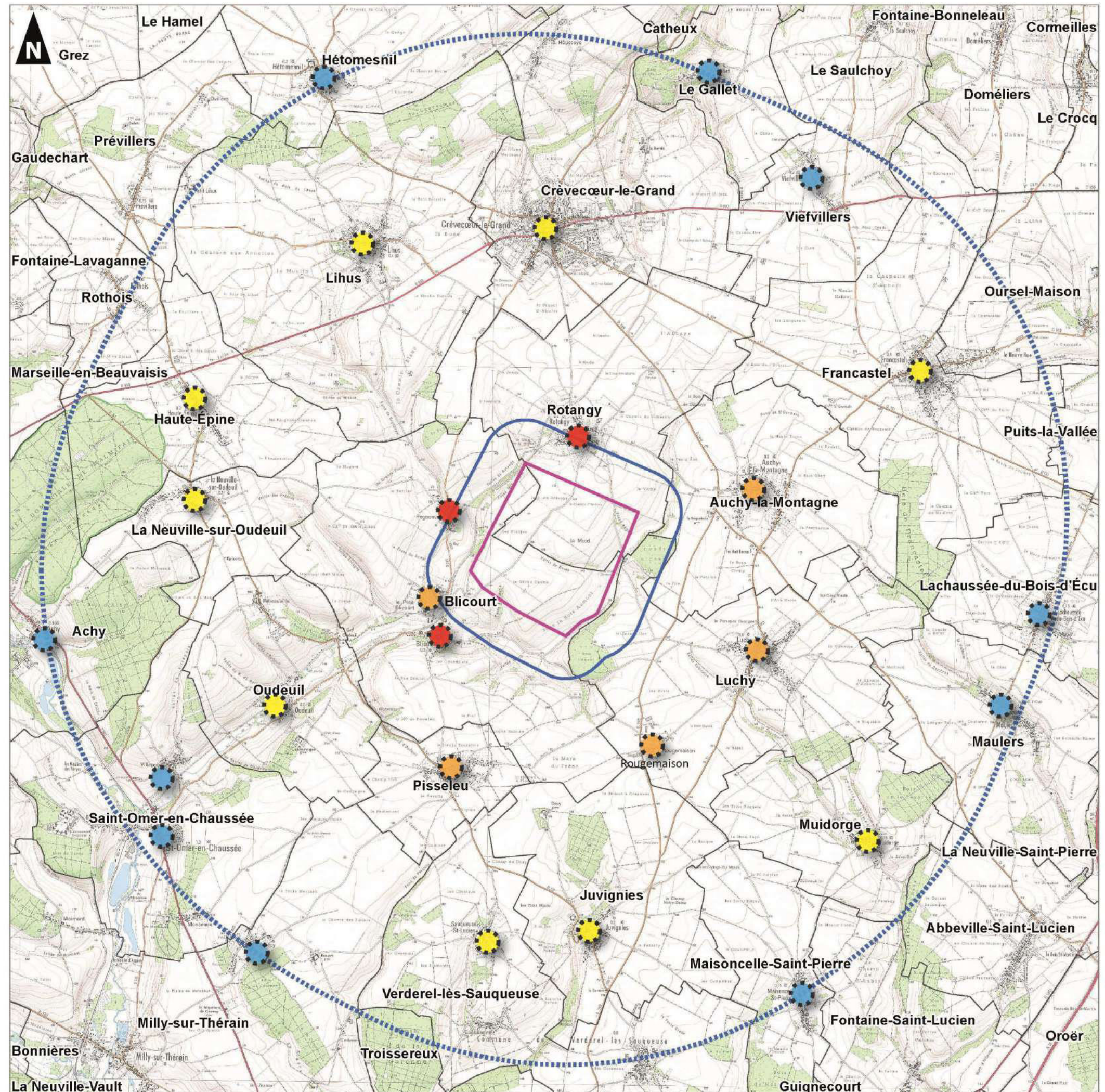
Demande d'Autorisation Environnementale

Sensibilité potentielle des villages de l'aire d'étude rapprochée



-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate (600 m)
-  Aire d'étude rapprochée (6 km)
-  Limite communale

-  Sensibilité potentielle très faible
-  Sensibilité potentielle faible
-  Sensibilité potentielle moyenne
-  Sensibilité potentielle forte



2.4.3 Sensibilité des principaux axes de découverte

2.4.3.1 Généralités sur l'implantation d'un parc éolien par rapport aux axes routiers

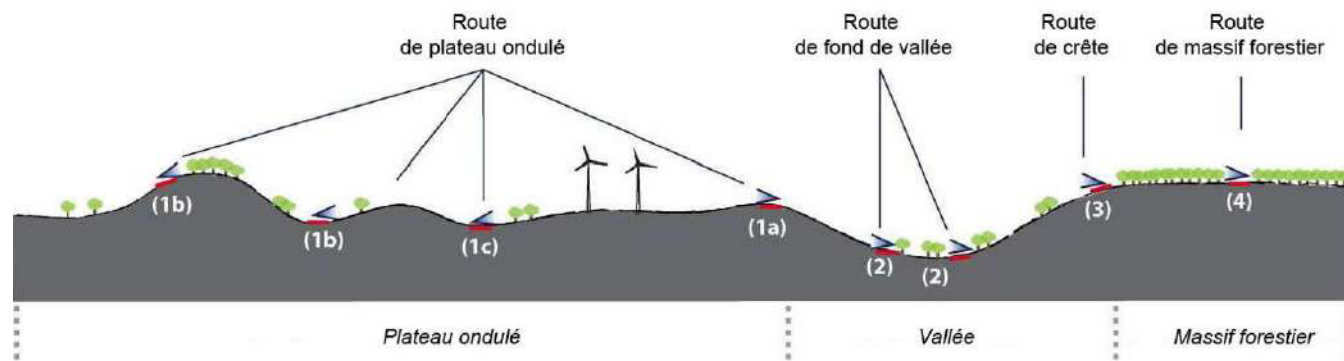
Les autoroutes, les routes nationales ou départementales, les voies ferrées ou fluviales, les chemins de randonnées, sont autant de possibilités de découverte des paysages. Selon leur situation, ils offrent cependant plus ou moins de vue vers le projet éolien. Le relief et les filtres visuels tels que les boisements jouent en effet un rôle majeur dans la perception du site depuis les voies de communication.

Une même voie traverse parfois différentes séquences paysagères. Elle alterne alors les séquences fermées, intimes, et les séquences spectaculaires, ouvertes sur un horizon vaste. Des effets de seuil sont généralement créés entre ces types de voies. Le site, après avoir été masqué, apparaît soudainement. C'est aussi le cas pour chaque transition brutale entre deux éléments constitutifs du paysage, par exemple en sortie de bourg, de bois, ou au niveau du franchissement des lignes de crêtes.

Il faut également noter que plus le déplacement est rapide, plus l'emprise visuelle diminue.

La sensibilité des axes de communication au développement de l'éolien dépend fortement de leur position dans le paysage :

- **les routes de plateau ondulé (1)** offrent de nombreuses vues vers le site, souvent filtrées par des boisements ou masquées par le relief. Les vues peuvent donc être ouvertes (1a), fermées (1b) ou filtrées (1c) ;
- **les routes de fond de vallées (2)** sont encadrées par le relief et la végétation, et n'offrent donc aucune vue vers le site ;
- **les routes de crête (3)**, implantées en points hauts, offrent des vues panoramiques vers le site éolien ;
- **les routes de massifs forestiers (4)** sont encadrées par la végétation et n'offrent aucune vue sur le projet éolien.



Impact des éoliennes sur les axes de communication en fonction de leur position

2.4.3.2 Analyse des interactions de la zone d'implantation potentielle avec les axes routiers majeurs

Les chaussées de circulation traversant le territoire constituent potentiellement des axes privilégiés de découverte des paysages avec des vues plus ou moins lointaines. C'est depuis les voies majeures que la fréquentation est la plus importante. En franchissant les variations topographiques, ces routes traversent la plaine agricole de manière assez rectiligne. Ces axes routiers proposent un panel varié de perceptions paysagères liées aux ondulations du terrain et à la présence des ponctuations boisées. Certains effets de seuils peuvent aussi survenir avec des vues surplombant le paysage (rebords de coteaux, points plus élevés).

La **RD 930** relie Gournay-en-Bray, Crèvecœur-le-Grand puis Breteuil. Elle se présente comme un axe rectiligne recoupant perpendiculairement les vallées du Thérain, du Petit Thérain et la Noye. On note qu'à l'est de Crèvecœur elle est bordée d'arbres. A proximité de la ZIP elle présente une sensibilité faible car c'est une route de plateau ouvert depuis laquelle plusieurs parcs éoliens en exploitation (parc de la Demi-Lieue, ferme de la Garenne et du Muguet, Parc de Lihus) sont perçus au premier plan tandis que la ZIP est derrière ceux-ci.

La **RD149** est modérément sensible. C'est une route de plateau orientée nord-sud et passant au plus proche à 1 km l'est de la ZIP. Elle offre une vue claire et étendue sur la plaine avec le parc de Luchy et Muidorge en point focal puisqu'elle sillonne entre ces éoliennes. Au plus près de la portion est de la ZIP, le Bois Hémont et la Forêt Ricard habillent le premier plan en interface avec le site du projet.

La **RD615** permet de relier Saint-Omer-en-Chaussée à Crèvecœur-le-Grand, cette fois en passant à l'ouest de la ZIP. Elle présente une sensibilité variable selon qu'elle emprunte la vallée de l'Herperie (peu sensible) ou qu'elle remonte sur le plateau (modérément sensible). A hauteur de Regnonval, elle est en contrebas de la ZIP qui se positionne alors en balcon.

L'axe autoroutier constitué par l'**A16** est situé au-delà de l'aire d'étude rapprochée. La vitesse des véhicules, l'éloignement de la ZIP et les talus végétalisés souvent en déblais font que cette voie est potentiellement très peu sensible vis-à-vis du projet. Par ailleurs en tant que grand aménagement structurant, elle dispose de parcs en exploitation situés à proximité et en appui de son tracé.

Les axes de découverte identifiés dans l'atlas des paysages de la Somme (cf. carte suivante) sont tous à la périphérie nord de l'aire d'étude éloignée (bassins versants de la Selle et de la Noye)



Photo 56. RD930 à hauteur de Vieffvillers en direction du parc de la Demi-Lieue (ZIP à l'arrière-plan)










Carte 9 - Sensibilités potentielles au regard des axes de découverte – p.49

NOUVERGIES



Projet de parc éolien de la vallée de Boves

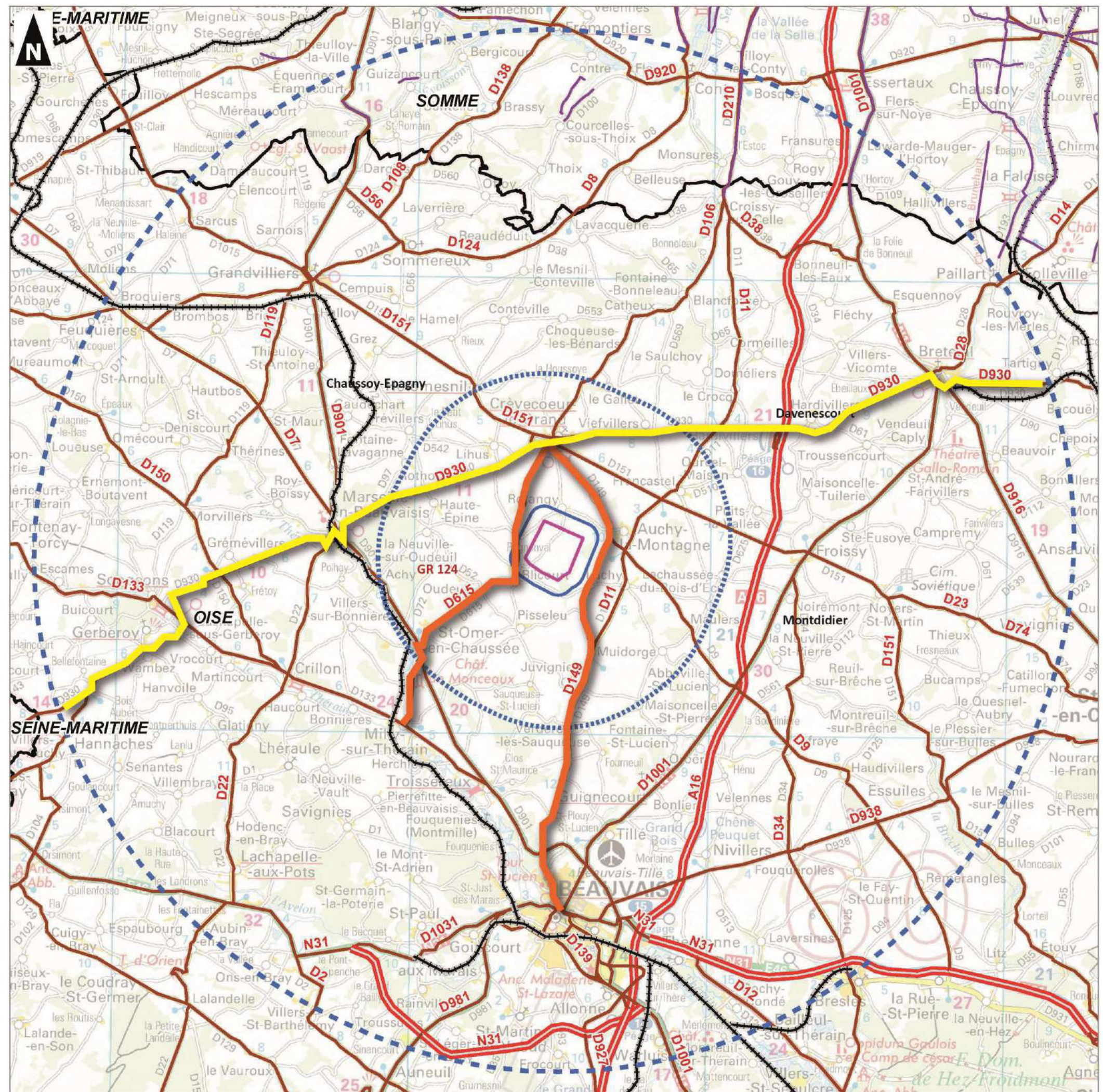
Demande d'Autorisation Environnementale

Sensibilités potentielles au regard des axes de découverte

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate (600 m)
-  Aire d'étude rapprochée (6 km)
-  Aire d'étude éloignée (20 km)
-  Limite départementale
-  Axes autoroutiers et nationaux
-  Axes routiers principaux
-  Voies ferrées
-  Axes de découverte

Sensibilité potentielle vis à vis des axes de découvertes

-  Sensibilité modérée
-  Sensibilité faible



2.5 Synthèse sur les sensibilités du paysage

Le projet éolien de la vallée de Boves est localisé sur une zone de plateau entaillée localement par le système des vallons secs du bassin versant amont de la vallée de l'Herperie. Ces vallons se rejoignent à hauteur de Blicourt où se trouve la source de la vallée qui devient humide pour ensuite rejoindre le Petit Thérain 6 km vers le sud-ouest.

La future implantation du parc éolien envisagé a pour principaux enjeux :

■ Le grand paysage

Les unités paysagères concernées sont « le plateau du Pays de Chaussée » et plus loin « le plateau de la Picardie Verte » qui sont deux grandes plaines agricoles du plateau picard entaillées par des vallées et des vallons secs. Les secteurs de plateaux sont généralement considérés comme favorables à la présence éolienne grâce à des rapports d'échelle amples et cohérents. La troisième unité paysagère concernée est la « Vallée du Thérain amont » ; elle forme une étroite incursion dans la plaine en raison de la présence de la vallée de l'Herperie toute proche de la ZIP. La relation entre les coteaux de la vallée de l'Herperie et le projet doit faire l'objet d'une attention.

Le paysage emblématique de « la Vallée de la Selle » s'étend au nord du projet à partir de Crèvecœur-le-Grand. Il s'agit d'un autre bassin versant, avec des perspectives dirigées dans la direction opposée au projet.

De même, le paysage emblématique de la Brèche (vers le Sud Est) est éloigné de la Zip et ne présente pas de sensibilité particulière.

■ Les perceptions depuis les vallées

Le projet étant éloigné de 6 km du Petit Thérain et de 9 km du Thérain, il n'y a pas d'interaction prégnante vis-à-vis de ces deux vallées. On relève un belvédère depuis la butte de Montmille sur le bord de la vallée du Thérain.

Par ailleurs, la ZIP est située dans la partie amont du bassin versant de l'Herperie (affluent du Petit Thérain), juste avant qu'elle prenne sa source au droit du village de Blicourt.

Dans la mesure où la ZIV prend place dans l'axe de l'Herperie, la perspective depuis la vallée en direction du nord-est demeure dirigée vers le projet tout au long de la remontée vers Blicourt. La plupart du temps les coteaux font office de masques ; mais quelques points de vue peuvent survenir ponctuellement avec le site du projet en point de mire.

■ Les perceptions depuis les routes principales

La RD930 est installée au nord du projet et présente de larges ouvertures visuelles tout au long de son cheminement sur le plateau. C'est entre Hardivillers, Crèvecœur-le-Grand et Haute-Epine qu'elle offre des perspectives vers le projet car elle se trouve alors sur sa section la plus élevée ; là où elle passe la ligne de partage des eaux entre la Selle et le Thérain. Néanmoins plusieurs parcs en exploitation situés dans l'intervalle entre la chaussée et la ZIP filtrent les vues directes.

Les RD 615 et RD149 comptent parmi les voies de liaison les plus proches avec des vues plus dégagées permettant d'apprécier le paysage de plaine avec ses ondulations issues des vallons secs et ses boisements ponctuels. La vue est plus refermée lors du tronçon passant par la vallée de l'Herperie, et nettement plus ouverte depuis le nord et l'est du projet. Ici l'utilisation du recul de la zone d'implantation vis-à-vis des coteaux peut réduire sensiblement l'effet de balcon, notamment lors de la traversée de Regnonval par la RD615.

■ La situation du projet par rapport aux lieux de vie les plus proches

Plusieurs villages et hameaux sont situés à la périphérie de la zone d'implantation potentielle. Leurs franges ouvertes sont dirigées vers le projet et les vues en recul depuis le plateau mettront potentiellement leur silhouette dans le champ visuel du futur parc.

Il s'agit de Rotangy et de Blicourt avec ses deux hameaux Le Petit Blicourt et Regnonval. Les interactions visuelles potentielles seront vérifiées à l'aide de photomontages.

Il conviendra d'intégrer tous les équipements liés aux éoliennes et si possible contribuer à l'amélioration du cadre de vie au niveau des périphéries concernées en cas d'interactions avérées.

■ La situation du projet par rapport aux autres villages

Le site étant installé sur une zone de plateau, des enjeux plus modérés surviennent pour les autres villages de l'aire d'étude rapprochée.

Il s'agit notamment de : Auchy la Montagne, Luchy et son hameau Rougemaison et Pisseleu.

La ville de Crèvecœur-le-Grand verra également des vues conjointes depuis ses entrées/sorties par l'est et l'ouest. Mais l'effet de la perspective sera ici bien plus lointain, en raison de la présence d'autres parcs en exploitation au premier plan, tandis que la ZIP est située derrière ceux-ci. Sa sensibilité est donc faible.

Enjeu : il est indépendant de la nature du projet et se rattache au territoire. Un espace, une ressource, un bien, une fonction sont porteurs d'enjeux lorsqu'ils présentent pour un territoire, une valeur au regard des préoccupations paysagères, patrimoniales et touristiques

Sensibilité potentielle : elle traduit le risque d'altération d'une composante paysagère, patrimoniale et touristique. A ce stade, la sensibilité est dite « potentielle » parce que l'analyse des sensibilités s'établit sur l'ensemble de la ZIP et non sur une implantation d'éoliennes définie dans une partie de la ZIP. L'analyse des impacts du projet éolien sera présentée dans le chapitre dédié une fois le projet défini.

Echelle de sensibilité :

Très forte	Forte	Modérée	Faible	Très faible	Nulle
------------	-------	---------	--------	-------------	-------

Elément		Caractéristiques / Enjeux	Sensibilité potentielle	
Grand paysage Paysages emblématiques	Le plateau du Pays de Chaussée	<ul style="list-style-type: none"> Paysage ouvert <i>d'openfield</i> à dominante horizontale Grande profondeur du champ visuel Visibilité lointaine des marqueurs verticaux Vallons secs connectés aux vallées (Thérain, Selle, Brèche) Rideaux boisés sur les reliefs 	<ul style="list-style-type: none"> Grande visibilité et densité des parcs éoliens Covisibilités directs/indirectes avec les marqueurs verticaux Détachement de la silhouette des villages Jeu de coulisses visuelles avec la végétation et la topographie 	Faible
	La Picardie Verte	<ul style="list-style-type: none"> Paysage ouvert <i>d'openfield</i> à dominante horizontale au Nord Vallons herbagers plongeants dans la vallée du Thérain au Sud Visibilité lointaine des marqueurs verticaux du plateau Vallons secs connectés à la vallée du Thérain/Petit Thérain 	<ul style="list-style-type: none"> Grande visibilité et très faible présence éolienne Covisibilités directs/indirectes avec les marqueurs verticaux Détachement de la silhouette des villages Paysages plus intimistes et diversifiés dans les vallons herbagers 	Faible
	La vallée du Thérain Amont (Paysage emblématique) Proximité de 3 vallées : - l'Herperie, - Le Petit Thérain, - le Thérain	<ul style="list-style-type: none"> Succession de paysages intimistes et préservés Un relief plus accidenté dû à la proximité des 3 vallées Importance du système de coteaux, notamment ceux de la vallée de l'Herperie proche de la ZIP du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Visibilité potentielle depuis la vallée de l'Herperie et les rebords de coteaux Effet d'écrasement potentiel si la hauteur apparente des éoliennes est supérieure à la pente du coteau Belvédère depuis la butte de Montmille Modification potentielle du rapport d'échelle Nombreux rideaux boisés, bâtis et/ou topographiques Sites éoliens en dehors du périmètre du paysage emblématique, cohabitation sur les marges 	Modérée à nulle En fonction de l'éloignement et des rideaux visuels
	La vallée de la Selle (Paysage emblématique)	<ul style="list-style-type: none"> Vallée orientée vers le Nord au profil dissymétrique Fort encaissement des coteaux abrupts sous le plateau Paysages mixtes : agriculture, bois de pentes, prairies Relation à l'eau et à l'industrialisation 	<ul style="list-style-type: none"> Vues en belvédères orientées à l'opposé de la ZIP La remontée sur le plateau s'ouvre sur le plateau du Pays de Chaussée et l'occupation éolienne. Les parcs de Lihus et du muguet peuvent être aperçus. Nombreux rideaux boisés, bâtis et/ou topographiques Sites éoliens en dehors du périmètre du paysage emblématique, cohabitation sur les marges 	Faible
	La vallée de la Brèche (Paysage emblématique)	<ul style="list-style-type: none"> Vallée orientée vers le Sud Est au profil dissymétrique Encaissement des coteaux sous le plateau Paysages mixtes : alternance entre agriculture et boisements Relation à l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> Vues en belvédères orientées à l'opposé de la ZIP La remontée sur le plateau s'ouvre sur le plateau du Pays de Chaussée et l'occupation éolienne Nombreux rideaux boisés, bâtis et/ou topographiques Eloignement du site du projet Sites éoliens en dehors du périmètre du paysage emblématique, cohabitation sur les marges 	Très faible

Elément		Caractéristiques / Enjeux	Sensibilité potentielle	
Routes principales	RD615	<ul style="list-style-type: none"> Axe routier secondaire Route située en vallée et pied de coteau Fréquentation locale pour les liaisons inter-villages (elle relie Saint-Omer-en-Chaussée à Crèvecœur-le-Grand) 	<ul style="list-style-type: none"> Découverte progressive du site du projet Visibilité directe Visibilité depuis la vallée de l'Herperie Visibilité aux abords de Regnonval ou un effet d'écrasement est identifié 	Modérée
	RD149	<ul style="list-style-type: none"> Axe routier secondaire Route située en plateau Fréquentation locale pour les liaisons inter-villes (elle relie Beauvais à Crèvecœur-le-Grand) 	<ul style="list-style-type: none"> Découverte progressive du site du projet Visibilité directe Quelques rideaux boisés aux abords de la ZIP Visibilité aux abords de Rougemaison et d'Auchy-la-Montagne 	Modérée
	RD930	<ul style="list-style-type: none"> Axe routier primaire Route située en plateau et en traversée des vallées Fréquentation départementale pour les liaisons inter-villes (elle relie Gournay-en-Bray à Breteuil) 	<ul style="list-style-type: none"> Découverte du contexte éolien local (le projet étant à l'arrière-plan d'autres parcs depuis cet axe) Visibilité plus lointaine Rideaux boisés, bâtis et/ou topographiques Visibilité lors de la traversée de Crèvecœur-le-Grand 	Faible
Lieux de vie	Rotangy	<ul style="list-style-type: none"> Commune d'implantation proche du projet Village de plateau inséré dans un écrin végétal Silhouette peu visible derrière son rideau végétal 	<ul style="list-style-type: none"> Visibilité au-dessus de la frange végétale depuis le trajet d'arrivée venant de Crèvecœur-le-Grand Visibilité directe depuis la sortie Sud Visibilité filtrée depuis l'intérieur du village Etude d'encerclement/saturation à réaliser 	Forte
	Regnonval	<ul style="list-style-type: none"> Commune d'implantation proche du projet Village situé dans un vallon 	<ul style="list-style-type: none"> Visibilité depuis le trajet d'arrivée venant de Haute-Epine Visibilité intérieure depuis une dent creuse Etude d'encerclement/saturation à réaliser 	Forte
	Blicourt	<ul style="list-style-type: none"> Commune d'implantation proche du projet Village situé dans la vallée de l'Herperie 	<ul style="list-style-type: none"> Visibilité depuis les entrées ouest et sud Visibilité depuis la rue de Luchy (ouverture vers les pâtures) Etude d'encerclement/saturation à réaliser 	Forte
	Le Petit Blicourt	<ul style="list-style-type: none"> Commune d'implantation proche du projet Village situé dans la vallée de l'Herperie 	<ul style="list-style-type: none"> Visibilité depuis l'entrée ouest Visibilité depuis la sortie nord 	Modérée
	Luchy	<ul style="list-style-type: none"> Commune située sur le plateau Village tourné vers l'intérieur avec écrin végétal périphérique 	<ul style="list-style-type: none"> Visibilité depuis la sortie nord Visibilité depuis l'entrée est Etude d'encerclement/saturation à réaliser 	Modérée
	Rougemaison	<ul style="list-style-type: none"> Commune située sur le plateau Village équipé d'installations agricoles en périphérie (silos) 	<ul style="list-style-type: none"> Visibilité depuis la RD149 : depuis la séquence d'approche au sud et dans le hameau 	Modérée
	Pisseleu	<ul style="list-style-type: none"> Commune située sur le plateau Village tourné vers l'intérieur avec écrin végétal périphérique 	<ul style="list-style-type: none"> Visibilité depuis la sortie nord Visibilité intérieure à vérifier Etude d'encerclement/saturation à réaliser 	Modérée
	Auchy-la-Montagne	<ul style="list-style-type: none"> Commune située sur le plateau Village au tissu bâti lâche 	<ul style="list-style-type: none"> Visibilité depuis la sortie ouest Visibilité depuis les entrées nord et sud Etude d'encerclement/saturation à réaliser 	Modérée

	Crèvecœur-Le-Grand	<ul style="list-style-type: none">• Commune du plateau la plus importante en habitants• Périphérie en interface directe avec la plaine	<ul style="list-style-type: none">• Visibilité depuis les sorties ouest et sud• Visibilité depuis l'entrée nord• Etude d'encerclement/saturation à réaliser	Faible
	La Neuville-sur-Oudeuil	<ul style="list-style-type: none">• Commune située sur un coteau• Village orienté vers la forêt de Malmifait	<ul style="list-style-type: none">• Visibilité depuis la sortie est• Etude d'encerclement/saturation à réaliser	Faible

Tableau 4. Synthèse des sensibilités faibles à fortes sur le paysage

CHAPITRE 3. ETAT INITIAL PATRIMONIAL ET TOURISTIQUE

3.1 Patrimoine architectural

3.1.1 Monuments historiques

Longtemps soumis aux dispositions de la Loi du 31 décembre 1913, le classement et l'inscription sont désormais régis par le titre II du livre VI du Code du patrimoine et par le décret N°2007-487 du 30 mars 2007.

Il est à noter que, depuis la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP), les périmètres de protection des Monuments historiques s'appellent désormais « périmètres des abords. » Auparavant ces périmètres étaient automatiques et définis à 500 m du Monument. Désormais les périmètres de protection autour des édifices nouvellement classés sont créés par décision de l'autorité administrative, sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France. Quand aucun périmètre spécifique n'est dessiné, la règle des 500 m est appliquée par défaut.

Dans cette étude, seuls les monuments faisant l'objet d'une protection particulière au titre des Monuments Historiques (MH) par arrêtés et décrets de classement (CMH) et inscription (IMH) ont été ici recensés. Les édifices répertoriés par ces services dans le domaine de l'inventaire, mais sans protection, ne sont donc pas indiqués.

Les informations proviennent de la base de données Mérimée, gérée par le Ministère de la Culture, dont l'objet est le recensement du patrimoine monumental français dans toute sa diversité : architecture religieuse, domestique, agricole, scolaire, militaire et industrielle. La base est mise à jour périodiquement.

L'état des lieux présenté ici relève de sa consultation en juin 2021. Les distances sont mesurées entre l'édifice et le périmètre de la zone d'implantation potentielle. La dernière colonne **!** donne une indication sur les Monuments présentant des vues possibles ou pouvant entrer en covisibilité potentielle avec le projet. Ils sont détaillés dans le chapitre consacré aux sensibilités vis à vis du patrimoine.

■ Dans l'aire d'étude immédiate de 600 mètres autour de la zone d'implantation potentielle

Aucun édifice protégé au titre des monuments historiques n'est inventorié. La zone d'implantation potentielle n'est donc pas localisée dans le périmètre des abords d'un Monument historique.

■ Dans l'aire d'étude rapprochée de 6 kilomètres autour de la zone d'implantation potentielle

On comptabilise quatre Monuments historiques protégés (tableau et photos ci-contre).

Il s'agit d'une ancienne forge, d'un château, d'une église et d'une maison à pan de bois. Ces édifices sont localisés dans le cœur de leurs villages respectifs. Le clocher de Crèvecœur-le-Grand est le seul des Monuments à disposer d'une élévation qui le rend visible depuis la campagne alentour. Le Monument le plus proche est la forge d'Auchy-la-Montagne.

Carte 10 - Patrimoine – p.65

COMMUNE	Dpt	MONUMENT	PROTECTION	DISTANCE (km)	LOCALISATION CONTEXTE	!
AUCHY LA MONTAGNE	60	Ancienne forge	Inscrit	1,5	Bâtiment à pan de bois dans le village au 55, rue Yves Maréchal	X
CREVECOEUR-LE-GRAND	60	Château	Inscrit	3,3	Dans le centre-ville	X
CREVECOEUR-LE-GRAND	60	Eglise Saint-Nicolas	Inscrit	3,4	Dans le centre-ville avec une élévation	X
HAUTE-EPINE	60	Maison à Pan de bois	Inscrit	4,4	Dans le village, rue du Grand-Bout	X

Tableau 5. Les Monuments Historiques dans l'aire d'étude rapprochée
 (Source : base Mérimée)



Ancienne forge à Auchy



Maison à pan de bois à Haute Epine



Château de Crèvecœur-le-Grand



Eglise de Crèvecœur-le-Grand depuis la place

Photo 57. Les Monuments historiques les plus proches situés dans l'aire d'étude rapprochée

■ **Au-delà de l'aire d'étude de 6 kilomètres autour de la zone d'implantation potentielle**

On comptabilise 74 Monuments historiques, classés ou inscrits dans l'aire d'étude éloignée. La ville de Beauvais en réuni 23 à elle seule.

Les édifices protégés sont de différente nature :

- patrimoine religieux : essentiellement des églises, anciennes abbayes, calvaire, prieuré, chapelle...
- patrimoine civil public et privé : quelques châteaux et manoirs...
- patrimoine divers : des maisons, fermes, moulins, édifices gallo-romains...

Les Monuments du patrimoine religieux représentent la très grande majorité des édifices protégés. Situés à la fois sur le plateau et dans le creux des vallées, ils sont répartis sur l'ensemble du territoire.



Eglise de Montmille à Fouquénies



Eglise de Catheux



Château de Troissereux



L'église de Le Hamel

Photo 58. Autres Monuments historiques intéressants dans l'aire d'étude éloignée

COMMUNE	Dpt	MONUMENT	PROTECTION	DISTANCE (km)	Présence d'un Site Inscrit/Classé sur la commune	!
ST-OMER-EN-CHAUSSEE	60	Château de Monceaux	Classé	6,5	Sur le coteau est du Petit Thérain derrière un boisement de pente	X
ACHY	60	Ancienne abbaye de Beaupré	Inscrit	7,2	Dans la vallée du Petit Thérain le long de la voie ferrée	
GUIGNECOURT	60	Eglise Saint-Aubin	Classé	9,1	Dans le centre-village, dans la vallée de la Liovette	
CATHEUX	60	Eglise Saint-Denis	Inscrit	9,2	Sur la frange est du village, dans la vallée de la Selle	X
TROISSEREUX	60	Château	Classé	9,2	Au Sud-Ouest du village dans le lit de la vallée du Thérain	X
CROISSY-SUR-CELLE	60	Maison dite du Chapitre, ancien presbytère	Inscrit	9,6	Dans le village face à l'église, dans la vallée de la Selle	
LE HAMEL	60	Eglise Notre-Dame du Hamel	Classé	9,9	Dans le centre du village, sur le plateau	X
ROY-BOISSY	60	Moulin Vertu	Inscrit	10,4	Dans le village	
HARDIVILLERS	60	Boutique de tisserand	Inscrit	10,5	Dans le village	
FOUQUENIES	60	Eglise de Montmille	Classé	10,6	Dans le hameau sur le rebord du Thérain en promontoire	X
GREZ	60	Moulin à vent dit de Pierre	Inscrit	10,7	Dans la plaine ouverte	X
SAINT-EUSSOYE	60	Ferme de Troussures (pigeonnier)	Inscrit	11,0	Ferme isolée en plein champs, ceint d'un mur et de bâtiments	
ROY-BOISSY	60	Ancienne abbaye de Lannoy	Inscrit	11,1	1,5 km au Nord-Ouest de Roy-Boissy, dans un bois	
REUIL-SUR-BRECHE	60	Abbaye de Froidmont	Inscrit	12,6	Grange dans l'enceinte d'une ferme isolée, nombreux rideaux boisés	
SOMMEREUX	60	Eglise	Classé	12,9	Dans le centre du village	
VROCOURT	60	Moulin des Clos Guidon	Inscrit	13,2	Dans la vallée du Thérain au sud du hameau	

COMMUNE	Dpt	MONUMENT	PROTECTION	DISTANCE (km)	Présence d'un Site Inscrit/Classé sur la commune	!
GRANDVILLIERS	60	Eglise	Inscrit	13,7	Dans le centre-ville	
MORVILLERS	60	Manoir	Inscrit	14,1	Dans le village, dans une cour de ferme	
THOIX	80	Calvaire	Classé	14,2	Sur la place du village	
LACHAPPELLE-SOUS-GERBEROY	60	Eglise Notre-Dame	Inscrit	14,5	Dans le centre-village, dans la vallée du Thérain	
GERBEROY	60	Ferme Vidame et Ancien moulin	Inscrit	14,8	A la sortie du village, dans la vallée du Thérain	
SAINT-ANDRE-FARIVILLERS	60	Eglise	Inscrit	15,1	A l'écart dans la plaine avec reliefs proches	
SAINT-PAUL	60	Maison dite l'Hôtellerie des Dames	Inscrit	15,3	Dans la ville	
SONGEONS	60	Ancienne mairie	Inscrit	15,3	Dans le centre-ville, sur le coteau de la vallée du Thérain	
SONGEONS	60	Halle	Inscrit	15,3	Dans le centre-ville, sur le coteau de la vallée du Thérain	
MONTREUIL-SUR-BRECHE	60	Ferme de Poneaux ou de Tournelles	Inscrit	15,4	Dans le village, ceint de végétation	
SAINT-PAUL	60	Ruines de l'église abbatiale	Inscrit	15,4	Dans la ville	
VENDEUIL-CAPLY	60	Grand théâtre antique	Classé	15,5	Isolé dans la plaine, lieu-dit la Vallée St-Denis	
BONNEUIL-LES-EAUX	60	Eglise Saint-Nicolas	Inscrit	15,6	En cœur de ville derrière un bois	
BONNEUIL-LES-EAUX	60	Ancien prieuré Saint-Nicolas	Inscrit	15,6	En cœur de ville derrière un bois	
THERDONNE	60	Eglise	Classé	15,8	Vers la plaine au bord d'un bois, le long de la RN31	
GERBEROY	60	Collégiale Saint-Pierre	Inscrit	15,9	Sur le haut du coteau dans le village	
BRETEUIL	60	Entrepôt à vins	Inscrit	16,0	Dans la ville	
BRETEUIL	60	Maison natale d'Hippolyte Bayard	Inscrit	16,0	Dans la ville	

COMMUNE	Dpt	MONUMENT	PROTECTION	DISTANCE (km)	Présence d'un Site Inscrit/Classé sur la commune	!
BRETEUIL	60	Ancienne Abbaye Notre-Dame de Breteuil	Classé & Inscrit	16,0	Dans la ville	
VENDEUIL-CAPLY	60	Eglise	Inscrit	16,0	Au nord du village dans la plaine, entourée de rideaux boisés	
HODENC-EN-BRAY	60	Eglise	Classé	16,1	Dans le centre-village, dans le Pays de Bray	
SENTELIE	80	Chapelle Saint-Lambert	Inscrit	16,2	A la sortie sud du village, rideaux boisés sur l'horizon, parc de l'Ormelet tout proche	
MONSURES	80	Château	Inscrit	16,3	Dans un parc boisé sur le coteau	
PAILLART	60	Eglise Saint-Denis	Classé	16,6	A la périphérie nord-ouest du village	
SARCUS	60	Ferme du Wallon	Inscrit	16,7	Dans un bosquet au milieu des champs	
LE FAY-SAINT-QUENTIN	60	Eglise	Inscrit	17,1	Dans le centre-village	
ALLONNE	60	Eglise Notre Dame de l'annonciation	Classé	17,1	Dans la ville d'Allonne	
CAMPREMY	60	Abbaye de Froidmont	Inscrit	17,8	Dans la plaine, entourée de rideaux boisés issus du hameau	
LACHAPPELLE-AUX-POTS	60	Fours de la Crapaudière	Inscrit	17,8	Dans le hameau, dans le Pays de Bray	
CONTY	80	Eglise	Classé	19,0	Dans le village, au pied du coteau des Evoissons	
REMERANGLES	60	Eglise	Inscrit	19,2	Dans le centre-village	
SAINT-ARNOULT	60	Prieuré	Inscrit	19,2	Dans le village	
EQUENNES-ERAMECOURT	80	Eglise d'Equennes	Inscrit	19,3	Dans le centre-village	
HESCAMPS	80	Eglise Saint-Vast d'Agnières	Classé	19,5	Au sud d'Agnières sur une lisière	
FREMONTIERS	80	Eglise Saint-Mierre et Moulin	Inscrit & Classé	19,8	Dans le lit des Evoissons	

Tableau 6. Les Monuments Historiques dans l'aire d'étude éloignée
(Source : base Mérimée)

■ Les Monuments de Beauvais

On comptabilise 23 Monuments historiques, classés ou inscrits, sur la commune de Beauvais. Ils sont présentés dans un tableau à part dédié pour une meilleure clarté des éléments présentés dans ce chapitre.

COMMUNE	Dpt	MONUMENT	PROTECTION	DISTANCE (km)	Contexte/localisation
BEAUVAIS	60	Ferme du Gros Chêne	Inscrit	12,2	Sur le coteau du Thérain derrière un boisement
BEAUVAIS	60	Ancienne abbaye de St-Quentin	Classé	12,5	Place de la préfecture
BEAUVAIS	60	Cathédrale St-Pierre	Classé	13,3	Centre-ville
BEAUVAIS	60	Ancien palais épiscopal	Classé	13,3	Actuel musée de l'Oise
BEAUVAIS	60	Eglise de Basse-Œuvre	Classé	13,3	A l'ouest de la Cathédrale St-Pierre
BEAUVAIS	60	Cloître de la cathédrale de l'ancien musée	Classé	13,3	Au nord de la Cathédrale St-Pierre
BEAUVAIS	60	Eglise ND de Marissel	Classé	13,7	Rue de Marissel
BEAUVAIS	60	Ancienne église St-Barthelemy (vestiges)	Inscrit	13,9	A l'angle de la rue Beaugard et de la rue St-Pierre
BEAUVAIS	60	Tour Boileau 1489	Inscrit	13,9	Rue Têtard
BEAUVAIS	60	Remparts Gallo-Romains	Classé	13,9	Rue Frette, rue Théâtre, imp. Beaugard
BEAUVAIS	60	Hôtel de ville	Classé	13,9	Rue Desgroux
BEAUVAIS	60	Maison	Inscrit	14	Rue de l'Abbé Dubois angle rue Ferry
BEAUVAIS	60	Chapelle du cimetière ND du Thil	Classé	14	Rue Notre Dame du Thil
BEAUVAIS	60	Ancienne abbaye St-Lucien à ND du Thil	Classé	14	Rue Saint-Lucien
BEAUVAIS	60	Ancien bureau des pauvres	Classé	14,3	Rue du 27 Juin, Rue de Gesvres
BEAUVAIS	60	Eglise St-Etienne	Classé	14,3	Place St-Etienne
BEAUVAIS	60	Immeuble	Classé	14,4	8 rue Cyprien-Desgroux

COMMUNE	Dpt	MONUMENT	PROTECTION	DISTANCE (km)	Contexte/localisation
BEAUVAIS	60	Maison dite des 3 piliers	Classé	14,4	Place Jeanne Hachette
BEAUVAIS	60	Maison	Inscrit	14,5	52 rue Gambetta
BEAUVAIS	60	Maison Gréber (1911)	Classé	14,6	63, rue de Calais
BEAUVAIS	60	Maison	Inscrit	14,7	70 rue de la Madeleine
BEAUVAIS	60	Maison	Inscrit	14,7	4-6 rue de l'école de Chant, 1 r Tourne-Broche
BEAUVAIS	60	Ancienne maladrerie St-Lazare à Voisinlieu	Classé	15,3	Rue de Paris

Tableau 7. Les Monuments Historiques de la commune de Beauvais
 (Source : base Mérimée)



Photo 59. Cathédrale Saint-Pierre à Beauvais

3.1.2 Protections UNESCO

La France compte actuellement 42 biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial. Aucun d’entre eux n’est situé dans l’emprise de l’aire d’étude éloignée (20 km).

Le bien le plus proche est situé sur la commune de Folleville à une distance de 22,5 km du projet. Elle possède des éléments remarquables du patrimoine avec notamment une église du XVI^{ème} siècle. De style gothique flamboyant, l’église Saint-Jacques-le-Majeur et Saint-Jean-Baptiste (Classée au titre des Monuments Historiques) se trouve à côté d’un château (lui-même Monument Inscrit) et sur « Les chemins de Saint-Jacques de Compostelle ».

En 1617, Saint-Vincent de Paul y fit un sermon remarquable à l’attention des paysans picards et de leur condition misérable. Les chemins de Saint-Jacques figurent sur la liste du patrimoine mondial de l’UNESCO. A ce titre l’église Saint-Jacques-le-Majeur et Saint-Jean-Baptiste en est l’un des jalons et bénéficie de l’inscription.

3.1.3 Sites inscrits et classés

Le classement et l’inscription des sites sont régis par les titres IV et V du livre III du Code de l’environnement.

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national : éléments remarquables, lieux dont on souhaite conserver les vestiges ou la mémoire pour les événements qui s’y sont déroulés. L’inscription est une reconnaissance de la qualité d’un site justifiant une surveillance de son évolution, sous forme d’une consultation de l’architecte des Bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris.

Les Sites recensés dans l’aire d’étude éloignée figurent dans le tableau suivant. On compte **cinq Sites Inscrits/Classés** dont le plus proche est constitué du févier et du noyer à Beauvais.

COMMUNE	Dpt	SITE	PROTECTION	DISTANCE (km)	LOCALISATION
BEAUVAIS	60	Le févier d’Amérique et le noyer noir d’Amérique	Classé	13,8	En centre-ville
BEAUVAIS	60	Place de l’Hôtel de ville	Classé	14,1	En centre-ville
BEAUVAIS	60	Gisement fossilifère de Bracheux	Classé	14,4	Site enclavé à l’est de Beauvais au nord d’une zone d’activités
GERBEROY	60	La promenade plantée d’arbres	Classé	16	Ceinture de la cité de Gerberoy sur les anciens fossés
GERBEROY	60	La cité de Gerberoy	Inscrit	16	Cité médiévale fortifiée implantée sur une butte

Tableau 8. Les Sites inscrits/Classés dans l’aire d’étude éloignée
 (Source : DRAC Hauts de France)

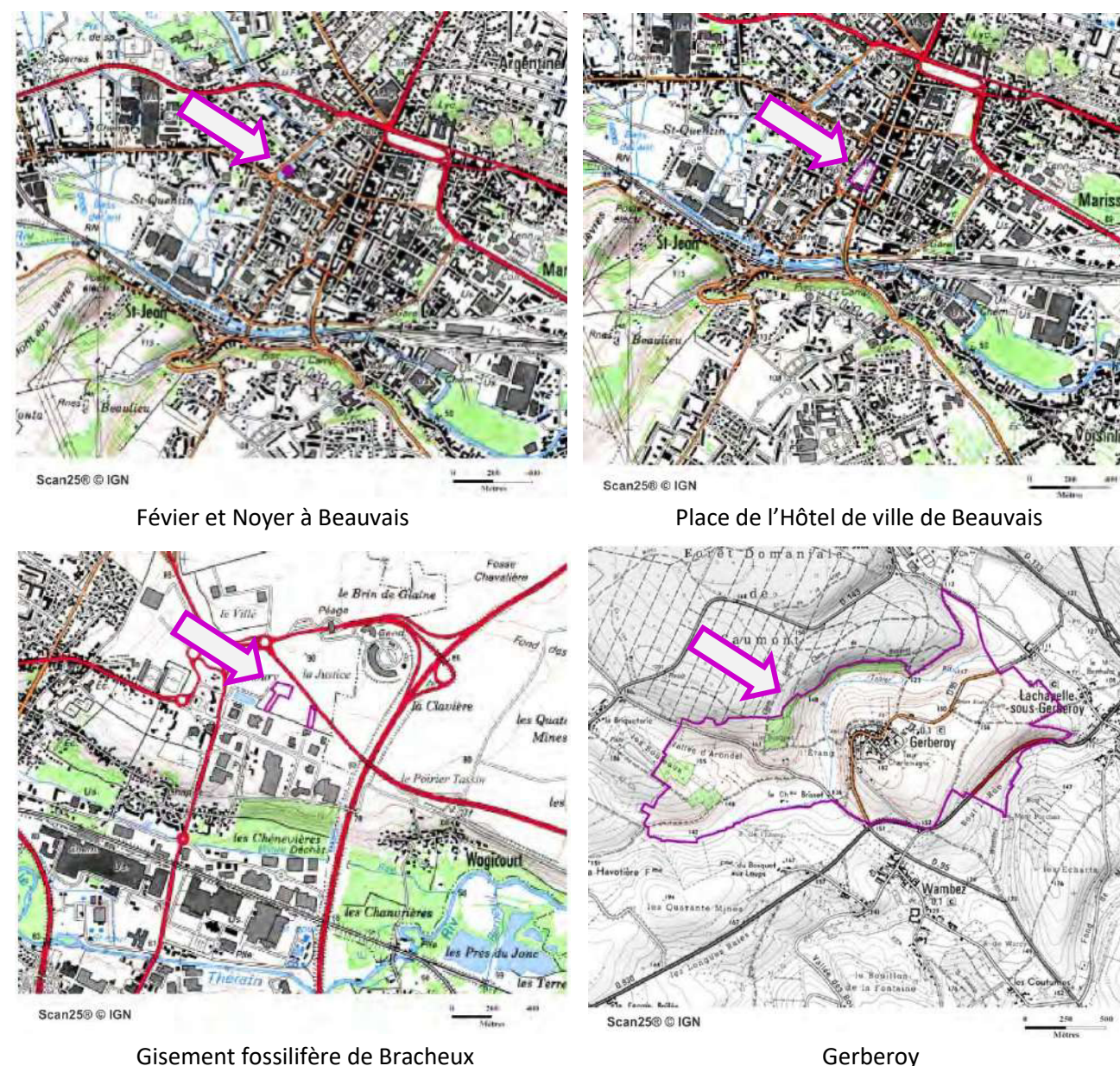


Figure 21. Les Sites Inscrits/Classés situés dans l’aire d’étude éloignée

3.1.4 Sites patrimoniaux remarquables

En juillet 2016, la loi « relative à la liberté de création, à l’architecture et au patrimoine » crée un nouveau régime unique de protection du patrimoine : les sites patrimoniaux remarquables (SPR).

La loi supprime les trois dispositifs existants - ZPPAUP, les AVAP et les secteurs sauvegardés - ceux-ci devenant automatiquement des « sites patrimoniaux remarquables ». Leurs règles de conservation et de réhabilitation sont adossées à des documents relevant du droit du patrimoine : soit un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), soit un Plan de Valorisation de l’Architecture et du Patrimoine (PVAP).

Les Sites Patrimoniaux Remarquables recensés dans l’aire d’étude éloignée figurent dans le tableau suivant. On compte **deux SPR** dont le plus proche est situé à Gerberoy.

COMMUNE	Dpt	SITE	PROTECTION	DISTANCE (km)	LOCALISATION
Gerberoy	60	Gerberoy et alentours	SPR	16	Les alentours de Gerberoy et les vallons nord et sud de la forêt domaniale de Caumont
Conty, Wailly et Luzières	60	Ensemble architectural	SPR	18	A la confluence des vallées de la Selle et des Evoissons.

Tableau 9. Sites Patrimoniaux Remarquables localisés dans l’aire d’étude éloignée

■ Gerberoy

Bâtie sur une butte de 188 mètres de haut formant un rempart naturel, Gerberoy sera longtemps un lieu stratégique à la limite de la Picardie et la Normandie. Entouré de bocages et de forêts, ce village chargé d’histoire est devenu un paisible site touristique. Le bourg est fortifié dès le Moyen-Age. Le village se dote d’un château-fort (923), l’ensemble est complété d’un donjon (1004), d’un hôtel-Dieu, puis d’une collégiale (1015).

Nota : Gerberoy fait partie des « plus beaux villages de France ». Le périmètre du SPR intègre les alentours du village, le coteau sud du Thérain à Songeons ainsi que la vallée sèche dite vallée d’Arondel sur la commune de Buicourt. Le périmètre du SPR se superpose également au Site Inscrit dit « La cité de Gerberoy » et au Site Classé dit « La promenade plantée d’arbres ». La réglementation applicable au SPR s’impose sur celle du site Inscrit.

Le site est sur un promontoire défensif, situation qui est à l’origine de son installation historique. Aujourd’hui la présence végétale est importante et l’intérieur du village se structure à partir des rues du Logis du Roy et du Faubourg Saint-Jean. Le paysage se découvre depuis certaines terrasses du bâti intérieur et depuis les alentours du village. La série de photographies suivantes a été sélectionnée pour illustrer les différentes perspectives qui se dégagent du lieu ; et ceci à différentes portées du regard dans la direction du projet (de la Photo 60 à la Photo 62).

Tout d’abord depuis les chaussées intérieures, les ambiances sont intimistes et dédiées à l’architecture locale qui participe à la renommée du village (cf. Photo 60). Les vues sont de courte portée et restreintes au bâti ou à la trame végétale proche.



Photo 60. Les ambiances intérieures à Gerberoy

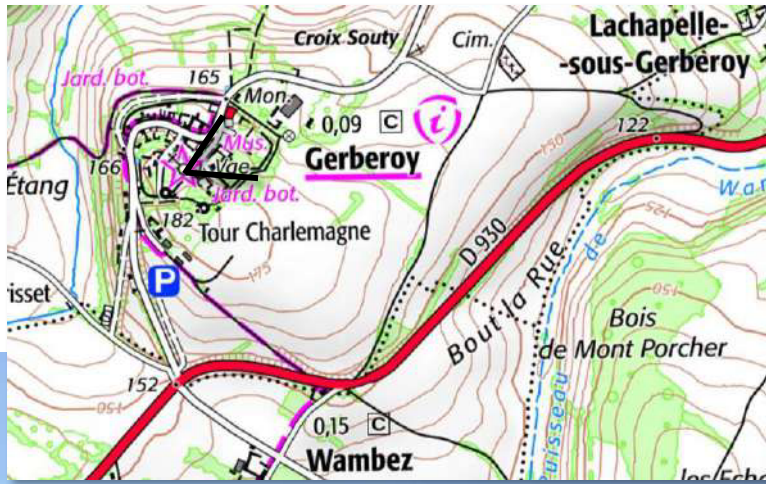


Photo 61 : Ensuite il se trouve à Gerberoy le jardin conçu par le peintre impressionniste Henri Le Sidaner au début du XX^{ème} siècle. Ce dernier, labellisé « jardin remarquable », est aménagé sur différents niveaux de terrasses et ouvert à la visite. L'un des points de vue, à l'angle sud-est de la collégiale Saint-Pierre, offre une belle visibilité sur les toits du village et au-delà jusqu'au relèvement du coteau de la vallée du Thérain.

La perspective s'étend jusqu'au plateau du Pays de Chaussée où les éoliennes du parc Le Muguet, Lihus et La Garenne (à 14 km) peuvent être distinguées. La zone d'implantation potentielle du projet de la vallée de Boves se trouve dans le prolongement sud de ces dernières. Sans être absentes du panorama, les éoliennes sont suffisamment éloignées pour que la vue du premier plan avec le village ne soit pas perturbée. Il faut une observation particulièrement attentive pour les apercevoir. Toutefois la nuit, avec le balisage réglementaire, elles sont plus faciles à localiser.



Photo 61. Vue depuis une terrasse du jardin Le Sidaner

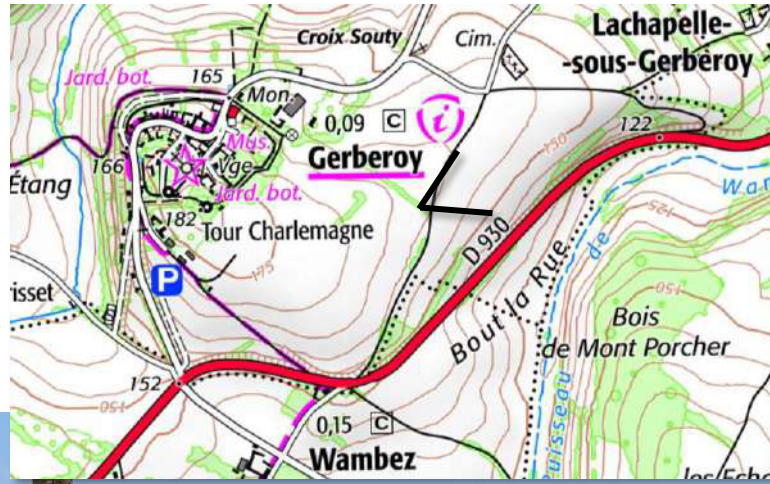


Photo 61 : Enfin quelques chemins agricoles sillonnent la butte de Gerberoy pour ensuite rejoindre la RD930 en contre-bas (ils appartiennent au périmètre du SPR). La perspective s'étend alors des parcelles agricoles du premier plan jusqu'au relèvement du coteau de la vallée du Thérain.

Le champ de vision s'étire jusqu'au plateau du Pays de Chaussée où certaines éoliennes du parc Le Muguet, Lihus et La Garenne (à 14 km) peuvent être distinguées entre les bois de pente. La zone d'implantation potentielle du projet de la vallée de Boves se trouve dans le prolongement sud de ces dernières. Le constat est identique à celui de la photo précédente ; les éoliennes sont suffisamment éloignées pour que seuls quelques rotors émergent de la cime des arbres ou entre les rideaux végétaux.



Photo 62. Vue depuis le chemin RD930/cimetière de Gerberoy

Nous concluons sur un contexte éolien aperçu de manière anecdotique depuis les alentours du Site patrimonial remarquable de Gerberoy. Il s'agit toujours d'une présence très ponctuelle et difficile à repérer en journée. Ajoutons pour être exhaustif que de nuit, le balisage lumineux permettra de localiser leur présence lointaine.

■ Conty

Il s'agit de l'ensemble urbain de Conty, Wailly et Luzières composé du plateau Picard, du Bois de Conty jouxtant l'ouest du bourg, du bois de Wailly, des vallées humides de la Selle et des Evoissons ainsi que de la vallée sèche de Luzières. Les paysages y sont remarquables avec le plateau agricole picard sur les abords, les vallées de la Selle et des Evoissons et leurs ambiances d'étangs et de marais, les secteurs urbains avec une architecture variée et enfin les châteaux et anciens châteaux.

Le site est localisé dans le creux du relief formé par la confluence des deux rivières ; des cônes de vues existent depuis les hauteurs avant que la ligne de rupture de pente ne masque les perspectives. Le périmètre de protection s'étend sur la totalité de la surface communale. Les éléments suivants où apparaissent les cônes de vue identifiés sont tirés du projet de mise en valeur de 2002 :

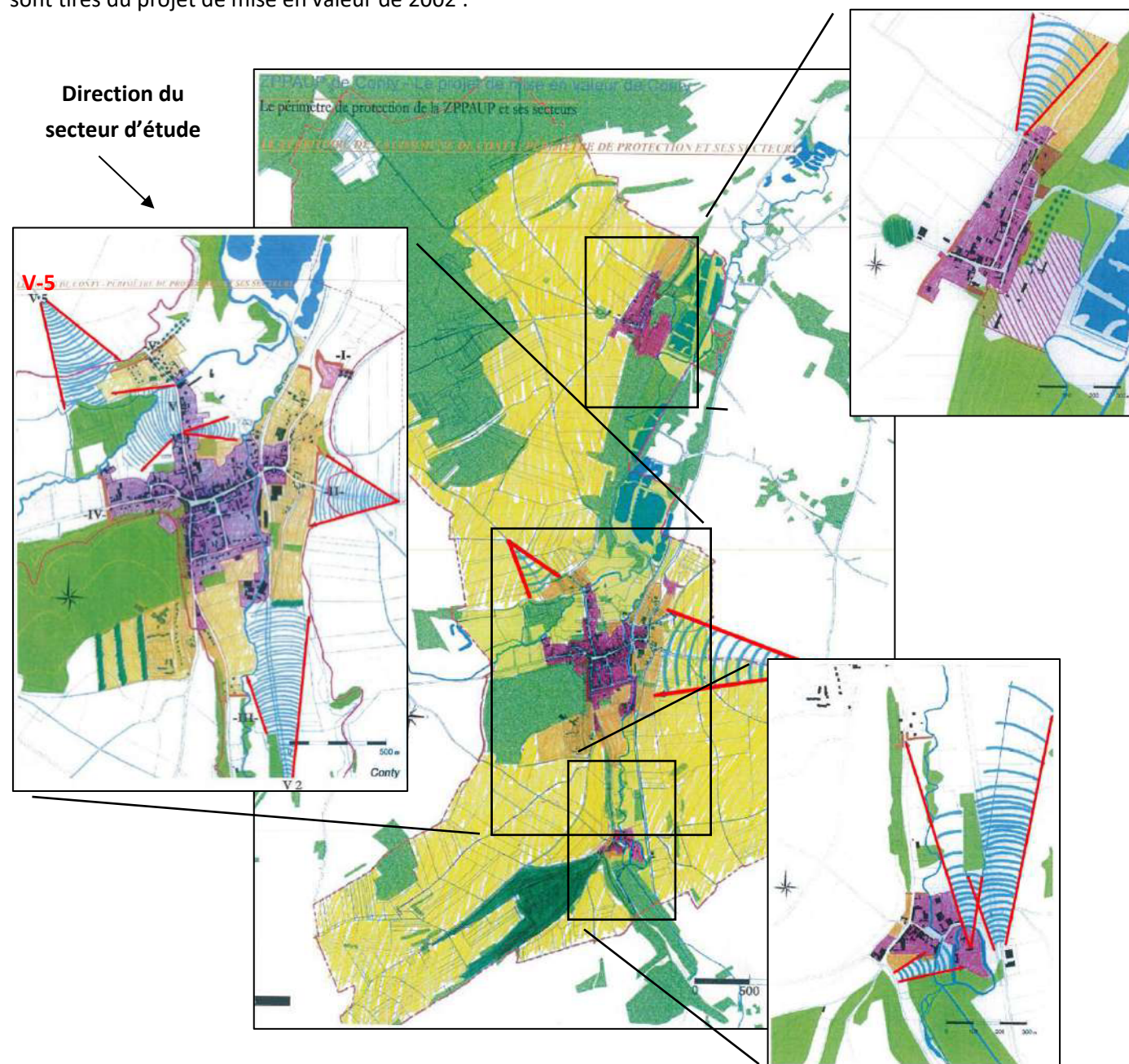


Figure 22. Projet de mise en valeur de l'AVAP de Conty et ses cônes de vue

3.1.5 Les Villes et les Pays d'art et d'histoire

Le label « Villes et Pays d'Art et d'Histoire » est attribué par le ministère de la Culture et de la Communication aux collectivités locales qui souhaitent valoriser leur patrimoine, favoriser la création architecturale et promouvoir la qualité dans les espaces bâtis ou aménagés.


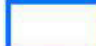










Seule la ville de Beauvais dispose de ce label dans l'aire d'étude éloignée. Les éléments de son patrimoine sont déjà évoqués dans les chapitres consacrés aux Monuments historiques et aux Sites Inscrits/Classés.

NOUVERGIES

Projet de parc éolien de la vallée de Boves

Demande d'Autorisation Environnementale

Patrimoine protégé

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
 -  Aire d'étude immédiate (600 m)
 -  Aire d'étude rapprochée (6 km)
 -  Aire d'étude éloignée (20 km)
 -  Limite départementale
- Monuments historiques :**
-  Classé
 -  Inscrit
 -  Classé/Inscrit
 -  Inscrit partiellement
- Sites :**
-  Classé
 -  Inscrit
 -  Site patrimonial remarquable (SPR)

